

Partenariat au projet : ZOA, KUA et PSVS



EVALUATION FINALE DU PROJET « UJAMAA » UDONGO NA UFUGAJI KWA AJILI YA AMANI

En territoires de Walungu, d'Uvira et de Fizi.

RAPPORT

Par NGOMBWA MURHULA Pacifique
Consultant

Conflits fonciers, conflits liés à la transhumance, le renforcement de l'Administration foncière, la participation de la femme dans la résolution des conflits et la responsabilité des jeunes dans les agressions verbales, physiques et interethniques dans les sites de Kamanyola, Luvungi, Bwegera, Sange- cité, Runingu, Kagando, Makobola 1, Katanga, Lusenda, Malinde, Kilicha, Kafulo et Lulimba.



Avril, 2023

ACRONYMES

ADED	: Appui au Développement de l'Enfant en Détresse
AGR	: Activités Génératrices de Revenu
AVEC	: Association Villageoise d'Epargnes et de Crédits
CAF	: Chargé de l'Administration et Finances
CCI	: Cadre de Concertation Intercommunautaire
CoolB	: Coopérative Laitière de Bwegera
CORDAID	: Comité de Coordination des Organisations Non Gouvernementales Internationales
DAC OCDE	: Development Assistance Committee
DLP	: Dynamique Locale de Paix
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
FCS	: Fonds de Cohérence pour la Stabilisation
GPRS	: General Packet Radio Service
IDRC	: International Development Research Center
IJED	: Initiative des Jacobins Eleveurs pour le Développement
ILD	: Initiative Locale pour le Développement
JAR	: Jeunes à Risque
KUA	: Kujitegemea Actions
LPI	: Life and Peace Institute
MONUSCO	: Mission des Organisations des Nations Unies pour la Stabilisation en RD Congo
n°	: Numéro
OCDE	: Organisation Européenne de Coopération Economique
PDL	: Plan de Développement Local
PIP	: Plan Intégré du Paysan
PNUD	: Programme de Nations Unies pour le Développement
PSVS	: Programme de Secours pour les Vulnérables et Sinistrés
RCF	: Registre Foncier Coutumier
RDC	: République Démocratique du Congo
SBCT	: Community Based Structure (Structure à Base Communautaire)
SMART	: Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réalisable et Temporel.
SSU	: Service Unité de Soutien
STAREC	: Stabilisation et Reconstruction
TDR	: Termes de Référence
UJAMAA	: Udongo na Ufugaji kwa Ajili ya Amani
USD	: United State Dollar
ZOA	: Zuid Oost Azie

Table des matières

ACRONYMES.....	2
REMERCIEMENTS.....	6
i. Liste des graphiques.....	7
ii. Liste des cartes.....	8
iii. Liste des tableaux.....	9
iv. Liste des figures.....	10
v. RESUME EXECUTIF.....	11
vi. Tableau synthèse d'indicateurs du projet.....	13
1. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE.....	17
1.1. Objectifs de l'évaluation.....	17
1.2. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION.....	17
1.1.1. ANALYSE DOCUMENTAIRE.....	18
1.1.2. SONDAGE (données quantitatives).....	18
1.1.3. ENTRETIENS LIBRES OU PERSONNALISES ET FOCUS GROUP (données qualitatives).....	20
1.3. EQUIPE DE TRAVAIL.....	21
2. INTRODUCTION AU PROJET ET CONTEXTE.....	22
2.1. INRODUCTION AU PROJET.....	22
2.2. CONTEXTE DES SITES D'INTERVENTION DU PROJET.....	22
2.3. THEORIE DE CHANGEMENT DU PROJET UJAMAA.....	24
3. PRESENTATION DES RESULTATS BASES SUR LES CRITERES D'EVALUATION OCDE CAD.....	25
INTRODUCTION.....	25
3.1. PERTINENCE DU PROJET UJAMAA.....	25
3.1.1. Considérations du point de vue opérationnel sur la pertinence du projet UJAMAA.....	26
3.1.2. Considérations du point de vue géostratégique du projet UJAMAA⁰.....	27
3.1.3. Considérations du point de vue du Plan de Développement Local des sites cibles du projet UJAMAA⁰.....	28
3.1.4. Analyse socio dynamique des conflits fonciers et les conflits liés à la transhumance.....	29
3.1.5. Analyse socioéconomique du projet UJAMAA.....	30
3.1.6. Recommandations à appliquer s'il y aurait un refinancement.....	31
3.2. COHERENCE DU PROJET UJAMAA.....	32
3.2.1. Un atelier de lancement pour présenter les activités du projet tout en retenant que c'est un projet du gouvernement congolais.....	32
3.2.2. Les séances de présentation de projet au niveau local pour son appropriation au niveau communautaire.....	32
3.2.3. Exploitation des ressources locales :.....	33
3.2.4. Consolidation des projets des autres acteurs :.....	33
3.2.5. Mise en place de la cartographie participative :.....	33
3.2.6. Consortium agreement.....	33

3.2.7.	<i>Titrisation</i>	34
3.2.8.	<i>Partenariat avec les medias et boites à suggestion</i>	35
3.2.9.	<i>Collaboration avec les chefs locaux des ETD</i>	35
3.2.10.	<i>Recommandations en cas d'une opportunité de financement</i>	35
3.3.	EFFICACITE DU PROJET UJAMAA	35
3.3.1.	STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROJET	36
3.3.2.	SYSTEME DE SUIVI ET EVALUATION	36
3.3.3.	DESCRIPTION ANALYTIQUE DES PRODUITS « UJAMAA 2023 »	38
3.3.3.1.	PARTENARIAT RADIO : conception des émissions et couverture médiatique	38
3.3.3.2.	COULOIRS DE TRANSHUMANCE : pâturage et passage sécurisé des bétails	39
3.3.3.3.	AMELIORATION DES COMPETENCES DES CIRCONSCRIPTIONS FONCIERES ET ACCES AUX SERVICES DE QUALITE	45
3.3.3.4.	CADRE DE CONCERTATION INTERCOMMUNAUTAIRE (CCI)	49
3.3.3.5.	ACTIVITES GENERATRICES DE REVENU ET AVEC	53
3.3.3.6.	PIP (Plan Intégré du Paysan)	55
3.3.3.7.	SOCIOTHERAPIE A BASE COMMUNAUTAIRE	57
3.3.3.8.	STRUCTURES FEMININES	59
3.3.4.	EFFICACITE : MESURE DES INDICATEURS	61
3.4.	CRITERE D'EFFICIENCE DU PROJET UJAMAA	62
3.4.1.	<i>Personnel administratif, financier et technique</i>	62
3.4.2.	<i>Opérations de libération ou décaissement des fonds</i>	63
3.4.3.	<i>Système de rapportage financier</i>	64
3.4.4.	<i>Système de contrôle financier</i>	64
3.4.5.	<i>Situation des prévisions et des réalisations</i>	64
3.4.6.	<i>Coordination des activités de finances avec les partenaires</i>	67
3.4.7.	<i>Acquisition des matériels de travail</i>	68
3.4.8.	<i>Difficultés rencontrées au service de finance</i>	68
3.4.9.	<i>Recommandations</i>	68
3.5.	IMPACT DU PROJET	69
3.5.1.	<i>Le cadre de concertation mise en place est fonctionnel et a permis l'organisation de l'atelier de sensibilisation et le lancement de la cartographie participative :</i>	69
3.5.2.	<i>Changement positif du comportement de menace des vaches en cas de destruction des champs :</i> 70	
3.5.3.	<i>Les couloirs de transhumance ;</i>	70
3.5.4.	<i>Titrisation :</i>	70
3.5.5.	<i>Intégration du volet « conflit » dans les émissions radios des partenaires :</i>	71
3.5.6.	<i>Les 5 structures communautaires sont devenues comme voies de règlement des conflits :</i> .71	
3.5.7.	<i>Reconnaissance de droit de propriété et reflet psychologique de rétention du comportement de convoitise des champs et parcelles d'autrui :</i>	71
3.5.8.	<i>Renforcement de l'administration foncière :</i>	71
3.5.9.	<i>Accès et rapprochement des services fonciers à la communauté :</i>	72
3.5.10.	<i>Numérisation des données foncières :</i>	72
3.5.11.	<i>Les groupes sociothérapies existent et sont fonctionnels dans les sites du projet.</i>	72

3.5.12. Les AGR (Activités Génératrices de revenus) sont des opportunités d'accès aux ressources pour les jeunes et les femmes.	72
3.5.13. Mécanisme d'alerte sur la violation des droits fonciers des femmes.	72
3.5.14. Renforcement de la mise en place de l'approche PIP qui permet aux communautés de restaurer la cohésion sociale entre les communautés, l'employabilité des jeunes et implication des femmes dans les instances de prise de décision.	72
3.5.15. Participation des femmes dans les réunions communautaires locales de développement.	72
3.5.16. Renforcement de la dynamique de restructuration des organisations communautaires des femmes :	73
3.6. DURABILITE DU PROJET UJAMAA & STRATEGIE DE SORTIE.....	73
3.6.1. Niveau out put.....	74
3.6.2. Niveau out comme	75
3.6.3. Recommandations dans le cadre d'amélioration du projet éventuel ou futur	75
4. PERFORMANCE ET LEÇONS APPRISES	76
4.1. Niveau de processus	76
4.2. Niveau de résultats	76
ANNEXES.....	Error! Bookmark not defined.
Annexe 1 : Tableau 3: Cadre logique du projet.....	Error! Bookmark not defined.
Annexe 2 : Termes de référence de l'évaluation du projet;.....	Error! Bookmark not defined.
IV.....	Error! Bookmark not defined.
QUESTIONS D'EVALUATION.....	Error! Bookmark not defined.
✓ L'efficacité	Error! Bookmark not defined.
✓ L'efficience	Error! Bookmark not defined.
VII.	Error! Bookmark not defined.
RAPPORTS ET RETOUR D'INFORMATIONS.....	Error! Bookmark not defined.
Annexe 3 : EQUIPE DE TRAVAIL.....	Error! Bookmark not defined.
Annexe 4 : DESCRIPTION DES SITES DU PROJET : Zone 1 et Zone 2....	Error! Bookmark not defined.
Annexe 5 : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE (SONDAGE).....	Error! Bookmark not defined.
Annexe 6 : GUIDE DES FOCUS GROUPS ET INTERVIEWS PERSONNALISEES.....	Error! Bookmark not defined.
Annexe 7 : GUIDES DE RECOLTE DES DONNEES : CRITERES D'EVALUATION OCDE - CAD	Error! Bookmark not defined.
- Annexe 8 : Guides des récolte des données sur les outputs des activités du projet (produits UJAMAA) ;.....	Error! Bookmark not defined.
Annexe 9 : RECAPITILATIF D'OUTILS DE RECOLTE DES DONNEES/ EVALUATION FINALE PROJET « UJAMAA »	Error! Bookmark not defined.
Annexe 10 : Répartition détaillée de l'échantillon d'étude ;	Error! Bookmark not defined.
Annexe 12 : CALENDRIER DETAILLE D'ACTIVITES D'EVALUATION DU PROJET « UJAMAA ».....	Error! Bookmark not defined.
Annexe 13 : LISTE D'INTERVIEWS PERSONNALISEES.....	Error! Bookmark not defined.
Annexe 15 : SYNTHESE DE FOCUS GROUPS OU GROUPE DE DISCUSSION....	Error! Bookmark not defined.
Annexe 16 : Grille de récolte des données out put (produits) Projet UJAMAA 2023 ;	Error! Bookmark not defined.

REMERCIEMENTS

Plusieurs personnes ont participé aux différents travaux depuis la conception d'outils de récoltes des données jusqu'à la rédaction et présentation de ce rapport.

Plus particulièrement, nous présentons nos remerciements au Team Leader, Georges MUGARUKA NTAKOBANJIRA et tout le personnel du projet UJAMAA, plus particulièrement à Matthieu BAHATI pour avoir joué le rôle du point focal et l'accompagnement tout au long de la conception de cette évaluation jusqu'à la récolte des données sur terrain.

Nos remerciements s'adressent à l'équipe de Direction, logistique (chauffeurs), finance et sécurité de ZOA pour appui logistique et facilitation d'opérations pour toute la durée de la mission.

Sur le plan technique, nous remercions toute notre équipe technique notamment les Chargés de suivi et évaluation des partenaires KUA et PSVS, les enquêteurs et les Consultants Assistants pour avoir abattu un travail de titan.

Nous remercions par ailleurs aussi les autorités politico administratives des territoires d'Uvira et de Fizi, les Chefs coutumiers et nos interviewés pour avoir facilité le travail sous toutes ses formes.

Que tous ceux ont participé à cette recherche qui n'ont pas été cités ici se sentent également remerciés.

Pacifique NGOMBWA M.

i. LISTE DES GRAPHIQUES

- Graphique 1 : Conflits fonciers ;
- Graphique 2 : Répartition de la réduction des conflits fonciers par sexe ;
- Graphique 3 : Répartition des conflits fonciers par zone d'intervention ;
- Graphique 4 : Répartition de la réduction des conflits fonciers par zone I ;
- Graphique 5 : Conflits liés à la transhumance ;
- Graphique 6 : Répartition de la réduction des conflits liés à la transhumance par sexe ;
- Graphique 7 : Répartition de la réduction des conflits liés à la transhumance zone I ;
- Graphique 8 : Répartition de la réduction des conflits liés à la transhumance par sexe ;
- Graphique 9. Soutien du gouvernement à la résolution des conflits fonciers ;
- Graphique 10 : Répartition du soutien du gouvernement à la résolution des conflits fonciers ;
- Graphique 11 : Soutien du gouvernement à la résolution des conflits liés à la transhumance ;
- Graphique 12 : Participation au processus de dialogue autour des conflits fonciers ;
- Graphique 13 : Répartition de la participation par sexe autour au processus de dialogue autour des conflits fonciers ;
- Graphique 14 : Participation au processus de dialogue autour des conflits liés à la transhumance ;
- Graphique 15 : Accès aux services des titres fonciers ;
- Graphique 16 : Répartition de l'accès aux services titres fonciers ;
- Graphique 17 : Confiance de la population et acteurs de la gestion des affaires foncières ;
- Graphique 18 : Régression des incidents, d'agressions verbales, physiques ou interethniques entre les jeunes ;
- Graphique 19 : Participation des femmes aux débats communautaires ;
- Graphique 20 : Répartition de la participation des femmes aux débats communautaires ;
- Graphique 21 : Libre expression des femmes aux débats communautaires ;
- Graphique 22 : Répartition par sexe de la libre expression des femmes aux débats communautaires.

ii. LISTE DES CARTES

- Carte 1 : Carte de la Province du Sud-Kivu identifiant les territoires d'intervention du projet UJAMAA 2020-2022 ;
- Carte 2 : Sites d'intervention du projet UJAMAA 2020-2023.

iii.LISTE DES TABLEAUX

- Tableau n°1 : Répartition des mesures d'indicateurs ;
- Tableau n°2 : Situation financière du projet UJAMAA ;
- Tableau n°3 : Cadre logique du projet UJAMAA ;
- Tableau n°4 : Répartition du soutien du gouvernement à la résolution des conflits liés à la transhumance ;
- Tableau n°5 : Participation de la communauté, autorités locales, autorités provinciales, autorités nationales au processus de dialogue autour des conflits fonciers ;
- Tableau n°6 : Participation de la communauté, autorités locales, autorités provinciales, autorités nationales au processus de dialogue autour des conflits liés à la transhumance ;
- Tableau n°7 : Répartition de la confiance de la population et acteurs en charge de la gestion foncière par sexe et par âge ;

IV. LISTE DES FIGURES

- Fig.1 : Formation des enquêteurs et Consultants Assistants à Baraka ;
- Fig.2 : Couloir aménagé à Runingu ;
- Fig.3 : Entrée couloir aménagé à Malinde ;
- Fig.4 : Ici marche à la recherche des arbres plantés ;
- Fig.5 : Couloir de transhumance en plein forêt à Malinde ;
- Fig.6 : Pépinière aménagée par ADED à Malinde ;
- Fig.7 : Le flamboyant découvert à Malinde ;
- Fig.8 : Arbres découverts à Bwegera au bord du couloir de NYakabaraza ;
- Fig.9 : Flamboyant en plein évolution ;
- Fig.10 : Un veau en plein destruction de champ de maïs ;
- Fig.11 : Les bétails sont à la recherche de pâturage ;
- Fig.12 : Dotation du bureau de la circonscription foncière de Fizi ;
- Fig.13 : Dotation du bureau de la circonscription foncière d'Uvira à Sange construit par ZOA ;
- Fig.14 : Dotation d'un grand groupe électrogène à la circonscription foncière de Fizi ;
- Fig.15 : Borne ou piquet délimitation de la parcelle de CCI Dynamique Locale de Paix de Lusenda ;
- Fig.16 : Dotation du bureau de CCI Baraka et les vieux sages au CCI Baraka ;
- Fig.17 : CCI Baraka ;
- Fig.18 : CCI Baraka ;
- Fig.19 : Dotation d'un bureau et d'une moto à la Dynamique Locale de Paix de Lusenda ;
- Fig.20 : Visite à la Dynamique Locale de Paix de Lusenda ;
- Fig.21 : Atelier de couture de Lusenda ;
- Fig.22 : Machine à coudre à l'Atelier de couture de Lusenda ;
- Fig.23 : Les savons de la savonnerie de Lusenda ;
- Fig.24 : Focus group sur l'AGR, AVEC et PIP à Katanga.

iv. RESUME EXECUTIF

Le projet UJAMAA est un projet de stabilisation basé sur quatre piliers dont le dialogue démocratique, **Femmes, Paix et Sécurité**, le **Retour, Réintégration et Relance économique**, la restauration de l'autorité Il a été réalisé par 3 organisations dont ZOA, KUA et PSVS dont ZOA est le lead. Son objectif général est « l'incidence et l'ampleur des conflits fonciers et des conflits liés à la transhumance sont réduits ». Ses objectifs spécifiques sont relatifs à la réduction des conflits fonciers et les conflits liés à la transhumance, le renforcement de l'administration foncière, la cohésion sociale et la résilience inter et intra-communautaire ; l'implication et la participation des femmes à toutes les étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix et sont reconnues comme actrices de changement social.

L'évaluation finale analyse les forces et les faiblesses dans la mise en œuvre et traite des leçons apprises et les meilleures pratiques qui peuvent être capitalisées pour la programmation future. Elle est basée sur les 6 critères OCDE CAD dont : la cohérence, la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité.

Les résultats obtenus, après analyse, sont les suivants :

- **Pertinence** : Il est très important par ce qu'il est relatif aux conflits fonciers, aux conflits liés à la transhumance, à la cohésion sociale et la résilience communautaire, l'intégration et la participation de la femme à la construction de la paix. Ces conflits sont vécus dans les sites d'intervention du projet et y sont récurrents.
- **Cohérence** : Le projet a été réalisé en consortium avec les 3 organisations dont ZOA, KUA et PSVS. L'ensemble d'objectifs spécifiques du projet a été réalisé en partenariat de ces 3 organisations. Les activités ont été réalisées en partenariat avec la communauté à travers des structures communautaires de résolution des conflits, les structures féminines, les groupes de psychothérapie à base communautaire, les groupes des paysans innovateurs, les autorités publiques (administrateurs du territoire, ministères, ...) et coutumières (Chefs de chefferie, de groupements, de villages, ...), les services techniques étatiques et les autres organisations locales (ADED, IJED).
- **Efficacité** : D'abord, le projet a mis en place des stratégies d'intervention telles que la Cadre de Concertation au niveau territorial, la cartographie participative et les différentes études pour maîtriser son environnement. Ensuite, il a renforcé d'avantage les structures communautaires de résolution des conflits, les AGR, les AVEC, le PIP, les couloirs de transhumance, des émissions radios, la dotation des bureaux et équipements aux organisations, structures féminines ... Enfin, les conflits fonciers et les conflits liés à la transhumance sont en réduction, les communautés s'acceptent petit à petit et les femmes s'intègrent et participent aux activités de construction de paix. En plus, le projet a mis en place le système de suivi et évaluation d'activités auprès de tous les partenaires. Le projet a réalisé la coordination des différentes activités dans chacun des sites sans contrainte au profit des bénéficiaires ;
- **Efficience** : le système financier est mis en place et assure la coordination des finances de ces trois organisations. Les dépenses sont effectuées conformément au budget et au cadre logique.
- **Impact** : Le projet a réalisé un effet induit sur le plan communautaire dont la compréhension dimensionnelle des conséquences des conflits fonciers et la transhumance et la recherche de solution pour les réduire ; la facilitation de l'accès et l'amélioration des services fonciers ; la compréhension et l'intériorisation de la nécessité de l'inclusion de la femme dans les organes de prise de décisions, ... ;

- **Durabilité :** Les out put du projet sont durables (bureaux, équipements et structures) et permettront aux partenaires de poursuivre leurs activités dans des bonnes conditions.

v. Tableau synthèse d'indicateurs du projet

Tableau n°1 : Tableau répertoire des mesures d'indicateurs

Référence	Indicateur	Baseline		Endline		Ecart des résultats	% Cible du projet
		Proportion	Résultats	Proportion	Résultats		
I.OS.1.a	% de femmes et d'hommes déclarant que l'incidence et l'ampleur des conflits fonciers et des conflits liés à la transhumance sont réduites (ventilé par sexe et sous-zone prioritaire)						
	% de femmes et d'hommes déclarant que l'incidence et l'ampleur des conflits fonciers sont réduites (ventilé par sexe et sous-zone prioritaire)	437/1326	33%	1093/1359	80 %	53 %	70 %
	- Répartition par sexe :						
	- Masculin	229/437	50,4 %	582/1059	53,2 %	2,8 %	
	- Féminin	208/437	47,6 %	511/1059	46,8 %	0,8 %	
	Répartition par zone prioritaire :						
	- Zone 1	231/437	52,9 %	607/1093	55,5 %	2,6 %	
	- Zone 2	206/437	47,1%	486/1059	44,5 %	2,6 %	
	% de femmes et d'hommes déclarant que l'incidence et l'ampleur des conflits liés à la transhumance sont réduites (ventilé par sexe et sous-zone prioritaire)	239/1326	29%	841/1359	61,8 %	32,8 %	70%
	- Répartition par sexe :						
- Masculin	199/379	52,5%	396/1359	47,1%	5,4 %		
- Féminin	180/379	47,5 %	445/841	52,9 %	5,4 %		
- Répartition par zone prioritaire :							
- Zone 1	177/379	46,7 %	543/814	64,6 %	17,9 %		
- Zone 2	202/379	53,3 %	298/841	35,43 %	-17,87 %		
I.OS.1.b.	% des personnes qui pense que le gouvernement provincial et ou national ont apporté un soutien à la résolution des conflits fonciers et des conflits liés à la transhumance dans la zone.						
	% des personnes qui pense que le gouvernement provincial et ou national ont apporté un soutien à la résolution des conflits fonciers dans la zone.	809/1326	61,01 %	1282/1359	94,3 %	33,29 %	65%
	Répartition par :						
	- Autorités locales	802/1326	60,48 %	1282/1359	94,3 %	43,3 %	
	- Autorités provinciale	81/1326	6,11 %	88/1359	06,4 %	0,29 %	
	- Autorités nationales	25/1326	1,89 %	21/1359	01,5 %	-0,39 %	
	% des personnes qui pense que le gouvernement provincial et ou national ont apporté un soutien à la résolution des conflits liés à la transhumance dans la zone.	804/1326	60,6 %	1227/1359	90,3 %	29,7 %	65%
Répartition par :							
- Autorités locales	799/1326	60,6 %	1127/1359	90,3 %	29,7 %		
- Autorités provinciales	106/1326	8,0 %	89/1359	6,5 %	-1,5 %		
- Autorités nationales	25/1326	1,9 %	5/1359	0,3 %	-1,6 %		
I.OS.1.c	Degré de participation des communautés (hommes et femmes), autorités locales, provinciales et nationales au processus de dialogue autour des conflits fonciers et de transhumance ;						Très Bon
	Degré de participation des communautés (hommes et femmes), autorités locales, provinciales et nationales au processus de dialogue autour des conflits fonciers	812/1326	61,2 %	1279/1359	94 %	32,8 %	
	Répartition par :						
	- Communauté	658/1326	49,6 %	1177 /1359	86,6 %	37 %	
	- Autorités locales	683/1326	51,5 %	1223/1359	90 %	38,5 %	
	- Autorités provinciales	52/1326	3,9 %	11/1359	0,8 %	-3,1%	
	- Autorités nationales	10/1326	0,8 %	3/1359	0,2 %	-0,6 %	
Répartition par sexe de la communauté :							
- Masculin	395/812	48,6 %	561/1177	47,7	-0,9 %		
- Féminin	417/812	51,4 %	616/1177	52,3 %	0,9 %		
Degré de participation des communautés (hommes et femmes), autorités locales,	839/1326	63,3 %	1234/1359	90,8 %	27,5 %		

	provinciales et nationales au processus de dialogue autour des conflits liés à la transhumance						
	Répartition par :						
	- Communauté	679/1326	51,6 %	1144/1359	84,2 %	32,6 %	
	- Autorités locales	715/1326	53,9 %	1176/1359	86,5 %	32,6 %	
	- Autorités provinciales	87/1326	6,6 %	10/1359	0,7 %	-5,9 %	
	- Autorités nationales	18/1326	1,4 %	2/1359	0,1 %	-1,3 %	
	Répartition par sexe :						
	- Féminin	414/839	50,7 %	597/1144	52 %	1,3 %	
	- Masculin	425/839	49,3 %	547/1359	48 %	-1,3 %	
I.OS.2.a.	% d'hommes et femmes indiquant qu'ils ont un "très bon" ou "bon" accès aux services fournis par l'administration foncière.						
	- Bon	331/1326	25 %	808/1359	59,5 %	34,5 %	65%
	- Très bon	73/1326	6 %	4/1359	0,3 %	-5,7 %	
	Répartition par sexe :						
	- Femmes	187/404	46,3 %	434/812	53,4 %	7,1 %	
	- Hommes	217/404	53,7 %	378/812	46,6 %	-7,1 %	
I.OS.2.b.	% des Femmes/ hommes/ garçons/ filles qui déclarent que la confiance mutuelle entre populations et acteurs en charge de la gestion foncière est renforcée.	270/1326	20 %	803/1359	59 %	39 %	65%
	Répartition par sexe et âge:						
	- Jeunes femmes	60/270	22,2 %	191/803	23,8 %	1,6 %	
	- Jeunes hommes	79/270	29,3 %	166/803	20,1 %	-9,2 %	
	- Femmes adultes	56/270	20,7 %	240/803	30 %	9,3 %	
	- Hommes adultes	75/270	27,8 %	206/802	25	-2,8 %	
I.OS.3.a.	% en régression des incidents, agression verbale et ou physique inter ethnique entre les jeunes	674/1326	50,8 %	1250/1359	91,9 %	41,1 %	20%
I.P.4.3.b.	% des femmes qui ont déjà participé aux débats communautaires (Hommes et femmes)	630/1326	63,1 %	1190/1359	87,6 %	24,5 %	65%
	Répartition par sexe :						
	- Femmes	232/630	36,8 %	604/1190	50,5 %	13,7 %	
	- Hommes	398/630	63,1 %	586/1190	49,2 %	-13,9 %	
	% des femmes qui attestent avoir déjà exprimé leurs opinions librement dans les débats communautaires (Hommes et femmes)	472/1326	36 %	1013/1359	75,5 %	39,5 %	65%
	Répartition par sexe :						
	- Femmes	145/472	36 %	510/1013	50,3 %	14,3 %	
	- Hommes	327/472	69 %	503/1013	49,7 %	-19,3 %	

Commentaires :

Les mesures d'indicateurs montrent une amélioration entre l'étude de base et l'évaluation finale du projet sur presque tous les indicateurs. En faisant la comparaison entre les résultats de l'étude de base et le niveau d'indicateur, on constate que le niveau estimé d'indicateurs ou cible du projet est atteint pour presque tous les objectifs spécifiques du projet sauf pour les objectifs hachurés suivants :

- *% de femmes et d'hommes déclarant que l'incidence et l'ampleur des conflits liés à la transhumance sont réduites (ventilé par sexe et sous-zone prioritaire) : 61,8% de résultats de l'évaluation finale par rapport à 70 % de la cible du projet ; La cause serait le fait de la perturbation de la cohésion sociale entre la communauté Banyamulenge et la communauté de Babembe.*

- *% d'hommes et femmes indiquant qu'ils ont un "très bon" ou "bon" accès aux services fournis par l'administration foncière : 59,5% de l'évaluation finale par rapport à 65 % de la cible du projet; Ces résultats sont expliqués par le fait que les deux circonscriptions foncières sont nouvellement installées dans les deux territoires, avant elles étaient des brigades foncières. Alors, elles mettront du temps pour recouvrer cette confiance. L'accès aux services fonciers et la confiance envers les agents des services fonciers pourront se construire progressivement comme ces deux institutions sont encore jeunes dans ces deux territoires. En outre, ces institutions foncières ont été créées par le gouvernement mais sans être dotées des moyens (manque même de bâtiment pour abriter les différents bureaux, manque d'outils de travail et même avec des agents majoritairement nouveaux, ...) pour leur bon fonctionnement. Cette explication convient pour la question de confiance pour l'indicateur suivant.*

- *% des Femmes/ hommes/ garçons/ filles qui déclarent que la confiance mutuelle entre populations et acteurs en charge de la gestion foncière est renforcée : 59 % de résultat end line contre 65 % de la cible du projet : voir supra.*
Pour ces deux indicateurs, il y a eu une augmentation entre les résultats de l'étude de base et de l'évaluation finale. Pour la question d'avoir accès aux services fonciers, les résultats sont passés de 25 % à 59,5 % soit une augmentation de 34,5 %; pour la confiance, ils sont passés de 20 % à 59 % soit une augmentation de 39 %.

1. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

1.1. Objectifs de l'évaluation

Basée sur les critères d'évaluation DAC-OCDE, notamment la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact, cette évaluation vise à déterminer le niveau de performance dans la mise en œuvre du projet. Cette évaluation analysera les forces et les faiblesses dans la mise en œuvre et traitera les leçons apprises et les meilleures pratiques qui pouvant être capitalisées pour la programmation future.

De façon spécifique, l'évaluation finale vise à :

- Apprécier les résultats et les effets atteints par le projet UJAMAA, en se référant au cadre logique du projet (indicateurs et résultats attendus) ;
- Montrer dans quelle mesure le projet UJAMAA ainsi que l'approche utilisée ont été pertinents pour réduire l'incidence et l'ampleur des conflits fonciers et des conflits liés à la transhumance dans les moyens et haut plateaux d'Uvira et dans le territoire de FIZI ;
- Mettre en exergue l'apport du projet UJAMAA dans la réalisation des missions et stratégies de SSU/STAREC ;
- Apprécier l'efficacité de l'approche méthodologique utilisée par le projet, les activités et les méthodes par rapport aux résultats attendus. Cela doit inclure l'évaluation des approches PIP (Plan Intégré du Paysan) ;
- Examiner les progrès atteints dans la réalisation des produits escomptés en faisant ressortir les forces et les faiblesses ;
- Apprécier la durabilité des résultats escomptés (l'engagement des parties prenantes renforcé à tous les niveaux local, Provincial et National ; L'accès au service de l'administration foncière amélioré ; La cohésion sociale ainsi que les conditions socioéconomiques des bénéficiaires jeunes à risques, femmes, réfugiés et déplacés & communautés hôtes augmentées ; Le leadership des femmes dans le processus de la paix et de la stabilisation dans leurs milieux renforcé).
- Apprécier la stratégie de partenariat ZOA, KUA et PSVS pour réaliser les résultats ainsi que les dispositions prises pour rendre compte ;
- Apprécier la complémentarité avec les deux autres programmes financés par le Fonds de Cohérence pour la Stabilisation dans les Territoires d'Uvira, Fizi (Consortium CORDAID et INTERPEACE) ainsi que d'autres projets de stabilisation dans la zone (financement bilatéral) ;
- Sur base des points ci-haut, formuler des recommandations concrètes et spécifiques pouvant guider les prochaines interventions de SSU/STAREC ainsi que d'autres interventions similaires au Sud-Kivu ;
- Analyser la pertinence des indicateurs de suivi-évaluation et leur adaptation à la mesure des produits ;
- Examiner la contribution du projet UJAMAA dans la promotion de l'équité et de l'égalité de genre ;
- Proposer de pistes de solution en appui au Gouvernement et au SSU dans l'identification de nouvelles opportunités de programmation en matière de stabilisation en général et dans la résolution des conflits fonciers et des conflits liés à la transhumance en particulier.

1.2. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

Pour récolter les données de cette évaluation finale du projet, nous avons procédé de la manière suivante :

- Analyse documentaire (documents du projet, étude de base, rapports et évaluation à mi-parcours);
- Sondage pour les données quantitatives ;
- Interview avec les leaders locaux, les associations œuvrant dans les différents sites ou groupements ciblés, les membres du consortium et les partenaires au projet. Le respect de droits des personnes ressources était de rigueur, l'anonymat et la confidentialité ont été observés strictement tout au long de ce processus ;
- Des informateurs « clés » ont été identifiés à partir des listes par une approche aléatoire ;
- Focus group avec les membres de la communauté pour les données qualitatives. Les informateurs sont des bénéficiaires directs du projet.

Ces procédés concernaient les données qualitatives et les données quantitatives. L'étude proprement dite sur terrain a été précédée par la **phase exploratoire** avant de commencer la récolte systématique des données sur terrain. C'était la phase de travail au bureau pour harmoniser sur la méthodologie, la préparation et finalisation des outils de récolte des données, l'harmonisation de la planification des toutes les activités de l'étude et la signature du contrat.

1.1.1. ANALYSE DOCUMENTAIRE

Le revue documentaire nous a permis de faire l'analyse des différents documents du projet dont le cadre logique, le descriptif entier du projet, les différents documents du projet, les statistiques relevées disponibles, la théorie de changement, la cartographie des sites ciblés pour l'étude, les données démographiques disponibles des lieux ciblés par le projet, les résultats de l'étude de base (Base Line) et les résultats de l'évaluation à mi-parcours.

Les différents documents du projet ont été mis à la disposition de l'équipe d'évaluation au début du travail pour permettre de préparer la phase de récolte des données sur terrain.

Cette revue documentaire a permis à l'équipe d'évaluation de mieux maîtriser la philosophie ou la thématique du projet, la constitution et répartition de l'échantillon d'étude, la répartition des enquêteurs sur terrain, la conception d'outils et d'établir le programme de récolte des données sur terrain. Elle a en plus permis aussi à l'équipe d'évaluation d'avoir une idée claire et précise sur les diverses ressources, les atouts du projet, les obstacles ainsi que les opportunités du projet. En outre, elle a facilité une orientation claire pour construire les outils de récolte des données (guide d'interviews et de focus groups).

1.1.2. SONDAGE (données quantitatives)

✓ *Structure et outils du sondage :*

Le sondage concernait la récolte des données quantitatives à l'aide d'un questionnaire qui a été conçu sur base d'objectifs spécifiques, des différents indicateurs de résultats (impact) et d'activités (out put). Il a été utilisé à l'étude de base et à l'évaluation mi-parcours soit l'intégration des aspects de la mise en œuvre du projet et l'évaluation des résultats du projet (après ou fin projet).

Les différents objectifs spécifiques et les résultats constituent les différentes variables d'étude afin de bien regrouper les différentes données. Certaines données sont les opinions ou les perceptions des répondants ou sujets d'enquête et d'autres présentent la situation réelle et objective du projet.

✓ *Constitution de l'échantillon d'étude :*

La taille de l'échantillon d'étude a été déterminée par la formule scientifiquement reconnue, notamment la formule de « SLOVINI ». La structure de ces données a permis de stratifier ou de pondérer cet échantillon en fonction des cibles du projet (strates) dont les hommes et les femmes adultes, les jeunes femmes et les jeunes hommes en référence à l'âge et au sexe des répondants. Cette disposition est de stricte application pour éviter les biais ou erreurs de structure.

✓ ***Outil de récolte des données : questionnaire d'enquête***

La récolte des données a été effectuée à l'aide du questionnaire directement par des tablettes (méthode de collecte en ligne) avec l'application « ComeCare » que nous avons utilisé à la base line. Ce procédé facilite la géo- localisation des sites du projet et facilite un contrôle systématique de la base des données. Ce contrôle a permis d'assurer la véracité des données et la facilitation de compilation ou consolidation rapide.

Le questionnaire a été paramétré dans les tablettes. Les enquêteurs ont fait usage de questionnaire sur terrain pour récolter les données. Ces données ont été synchronisées pour leur consolidation dans la base des données de l'ensemble de l'étude chaque soir. La base des données a été a donc constituée progressivement jusqu'à la fin de l'enquête.

✓ ***Pré test du questionnaire :***

Le questionnaire pré finalisé au premier degré a été soumis à un pré test (enquête pilote) après la formation des enquêteurs dans la zone 2 du projet précisément à Baraka - ville (Katanga) qui est le site le plus proche du bureau pour faciliter la mise en commun afin de procéder à un ajustement rapide. Il n'y a pas eu de modifications ou ajustement.

✓ ***Base des données :***

Une base des données a été constituée progressivement en rapport avec l'évolution de la récolte des données pour rassurer l'exactitude de la géolocalisation des répondants et du remplissage des questionnaires. Cette base des données a été constituée de façon à permettre la différenciation des sites et du respect des strates de l'échantillon ou composante des répondants (âge, sexe, état matrimonial, profession, niveau d'étude, ...).

✓ ***Organisation de la collecte des données :***

Sept enquêteurs ont été recrutés pour la zone 2 et huit enquêteurs pour la zone 1. Pour chacune de deux zones, les données ont été récoltées pendant sept jours. Cette récolte des données a été précédée par la formation des enquêteurs, des Superviseurs et des Consultants assistants sur la méthodologie et l'éthique à appliquer sur terrain pour le professionnalisme.



Fig. 1 : Formation des enquêteurs et Assistants Consultants à Baraka

✓ **Analyse des données :**

Après la compilation et la consolidation des données quantitatives dans une base des données unique pour l'étude, nous avons procédé par une analyse simple d'abord et une analyse croisée dynamique pour mesurer le niveau de l'impact du projet selon les sites, le sexe et l'âge. Cette analyse a abouti aux résultats qui ont été exprimés en termes des nombres et des pourcentages dans des tableaux ou des graphiques, selon le cas, qui ont été expliqués ou approfondis par des données qualitatives issues des interviews et des focus group. Nous avons procédé par une triangulation de ces données pour bien mesurer l'impact du projet ou l'effet induit des activités du projet sur les bénéficiaires.

1.1.3. ENTRETIENS LIBRES OU PERSONNALISES ET FOCUS GROUP (données qualitatives)

Pour les données qualitatives, nous avons utilisé les procédés d'entretien libre personnalisé avec les leaders locaux ou d'opinions, les associations œuvrant dans les différents sites ou groupements ciblés, les membres du consortium et les partenaires au projet ; en plus, nous avons organisé des focus group ou foyers de discussion avec les membres de la communauté bénéficiaires du projet soit les femmes et les hommes adultes d'une part et les jeunes femmes et les jeunes hommes d'autre part.

➤ **Entretiens libre ou personnalisé avec les leaders locaux ou détenteurs d'enjeux, des membres du consortium, des partenaires au projet, ...**

Sur base d'un guide de récolte des données ⁽¹⁾, il a été question de rencontrer individuellement les leaders locaux ou détenteurs d'enjeux, des membres du consortium, des partenaires au projet afin de prélever les données au regard de différents objectifs spécifiques, des indicateurs du projet et des livrables de cette évaluation. Les répondants ont été rencontrés dans leurs sites respectifs, précisément, dans les différents villages ou sites ciblés par l'évaluation du projet.

Ces répondants ont renseigné surtout sur la gestion des conflits fonciers et les conflits liés à la transhumance et éventuellement sur le fonctionnement de l'administration foncière locale y inclue les questions de la cohésion sociale et l'implication des femmes comme actrices de construction de paix dans les communautés respectives.

Comme nous l'avons fait lors de l'étude de base, les leaders locaux ont été presque les mêmes comme leurs adresses étaient bien identifiées. Il s'agit notamment des chefs des groupements et des localités, les responsables des ETD (Entités Territoriales Décentralisées ou Déconcentrées) en tenant compte des aspects de genre et âges des répondants en général et en particulier les aspects de religion, le respect du contexte, la profession, le niveau d'instruction et l'état civil.

➤ **Focus group ou foyer de discussion (3 focus group par village ou site)**

Les entretiens ont été menés sous - forme des focus group ou foyers de discussion soit 3 focus groups dont un pour les jeunes femmes et les jeunes hommes, un pour les femmes adultes et un pour les hommes adultes. Les participants ont été invités en groupe de 10 ou 12 personnes et le débat a été fait autour d'un guide de collecte des données qui a été élaboré. Ces entrevues ont eu lieu dans les

(¹) Le guide de récolte des données pour les interviews personnalisées et les focus groups sera basée sur les mêmes variables d'étude comme pour le questionnaire de sondage pour permettre la triangulation des données.

différents villages pour mesurer les enjeux et les opportunités du projet. Les cadres de rencontres ont été identifiés dans les sites respectifs.

➤ **Traitement des données qualitatives**

Les données qualitatives brutes ont été présentées sur des fiches techniques individuelles par village, par site, par cible et enfin consolidées par question après compilation. Les entrevues ont été reproduites chaque jour et contrôlées par les Superviseurs afin d'éviter les oublis ou erreurs de transcription possibles.

Ces données ont été et ensuite intégrées dans le rapport selon que le plan le prévoyait. Ces données qualitatives issues des focus groups et des interviews personnalisées ont permis de trianguler les données pour une analyse plus approfondie.

1.1.4. Limites de l'étude

Cette étude ou évaluation est menée sur une cible bien connue dans les limites des termes de référence en annexe de ce rapport. Les données ne sont utilisables que pour ce projet UJAMAA à la limite des objectifs spécifiques et ne peuvent être extrapolées que sur les sites cibles du projet. Les résultats ne peuvent être utilisés sur d'autres sites qu'en conformité ou sous réserve de d'adéquation du contexte.

L'échantillon a été prélevé sur les catégories de bénéficiaires dont des jeunes femmes et jeunes hommes (18 - 35 ans) et les femmes et hommes adultes (36 ans et plus) avec une marge d'erreur de 5 % ; c'est dire que les résultats sont acceptés à l'intervalle de confiance de 95 %. Ce choix d'échantillon est en conformité avec les termes de référence de l'évaluation.

1.3. EQUIPE DE TRAVAIL

L'équipe de travail et la répartition des tâches de cette équipe se présentent comme suit:

- Enquêteurs (16 personnes) pour récolter les données de sondage c'est-à-dire les données quantitatives ;
- Superviseurs (2 personnes) : pour la supervision et l'orientation des enquêteurs, le contrôle préliminaire des données quantitatives et la gestion de la sécurité des matériels de travail (tablettes);
- Consultants assistants (2 personnes) pour la récolte des données qualitatives dont les focus group et les interviews semi-structurées avec les bénéficiaires. Ces deux consultants assistants ont été appuyés par deux autres personnes.
- Consultant principal (1 personne): Il est le point focal pour cette équipe d'évaluation. Il a pour responsabilité la planification du travail d'évaluation, coordonne les activités, supervision de la récolte et analyse des données, récolter les données auprès des membres du consortium et des autres consortiums, visites - guidées des produits UJAMAA dans les différents sites, supervision de contrôle des données et rédaction du rapport. Les détails sur les ressources humaines pour cette évaluation est en annexe de ce rapport.

2. INTRODUCTION AU PROJET ET CONTEXTE

2.1. INTRODUCTION AU PROJET

Le projet UJAMAA est un projet mis en œuvre par 3 organisations à savoir ZOA, KUA (Kujitegemea Actions) et PSVS (Programme de Secours pour les Vulnérables et sinistrés). Ce projet a été exécuté dans 3 territoires qui sont les territoires de Fizi (villages de Lusenda, Katanga, Malinde, Kafulo, Kilicha, Lulimba et Bibokoboko en début du projet), Uvira (villages de Luvungi, Sange - cité, Runingu, Kagando et Makobola) et Walungu (Kamanyola). Les détails de la répartition par chefferie (cartographie des sites d'intervention), groupement et secteur se trouvent en annexe de ce rapport.

L'objectif global de ce projet est : « L'incidence et l'ampleur des conflits fonciers et des conflits liés à la transhumance sont réduits ».

Cet objectif général a 4 objectifs spécifiques clés :

- Objectif spécifique 1 : Les populations dans l'Est de la RDC et l'État Congolais, appuyés par leurs partenaires, transforment les conflits fonciers et conflits liés à la transhumance dans les zones prioritaires de stabilisation (pilier : dialogue démocratique);
- Objectif spécifique 2 : La performance et la qualité de services de l'administration foncière sont améliorées, permettant la fourniture de services transparents, équitables et accessibles à tous les citoyens (femmes, jeunes femmes, hommes, jeunes hommes, enfants, groupes marginalisés et groupes à risque) (pilier : sécurité);
- Objectif spécifique 3 : La cohésion sociale et la résilience inter et intra-communautaire, avec un accent sur les jeunes à risques sont améliorées (pilier : Retour, restauration et relance économique);
- Objectif spécifique 4 : Les femmes influencent et participent à toutes les étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix et sont reconnues comme actrices de changement social (Femme, paix et sécurité).

Ce projet est de 30 mois, allant de du 1 novembre 2020 au 30 Avril 2023.

2.2. CONTEXTE DES SITES D'INTERVENTION DU PROJET

Dans la partie Est de la RDC, les conflits autour de la terre constituent un des facteurs clés à l'origine de l'instabilité, alimentée par des actes de violence qui sont constamment rapportés. Ils ont tendance à avoir une dimension ethnique et identitaire⁽²⁾.

⁽²⁾ Internal Displacement Monitoring Centre/Norwegian Refugee Council (2015), 'IDPs' decision-making in the DRC Defining a framework to support resilience in humanitarian responses to multiple displacement

Les informations disponibles tendent à confirmer que plus de 80% des affaires en instance de jugement devant les juridictions nationales en République Démocratique du Congo se rapportent à des litiges fonciers ⁽³⁾.

Parlant des conflits liés à la transhumance, le secteur de l'élevage dispose d'importants atouts et potentialités sur lesquels les populations vivants dans la zone prioritaire peuvent fonder des réels espoirs pour assurer le développement de ce secteur de manière durable.

En effet, l'élevage se pratique en mode extensif du type traditionnel. En saison sèche, les éleveurs se déplacent avec leurs troupeaux à la recherche de l'eau et des pâturages; ce système s'appelle transhumance. Ces mouvements des bétails sont à la base de destruction des champs d'agriculteurs soit par manque des pistes de passage, soit par un nombre élevé de bétails ou soit par un nombre réduit de bergers.

Cependant, le calendrier pastoral n'est souvent pas respecté pour des causes multiples notamment une saison pluvieuse qui arrive ou se termine plus tôt ou plus tard que prévu. En plus de ce non-respect du calendrier pastoral, s'ajoutent d'autres facteurs comme l'avancée des champs sur les couloirs de transhumance par les agriculteurs pour des nouveaux champs, le changement climatique qui tend à une raréfaction des ressources disponibles à partager entraînent souvent des conflits entre les agriculteurs et éleveurs quant à l'accès aux ressources en eau et pâtures. L'appui à la mobilité pastorale et à la sécurisation des ressources partagées est donc un élément crucial à la fois pour la stabilité communautaire des régions transhumantes mais aussi pour le renforcement de la productivité de l'élevage ainsi que la commercialisation du bétail et des produits dérivés.

Les activités de chacune de ces deux parties, qui sont les agriculteurs et les éleveurs, constituent une grande préoccupation économique principale dans les sites du projet. Les agriculteurs ont une attention particulière sur leurs champs et les éleveurs ne voudront jamais que leurs troupeaux soient attaqués, menacés ou volés.

Ces activités concernent les communautés vivant dans ces deux zones ciblées par le projet. Etant donné que chaque communauté a tendance à se spécialiser dans un domaine particulier, élevage ou agriculture, il y a toujours tendance d'indexer les communautés par rapport au domaine d'activités. Les populations vivant dans le bas fond ont tendance à se spécialiser dans l'agriculture et ceux des hauts et moyen plateaux dans l'élevage. Alors, les éleveurs, lors de la transhumance sont exposés au risque de débordement de leurs bétails, dans les champs d'autrui, qui ravageant les cultures.

La tendance est le revirement de ce conflit vers les appartenances ethniques ou tribales du fait de la dichotomie entre les habitants des hauts plateaux qui sont majoritairement des éleveurs et ceux du bas fond qui sont en grand nombre des agriculteurs. Etant donné que les éleveurs sont des peuples pasteurs, lors des migrations, ils prennent des dispositions d'ordre sécuritaires et alimentaires. Ils se trouvent dans l'obligation de se préparer en conséquence. Certains prévoient, en plus des aliments, des machettes, des couteaux et autres moyens de défense et se trouvent en position de se défendre lorsque le forfait est consommé.

Les agriculteurs à leur tour, cherchent à se venger pour recouvrer leurs droits de protection de leurs champs. Les conflits deviennent très violents et les autorités locales se trouvent en situation de faiblesse pour les résorber. L'autorité étatique se trouvait dans la faiblesse de procéder au zonage des lieux pour le pâturage et des lieux pour l'agriculture.

⁽³⁾ Rapport intérimaire du Cadre d'évaluation de la gouvernance des régimes fonciers en République démocratique du Congo, février 2013

En dehors de la transhumance, les conflits armés qui sévissent dans les hauts plateaux de Minembwe, Bijombo et Itombwe ont provoqué des déplacements massifs des cheptels bovins vers la plaine de la Ruzizi, la plaine côtière du lac Tanganyika et le Secteur de Ngandja. Cette situation a accentué les tensions entre agriculteurs et éleveurs et a engendré plusieurs incidents violents causant morts d'hommes, destruction des bétails et des cultures dont les plus récents sont ceux recensés dans Bibokoboko, Malinde, Kafulo, Katalukulu, Asanu, Lweba, Simbi, Kaseke dans le Secteur de Mutambala et Sebele, Kikonde dans le Secteur de Ngandja dans le territoire de Fizi.

Aux vues de ces conflits, les jeunes se font recruter simplement dans des groupes armés soi-disant qu'ils cherchent à protéger leurs ressortissants. Ces groupes se font alimenter par les ressources des paisibles citoyens suite à la persistance de l'insécurité dans le milieu. Lorsque l'insécurité est persistante, l'expression des hommes et des femmes se tait, d'où les droits sont confisqués. Les participants aux débats communautaires sont devenus retissant d'intervenir avec franchise et en détail pour faire entendre leurs voix et les résultats d'activités de plaidoyer sont fondues et cèdent la place aux résurgences des conflits intercommunautaires.

2.3. THEORIE DE CHANGEMENT DU PROJET UJAMAA

Cette théorie de changement est le reflet du cadre logique du projet (voir sa présentation en annexe de ce rapport). Elle est basée sur les objectifs spécifiques et les produits du projet. Son contenu explique toute la démarche du projet. Les indicateurs y afférents devraient séparer les conflits fonciers et les conflits liés à la transhumance afin de permettre de bien mesurer les résultats séparément bien que les deux conflits ont des effets collatéraux. En outre, spécifier la participation et l'appui des autorités (locales, provinciales et nationales) afin de bien cibler l'orientation de renforcement des capacités ou sensibilisation pour fin d'amélioration.

3. PRESENTATION DES RESULTATS BASES SUR LES CRITERES D'EVALUATION OCDE CAD

INTRODUCTION

L'OCDE (Organisation Européenne de Coopération Economique) est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 pays démocratiques œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière des politiques de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Le réseau sur l'évaluation du développement est un organe subsidiaire du Comité d'Aide en Développement (CAD). Il a pour objet de renforcer l'efficacité des programmes de développement international en promouvant des évaluations solides, bien documentés et indépendantes.

Portées par un consensus international, les normes visent à susciter et à inspirer des évaluations de qualité. Des nombreux partenaires au développement ont contribué à ce processus (voir normes de qualité).

Le CAD définit six critères d'évaluation dont : **pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et viabilité/durabilité** et deux principes d'utilisation. Ces critères sont destinés à guider les évaluations des projets.

3.1. PERTINENCE DU PROJET UJAMAA

L'évaluation de la pertinence consiste à examiner les différences et les arbitrages entre des priorités ou des besoins différents de bénéficiaires. Elle exige également d'analyser toute évolution du contexte pour pouvoir déterminer dans quelle mesure l'intervention peut être (ou a été) adaptée afin de conserver sa pertinence. Est-ce qu'on fait la bonne chose ? Quelle est la relevance respectivement l'importance de l'intervention par rapport aux besoins et aux priorités locaux et nationaux sur place ?

L'analyse de la pertinence de ce projet cherche à montrer si le projet a touché les problèmes de conflits fonciers et les conflits liés à la transhumance dans les zones d'intervention. Il s'agit de

comprendre si les objectifs et la conception du projet correspondaient aux besoins, politiques et aux priorités des bénéficiaires considérant le changement de contexte et les adaptations que le projet a pu prendre ?

Pour analyser la pertinence du projet UJAMAA, nous situons l'analyse à 5 niveaux. Il s'agit de :

- Considérations du point de vue opérationnel du projet ;
- Considérations du point de vue géostratégique du projet ;
- Considérations du point de vue du Plan de Développement Local des sites cibles du projet;
- Analyse socio dynamique des conflits fonciers et des conflits liés la transhumance ;
- Analyse socioéconomique du projet UJAMAA.

3.1.1. Considérations du point de vue opérationnel sur la pertinence du projet UJAMAA

Partant de l'objectif général, qui est la réduction de l'incidence et l'ampleur des conflits fonciers et des conflits liés à la transhumance, considérant le contexte des sites cibles du projet, les questions des conflits fonciers et les conflits liés à la transhumance sont au centre de débat socio-économique actuel pour la construction d'une paix durable dans ces sites ciblés par le projet. D'abord, le fait que les parcelles et les champs des sites cibles du projet ne sont pas couverts par des titres de propriété (Certificats de concession perpétuelle, contrat de location ou tout autre document), les conflits fonciers sont potentiels et latents dans ces sites. Nous savons pertinemment bien que la vie du peuple « noir africain » et surtout de la province du Sud - Kivu est liée à la propriété « terre ». Les convoitises sont possibles et potentiels. La problématique se trouve au niveau des compétences de l'administration foncière et l'accès aux services fonciers conditionnée par la disponibilité des services fonciers et les moyens financiers pour leur achat. Ensuite, les conflits liés à la transhumance, par manque de fourrage dans leur milieu ordinaire pendant toutes les saisons sèches, les mouvements des bétails sont normaux et compréhensibles mais comportent des risques de dérapage nuisant les champs des agriculteurs et facilitant ainsi la baisse de la production, l'agriculture de subsistance et la pauvreté. L'adhésion à la nouvelle délimitation des couloirs de transhumance facilitée montre à suffisance que le besoin de protection des champs et des batails est effectif dans les territoires où s'effectuent les mouvements de transhumance, notamment les sites d'intervention du projet UJAMAA.

Pour **Jacques BERTHOME et Jacques MERCOIRET**, Les problèmes d'élevage de bovin sont ⁽⁴⁾ :

- Les problèmes d'abreuvement du bétail sont importants : puis suffisants, souvent traditionnels parfois profonds ;
- Il se pose également des problèmes d'alimentation et de santé du bétail;
- Des problèmes existent du fait de la concurrence sur la terre entre agriculture et élevage et de la mauvaise organisation des zones de culture et de pâtures.

Ces problèmes sont permanents dans les sites du projet et les habitants s'y attendent pendant toutes les périodes de la saison sèche. Les éleveurs ne peuvent jamais contenir leurs bovins sans fourrage en cette période dans des milieux non arides, ils sont dans l'obligation de chercher le fourrage. Les bergers en nombre réduit se déplaçant avec les cheptels ayant un nombre des têtes ou

⁽⁴⁾ Jacques BERTHOME- Jacques MERCOIRET, Méthode de planification locale pour les organisations paysannes d'Afrique Sahélienne, Harmattan, Paris, 1993

troupeaux très élevés. Ils ont du mal à maîtriser les vaches car il y a violation du principe : « un berger pour 8 têtes des vaches » « Tout éleveur a le droit, sous certaines conditions, déplacer ses animaux en vue de l'exploitation des ressources pastorales. La transhumance peut s'effectuer au niveau local et provincial (Art 60). Tout éleveur est tenu de surveiller son bétail transhumant. Les bovins doit être accompagné par des gardiens dans la proportion d'un gardien pour 8 têtes d'animaux. Pour les caprins et ovins, un gardien pour 20 têtes d'animaux (Art 63).⁽⁵⁾

Pour ce faire, ils s'affrontent aux agriculteurs malgré eux. Cette décision est inconditionnelle pour la survie des bétails et s'y arroe pour la servie et la santé des bétails⁽⁶⁾. Les bergers, en cette période de saison sèche, sont dans l'obligation de quitter les montagnes avec les bétails pour aller les faire paître dans les prairies ou bas font où ils peuvent trouver les fourrages. Ces prairies et le bas font sont des milieux à vocation agricole. Alors pour les départager, le projet UJAMAA a envisagé de retracer les couloirs de transhumance pour la circulation sécuriser des bétails, la recherche des pâturages et les abreuvoirs ainsi que les kraals ; d'où la pertinence de ce projet.

Enfin, au vue de ce trois types de conflits, s'apparentent trois autres conflits dont :

- Celui relatif à la cohésion sociale et la résilience inter et intra-communautaire, avec un accent sur les jeunes à risques ;
- Celui de l'intégration des femmes dans les instances de prise de décision et leur participation à toutes les étapes du processus de stabilisation et de consolidation de la paix afin qu'elles deviennent des actrices de changement social;
- Celui des agriculteurs et des éleveurs des petits bétails qui laissent leurs animaux en divagation.

Quelques évidences sur la pertinence du point de vue opérationnel du projet UJAMAA

- Les membres des Cadres de Concertation disent que le projet UJAMAA les rend plus dynamiques pour assister les parties en conflits dans la recherche de solution ;
- Les bénéficiaires des AGR disent que leurs activités sont génératrices de revenu. Par exemple pour la COOLB (Coopérative Laitière de Bwegera) : « Notre Coopérative est devenu opérationnelle grâce au projet UJAMAA ;
- Sur le plan de fonctionnement de leur structure, les membres de CCI Lusenda affirment que « l'activité du petit commerce appuyé par le projet UJAMAA facilite le fonctionnement et un attrait des membres aux activités de notre structure en vue d'offrir des meilleurs services aux bénéficiaires.

3.1.2. Considérations du point de vue géostratégique du projet UJAMAA⁽⁷⁾

Le projet UJAMAA a été exécuté dans 3 territoires dont Walungu, Uvira et Fizi. L'étude de base de ce projet montre que les conflits fonciers et les conflits liés à la transhumance sont pertinents dans ces territoires précités. En plus, la non-implication des femmes dans les instances de prise de décisions et les conflits intercommunautaires sont effectifs dans ces territoires.

Les sites choisis pour ce projet ne sont que représentatifs et ne peuvent avoir une grande influence sur les autres sites de ces mêmes territoires. A titre illustratif, le territoire d'Uvira a 3

⁽⁵⁾ Arrêté provincial n°19/008/GP/SK du 14/02/2019 portant réglementation de la pratique d'élevage des animaux domestiques en province du Sud- Kivu.

⁽⁶⁾ Retenons ici que le bétail dans le milieu rural est une grande richesse et l'élevage est considéré comme une profession.

⁽⁷⁾ La géostratégie consiste à étudier les implications politiques et guerrières des situations géographiques (ressources naturelles, espace frontalier, espace maritime). Ces espaces ne sont pas structurellement stratégiques mais les deviennent des que lors que le contexte politique, social ou économique évolue.

chefferies dont la Chefferie de Bafuliru, la Chefferie de Bavira et la Chefferie de la plaine de la Ruzizi. Sur les 5 groupements de la Chefferie de Bafuliru, le projet n'a touché que 2 groupements ; sur 7 groupements de la Chefferie de Bavira, le projet n'a touché qu'un seul groupement. Ceci montre à suffisance que les besoins sont encore nombreux. L'autre enjeu est le fait que les professions agricoles sont exercées par les communautés Bafuliru, Bashi, Bavira, Banyindu, Barundi qui vivent en majorité dans les prairies et les bas- font tandis que les éleveurs sont majoritairement des Banyamulenge qui vivent dans les hauts plateaux ; d'où ce clivage assimilée à des divisions ethniques avec comme implication sur leurs professions. Ici, les conflits intercommunautaires sont nourris ou renforcés par cette répartition inconditionnelle des professions avec la tendance de créer des conflits identitaires. Cette situation n'est pas différente que celle du territoire de Fizi (zone 2) qui est très vaste et la configuration est similaire à celle de la zone précitée (zone 1).

Quelques évidences sur le critère de pertinence du point de vue géostratégique du projet :

- Pour les habitants des sites du projet, « les activités de la cartographie attirent une attention particulière de la communauté sur la question des conflits foncier et les conflits liés à la transhumance. Souvent, lorsque la saison sèche approche, les agriculteurs de préparent à affronter les conflits relatifs à la destruction de leurs champs ;
- Pour les bénéficiaires « agriculteurs », le projet UJAMAA les aide à minimiser les menaces de récolte prématurée par peur de destruction des cultures par les bétails ;
- La question des conflits liés à la transhumance retenue dans le projet UJAMAA, pour les agriculteurs des sites cibles du projet, est non seulement une interpellation de prise de conscience de toute la communauté et les autorités locales mais également un plaidoyer pour eux.

3.1.3. Considérations du point de vue du Plan de Développement Local des sites cibles du projet UJAMAA ⁽⁸⁾

Le Plan de Développement Local est un projet qui essaye de définir l'avenir d'une petite région. C'est l'ensemble de la population des villages concernés, elle est invitée à y participer même si certains groupes sont plus particulièrement actifs. Celle-ci se fixe un certain nombre de buts, notamment de développement économique, mais aussi de protection du milieu ou de préservation de valeurs socio culturelles en fonction de l'évolution qui lui semble souhaitable. Il est un document dans lequel sont indiqués les objectifs de développement du territoire, les actions et les moyens à mettre en œuvre.

Les Plans de Développement Locaux de ces territoires abordent l'aspect de conflits entre éleveurs et agriculteurs de manière lacunaire ou ne les abordent pas du tout ⁽⁹⁾. Ces plans énoncent simplement ces conflits et proposent comme solution : « formation et encadrement technique des éleveurs et agriculteurs.

En plus dans le Plan de Développement Local de la Chefferie Plaine de la Ruzizi se limite à énoncer les causes des conflits et propose comme mode de résolution : plaidoyer au gouvernement et rencontre avec les éleveurs et agriculteurs (comité mixte plus un agronome et un vétérinaire). Ceci

⁽⁸⁾ Jacques BERTHOME- Jacques MERCOIRET, ibdem, 1993

⁽⁹⁾ Professeur KITOKA MOKE MUTONDO, Plan stratégique des actions humanitaires et de développement du territoire d'Uvira, 2017-2021, Mars 2017, Presse Lavigerie, Kinshasa.

laisse voir que ces plans ne prennent pas en compte la résurgence des conflits fonciers et les conflits liés à la transhumance avec ses corollaires d'implication des femmes dans les instances de prise de décision et les conflits intercommunautaires, surtout ceux qui ont comme acteurs les « jeunes »).

Cette analyse montre à suffisance que le projet UJAMAA est un complément au Plan de Développement Local des territoires de Walungu, d'Uvira et de Fizi. Sur le plan des conflits fonciers, leurs circonscriptions foncières sont nouvellement installées, elles étaient avant des simples brigades foncières. Elles ont été créées mais dépourvues des espaces ou bureaux de travail et des équipements indispensables pour le travail. C'est le projet UJAMAA qui est venu à la rescousse. Ensuite, les populations n'ont pas encore été bien sensibilisées sur l'importance des titres, la disponibilité et l'accès aux services fonciers. Mais avec l'aide du projet UJAMAA les membres de la communauté ont suivi des formations et des sensibilisations sur l'importance des titres fonciers et ont accédés à ces titres sans discrimination de sexe.

Quelques évidences sur le critère de pertinence du point de vue du Plan de Développement Local

- Un des membres du Cadre de Concertation au niveau du Territoire affirme que tous les Plans de Développement Locaux n'attirent pas une attention particulière sur les questions de gestion foncière et de la transhumance alors que la vie des autochtones en dépend étant donné qu'il s'agit des activités principales des habitants dans les milieux ruraux ;
- Sur le plan de la production agricole, les agriculteurs de la plaine de la Ruzizi ont déclaré que tant que le rapprochement et l'harmonisation des relations entre éleveurs et agriculteurs n'est pas effective, le développement ou la production ne sera jamais promue ;
- A Bwegera, lors des focus group, les participants hommes et femmes ont déclaré « bien que les conflits liés à la transhumance divisent les agriculteurs et les éleveurs, les échanges sur le marché ou sur le plan de la consommation, les rapprochent et tous contribuent la production locale ».

3.1.4. Analyse socio dynamique des conflits fonciers et les conflits liés à la transhumance

La socio dynamique ambitionne d'analyser les interactions entre les individus autour d'un projet et pour ou contre le projet. Cet outil permet de mesurer l'implication des acteurs en fonction du degré de « dynamique », c'est-à-dire d'énergie, qu'ils sont prêts, ou non, à mettre dans le projet en question : « *Cela permet de mettre chaque femme et homme de l'entreprise en mouvement, au service d'une évolution globale* ». Les acteurs se positionnent généralement assez vite lorsqu'ils ont suffisamment d'informations et s'ils sont suffisamment sensibilisés ⁽¹⁰⁾.

Le constat fait est que les conflits sont bien nourris par manque des titres de propriété et aussi par manque d'un bon arbitrage des parties en cas de conflits. Très rapidement, ces conflits peuvent diminuer au fur et à mesure que les droits de propriété s'acquièrent et que les autorités administratives et la population soient sensibilisées sur l'importance de la valeur des titres de propriété. Contrairement aux conflits liés à la transhumance qui persisteront si des dispositions ne sont pas prises pour sécuriser les circulations des batails à travers des chemins sécurisés et de pourvoir les bétails des abreuvoirs, des pâturages et les kraals et non seulement ça, mais aussi le respect des droits sur l'un des volets disant un

⁽¹⁰⁾ Marc BUMBERT, La socio dynamique industrialisant, une approche de l'industrie fondée sur le concept de système industriel mondial, Tome 27, n° 107, Juillet- Septembre 1986.

berger pour 8 vaches ⁽¹¹⁾. Ces quatre éléments devraient être désormais considérés comme des investissements publics et être gérés par des Chefs des ETD (Cfr les chartes de Cogestion des pâturages, kraals et piste du bétail initié par le projet UJAMAA). Ils devraient retenir une attention particulière des autorités publiques et coutumières pour le bien être.

Tant que les agriculteurs auront des champs, les risques de destruction par les bétails est possible si des dispositions ne sont pas prises. Les habitants des milieux où il y a la transhumance savent que les conflits liés à la transhumance sont latents pendant la période de saison sèche et les conflits intercommunautaires sont des corollaires y attachés en raison des mouvements de transhumance périodiques et dépendent des saisons avec pour objectif d'accéder aux ressources disponibles en eau, pâturage et cure salée. D'où, des organes locaux de résolution des conflits ou comités des paix sont indispensables.

Dans le territoire de Fizi, les Banyamulenge sont limités en termes de mouvements actuellement. Ils ne peuvent pas se rendre à Baraka ou dans d'autres lieux par peur d'être menacés. Cette situation s'est dégradée il y a environ 24 mois alors qu'il y avait déjà des avancés sur cet aspect. Pendant la saison de pluie ce sont les vaches des autochtones qui lors de leur passage ravagent les cultures et ceci favorise le conflit entre les agriculteurs et les éleveurs mais avec un règlement à l'amiable des conflits. Par contre au cours de la saison de sèche, les problèmes liés à la transhumance prennent une grande ampleur car les autochtones et les étrangers venant de Nyangezi, du Burundi et du Rwanda transhument de village à village à la recherche du fourrage. Etant donné qu'il n'y a pas des couloirs de passage et des pâturages communs, les vaches envahissent et détruisent les cultures. Cette situation perpétue les conflits actuellement dans ce milieu, au point même qu'avant cette saison, les agriculteurs sont contraints de faire une récolte précoce pour éviter des pertes avec comme risque de baisse de la production au niveau général dans la communauté.

En fait, des mécanismes d'alertes précoces mise en place par le projet dans le cadre du suivi des mouvements transhumants soudains ou inhabituels des bétails et sur les événements conflictuels dans le cadre de la transhumance et les partager en temps quasi-réel devraient être mis en place. Par contre, cet état de chose aurait pour but d'obtenir des informations précises sur le nombre, le type et les caractéristiques des mouvements et événements à risque, les informations qui permettraient de lancer des alertes dans l'optique de prévenir ou atténuer un éventuel conflit qui pourrait en résulter. Cette résurgence nécessite les efforts urgents de cohésion sociale. D'où la pertinence du projet UJAMAA. Le contexte est variable d'une période à une autre. Il y aura un grand risque de confrontation intercommunautaire pendant la prochaine saison sèche lorsqu'ils seront dans l'obligation de recherche de fourrage pour les bétails.

Dans le cadre de ce projet, un ensemble d'actions a été mis en place pour atténuer les conséquences des alertes, notamment par les comités villageois (comités mixte) composés pour la plupart des chefs de villages, des éleveurs et des agriculteurs pour des besoins des médiations, de sensibilisation par information des relais de veille et d'alerte. Ces comités et relais, grâce aux informations collectées pendant le projet par mécanisme d'alerte, ont pris part à la résolution de plusieurs conflits liés à l'occupation des champs de culture par les transhumants. Le rôle joué par le relais et comités villageois est important dans le cadre de ce projet dans la mesure où les comités villageois dans leur mission de médiation ont pu circonscrire et éviter des conflits.

3.1.5. Analyse socioéconomique du projet UJAMAA

⁽¹¹⁾ Arrêté Provincial n° 19/008/ GP/ SK du 14/02/2019 portant réglementation de la pratique de l'élevage des animaux domestiques en province du Sud- Kivu (Art. 63).

La socio- économie est un mélange des sciences économiques et de la sociologie. Elle vise à intégrer les outils des sciences économiques avec ceux de la sociologie afin d'examiner l'évolution économique des sociétés ⁽¹²⁾. L'activité agricole et l'élevage sont deux professions inséparables. Ces deux activités nécessitent des espaces de terre pour les exercer. D'une part, les agriculteurs ont besoin de champ pour cultiver et d'autre part, les éleveurs ont besoin de pâturage, abreuvoirs et kraals pour le fourrage, l'eau et logis des bétails. Tous sont des peuples pasteurs ⁽¹³⁾. Du point de vue de la production, les éleveurs, d'une part, produisent de lait, de la viande et de l'engrais et d'autre part, les agriculteurs produisent la nourriture. Ces deux activités sont alors interdépendantes et aucune d'elle ne peut disparaître ou être négligée. Lorsque les éleveurs ont de lait, ils s'adressent aux agriculteurs pour trouver la nourriture, et vice-versa.

Néanmoins, il est démontré que les éleveurs sont des ennemis des laboureurs de la plaine ou des adversaires opiniâtres de la grande cité ⁽¹⁴⁾. Le comportement désobéissant des bergers est lié à la nature de leur profession tel que démontré dans l'ancienne littérature grecque. C'est ce qui explique l'éloignement des éleveurs face aux agriculteurs. Les éleveurs vivent en général dans les hauts plateaux et les agriculteurs vivent dans le bas fond ou dans les prairies (milieu aride).

La pertinence du projet UJAMAA réside dans la facilitation de la cohésion sociale des intérêts des éleveurs et des agriculteurs. Le retraçage des couloirs de transhumance, la protection des champs et des parcelles, le rétablissement des milieux de pâturage, les abreuvoirs, les kraals et la valorisation des comités de résolution des conflits démontrent la pertinence de ce projet dans les sites cibles du projet.

3.1.6. Recommandations à appliquer s'il y aurait un refinancement

- Eduquer ou sensibiliser les communautés sur la prévention des conflits liés au foncier et à la transhumance ;
- Sensibiliser les Chefs des ETD sur leurs responsabilités et leurs rôles dans le développement de leurs entités telle que reconnues par la loi sur la décentralisation de la République Démocratique du Congo ⁽¹⁵⁾. Ces sensibilisations porteront sur leurs rôles vis-à-vis de l'élevage et de l'agriculture avec pour objectif de protéger les acquis du projet tels que les couloirs de transhumance (limites, arbres plantés, pâturages, abreuvoirs et kraals) qui serait désormais considérerait comme infrastructure publique de l'ETD.

Ces deux recommandations augmenteront d'avantage la pertinence du projet vis-à-vis de l'amélioration du bien-être des habitants. Elles permettront l'auto- responsabilisation des Chefs des ETD (Chef de groupement, de Chefferie, Administrateur de Territoire, Chef de Secteur, Bourgmestre et Maire de la ville). Ils devront alors intérioriser leurs responsabilités au regard de la responsabilité du gouvernement.

⁽¹²⁾ Wikipedia, Avril 2023

⁽¹³⁾ Un peuple pasteur est un peuple qui vit de l'élevage du bétail. A cote de cette catégorie, on y intègre les agriculteurs, les pêcheurs, chasseurs et pasteurs.

⁽¹⁴⁾ PESQUIDOUX, Chez nous, Paris, 1921, p.239

⁽¹⁵⁾ Loi organique n0 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement de Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces.

3.2. COHERENCE DU PROJET UJAMAA

Ce critère cherche à examiner comment d'autres interventions, en particulier des politiques, appuient ou affaiblissent l'intervention évaluée, et inversement. Il englobe la cohérence interne et la cohérence externe. La cohérence interne concerne les synergies et les interdépendances entre les interventions menées par la même institution/administration, ainsi que la cohérence entre l'intervention et les normes et critères internationaux pertinents auxquels l'institution/administration adhère. La cohérence externe concerne la cohérence entre l'intervention considérée et celles menées par d'autres acteurs dans le même contexte. Elle englobe la complémentarité, l'harmonisation et la coordination avec les autres acteurs, et vérifie que l'intervention apporte une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités.

Il s'agit de comprendre si les partenaires de mise en œuvre du projet UJAMAA ont utilisé les stratégies les plus appropriées par rapport au contexte et des dynamiques de conflit dans les zones ? Il s'agit de comprendre par ailleurs si l'approche de titrisation collective est acceptée par la population dans la zone d'intervention du projet ?

Le projet UJAMAA est un projet financé par le fonds de Cohérence pour la Stabilisation (FCS) avec le PNUD comme organe de gestion en RDC, dans la Province du Sud-Kivu plus précisément dans les territoires de Walungu, d'Uvira et de Fizi par ZOA en consortium avec KUA et PSVS, et ZOA assume le lead de ce projet pour le consortium.

Pour exécuter ce projet, les partenaires du consortium ont mis en place 3 stratégies par rapport au contexte :

3.2.1. Un atelier de lancement pour présenter les activités du projet tout en retenant que c'est un projet du gouvernement congolais.

Cet atelier visait la collaboration pour l'implication et l'appropriation du projet par les parties prenantes, notamment :

- Le gouverneur de Province
- Les communautés ;
- Les responsables des ETD dont les chefs des chefferies, les Chefs des Secteurs, les chefs des groupements, les chefs des villages ;
- Les représentants locaux dont la Société Civile et les leaders communautaires ;
- Les acteurs étatiques dont les Administrateurs des territoires, le ministère de développement rural et le ministère du plan.

Le lancement des activités lors de cet atelier a été fait par le Gouverneur de province et le Ministre de développement Rural.

3.2.2. Les séances de présentation de projet au niveau local pour son appropriation au niveau communautaire.

C'est à ce niveau que les partenaires au projet ont identifié les bénéficiaires en fonction des objectifs du projet répartis comme suit aux partenaires:

- ZOA pour les questions des conflits fonciers et les conflits liés à la transhumance.
- KUA pour la relance économique et la cohésion sociale. Cet objectif s'appuie sur l'approche STBC (Sociothérapie à Base Communautaire / CBST en Anglais) fondée sur la médiation, résolution des conflits et la cohésion sociale ainsi que la mise en place de plan PIP, AGR et AVEC au profit des bénéficiaires.

- PSVS pour la question du rôle de la femme dans la consolidation de la paix et son implication dans la gouvernance locale. Cet objectif s'appuie sur les structures féminines locales.

3.2.3. *Exploitation des ressources locales :*

Le projet a signé des partenariats avec les organisations locales comme de sous-traitant pour réaliser ses activités. Il s'agit :

- ADED Asbl pour la sécurisation des couloirs de transhumance (pépinière et planter les arbres tout le long des limites des couloirs dans la zone 2 du projet et IJED Asbl pour la zone 1) ;
- Implication des chefs locaux dans les activités du projet ;
- Implication des autorités publiques dans les activités du projet à travers le cadre de concertation pour le suivi des activités. Il s'agit de :
 - ✓ Administrateur du territoire : Président et point focal ;
 - ✓ Service de plan : Secrétaire ;
 - ✓ Service de pêche et élevage : Membre ;
 - ✓ Service de genre : Membre ;
 - ✓ Service de développement rural : Membre ;
 - ✓ Service de l'agriculture : Membre ;
 - ✓ Service de l'environnement : Membre.

Les membres de cet organe se réunissent une fois par mois.

3.2.4. *Consolidation des projets des autres acteurs :*

Les AVEC et les AGR ont été identifiées parmi celles qui étaient gérées par le partenaire KUA. Il y a aussi l'AGR COOLB (Coopérative Laitière de Bwegera qui était partenaire de ALERT INTERNATIONAL qui a reçu un appui de UJAMAA qui lui a permis de bien s'installer (de l'urgence vers le développement durable). Il y a d'autres acteurs qui interviennent dans la même zone bénéficiant des acquis de UJAMAA pour la consolidation de la paix. Ceci permet de positiver l'intervention d'autres acteurs pour la coordination des activités. Il y a donc une coordination des urgences vers la stabilisation.

- Il y a aussi la coordination entre UJAMAA et CORDAID dans le cadre des conflits entre éleveurs et agriculteurs pour la question de référence vers la Police.

3.2.5. *Mise en place de la cartographie participative :*

C'est une approche de ZOA qui a permis d'identifier les parcelles et les champs des bénéficiaires du projet ainsi que les routes de desserte agricole ainsi que les couloirs et pistes de passage des bétails, les abreuvoirs, les kraal et les pâturages. Un atelier a été organisé pour lancer cette cartographie participative qui a impliqué toutes les sensibilités locales. Des séances de sensibilisations ont eu lieu pour implication des toutes les couches de la population (communauté, autorités locales, territoriales et coutumières, la société civile ainsi que les services techniques. Cette cartographie a permis aux partenaires d'identifier les conflits et les besoins des communautés des sites d'intervention du projet.

3.2.6. *Consortium agreement*

Les membres du consortium échangent des informations entre eux pour coordonner les activités de ce programme d'urgence pour la stabilisation. Il s'agit de :

- ✓ Il y a des réunions ordinaires de coordination semestrielles inter consortium mais avec des réunions extraordinaires trimestrielles de 3 mois selon les besoins ;
- ✓ Il y a également des réunions de coordination avec les autres consortiums dont CORDAID et INTERPEACE ;
- ✓ Cadre de concertation avec le gouvernement pour statuer sur les avances les avancés du programme (réunion mensuelle) ;
- ✓ Réunion de coordination avec le SSU. Il y a eu seulement 3 réunions. Au niveau du PNUD et MONUSCO, il y a quelques fois des contacts avec les structures de base sans informations aux autres partenaires. Ils ne partagent pas les rapports et les termes de référence des visites des structures de base.

3.2.7. Titrisation

La cartographie participative est définie comme étant la création des cartes par les populations locales, souvent avec l'implication d'organisations d'appui, notamment du gouvernement (à différents niveaux), des organisations non gouvernementales (ONG), des universités et d'autres acteurs engagés dans le développement et la planification de l'accès aux terres. Elle implique la représentation par les populations locales et autochtones de leurs ressources, leurs zones d'activités, leurs lieux de cultes sous la supervision des autorités, des ONG ou des acteurs de la société civile. Ainsi, toutes les catégories socioculturelles et ethniques sans discrimination doivent apporter leur expertise à la réalisation de la carte. La cartographie participative permet de représenter les zones d'intérêts existant pour chaque groupe social. Lors de la cartographie participative des terres des communautés locales et des couloirs de la transhumance, (les champs, les routes des dessertes agricoles, les pâturages, les kraals et les abreuvoirs) des exploitants locaux sont identifiés et inventoriés

Cette cartographie a été faite dans les sites de la chefferie plaine de la Ruzizi, groupement de Kakamba, village de Bwegera et dans la chefferie de Bafuliru, groupement de Runingu, village de Kagurube et Mikamba pour la zone 1 et à Malinde Sous Village de M'Kyobwe pour la zone 2 du projet. La population étant déjà sensibilisée, se prédispose pour ce processus. Les conflits fonciers et ceux liées à la transhumance ont été résolu par les structures communautaire de résolution des conflits à travers la médiation pacifique avec acte d'engagement de règlement de conflit foncier et ceux liée à la transhumance.

Après, vient l'étape de regroupement des parcelles contiguës (titrisation). Le regroupement parcellaire contigu est une activité pour préparer la titrisation collective appuyé sur l'acte de base de règlement des copropriétés foncières. Après ce regroupement, vient alors le nettoyage du fichier parcellaire.

Un acte de base de règlement de copropriété reconnu sur le plan juridique sera établi (un seul titre) et un certificat coutumier sera délivré. La sécurisation à base coutumière est un Certificat Foncier Coutumier qui a été délivré dans le cadre de ce projet. C'est un titre signé par l'autorité coutumière du Registre Foncier Communautaire (chef de Chefferie, Chef de secteur). Ce titre groupé met en copropriété les exploitants fonciers communautaires et les copropriétaires qui désignent un mandataire appeler SYNDYCALISTE. Celui-ci est élu dans l'assemblée des copropriétaires du groupe pour garder et cogéré ensemble avec les copropriétaires leur Titre collectif.

Dans le cadre de ce projet, 94 titres de copropriétés des terres de communauté ont été délivrés dont dans le groupement de Runingu, zone 1, village de Kagurube et Mikamba 48 Certificats des terres des communautés locales et zone 2, groupement de Basimukuma - Sud, village Malinde, sous village

de M'kyobwe 46 Certificats fonciers coutumiers des terres des communautés locales. Pour les aires de pâtures dans la zone 1, groupement de Runingu 9 Certificats fonciers coutumiers ont été signés dont 2 Certificats de pâturages et 7 Certificats de Kraals, dans la zone 2, groupement de Basimukuma sud, Village Malinde 2 titres ont été signés dont 1 pour le pâturage et autre pour l'abreuvoir.

Dans le cadre de la sécurisation des terres des communautés locales les exploitants ont eu en avance des Procès-Verbaux de reconnaissance des Droits Fonciers Coutumiers et des Fiches d'Occupation Fonciers Coutumiers Individuels ou familiale, signés par le chef de Village, contresignés par le chef de groupement et tous les voisins du champ en question avec l'identité de l'occupant et le croquis de son champ avec sa photo sur la fiche ou PV.

3.2.8. *Partenariat avec les medias et boites à suggestion*

Le projet UJAMAA a un partenariat avec les medias dont la Radio Muungano de Fizi et la Radio Flash FM de Kamanyola. Ces radios permettent au projet de communiquer avec les communautés cibles dans le sens que les grandes activités ou manifestations sont couvertes par ces medias en plus des activités de sensibilisation. Il y a donc une relation d'agence entre le projet et les communautés. Le paiement se fait en fonction du contrat de performance c'est dire en fonction de la production.

3.2.9. *Collaboration avec les chefs locaux des ETD*

Les ETD sont des Entités Territoriales Décentralisées qui jouissent du pouvoir d'action pour booster le développement de leurs entités respectives. Il s'agit des Chefs de chefferies et non pas des Chefs de Groupements. Ces derniers sont impliqués dans les activités du projet.

Ces différents partenariats signés, ces cadres de concertation, ces différentes communications montrent que le projet ne travaille pas à vase clos. Il y a implication des partenaires du consortium, des acteurs du gouvernement national et provincial, des chefs des Entités Territoriales Décentralisées et Déconcentrées, des services techniques de l'Etat, des acteurs privés et les communautés.

3.2.2. *Recommandations en cas d'une opportunité de financement*

- Formaliser le partenariat avec les chefs des ETD pour les responsabiliser à sauvegarder les acquis du projet, notamment les couloirs de transhumance et les impliquer dans le fonctionnement des AGR et AVEC même s'ils n'auront pas des voies délibératives. Ce serait dans le cadre d'orientation et de prévenir des cas des conflits entre les membres.
- Redynamiser le cadre de concertation avec les autres consortiums pour harmoniser l'offre des services aux bénéficiaires.
- Accorder aux structures féminines locales et SBCT mises en place des espaces de travail et un statut juridique selon le cas.

3.3. EFFICACITE DU PROJET UJAMAA

L'efficacité est la prise en compte des résultats, et des résultats différenciés, pour encourager l'analyse des questions relatives à l'équité. Il s'agit de se poser des questions suivantes :

- Est-ce que les objectifs de l'intervention pour le développement sont atteints ?
- Quelle est l'effectivité respectivement le rendement du projet par rapport aux objectifs prévus (relation résultat - planification) ?

Elle est la mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative. Ce terme est également utilisé comme système de mesure globale (ou comme jugement) du mérite et de la valeur d'une activité ou mesure selon laquelle une intervention a atteint, ou est en train d'atteindre, ses principaux objectifs pertinents, de façon efficiente et durable, et avec un impact positif en terme de développement institutionnel.»⁽¹⁶⁾ L'analyse de l'efficacité suppose de prendre en compte l'importance relative des objectifs ou des résultats.⁽¹⁷⁾

3.3.1. STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROJET

Pour bien démarrer les activités, le projet UJAMAA a réalisé 7 études pour maîtriser l'environnement dans lequel le projet serait réalisé. Il s'agit de :

- Conflict scan ;
- Conflict scan à mi-parcours ;
- Recherche Action Participative ;
- Identification des concessionnaires ;
- Base line ou étude de base;
- Etude de marché.

3.3.2. SYSTEME DE SUIVI ET EVALUATION

3.3.2.1. Mise en place du système de suivi et évaluation

Le système de suivi et évaluation de projet est mis en place par le projet UJAMAA. Tous les 3 partenaires ont chacun un agent en charge de suivi et évaluation. La coordination de ces activités est assurée par ZOA. Ce système a été élargi à IJED et ADED pour le suivi de sécurisation des couloirs de transhumance. Ces deux partenaires avaient la charge de planter les arbres tout au long des limites de ces couloirs.

3.3.2.2. Planification du travail de suivi et évaluation de projet

Un canevas standard a été mis en place, actualisé mensuellement et utilisé par tous les partenaires UJAMAA. Le canevas rempli est envoyé à la coordination MEAL pour analyse et consolidation.

Après s'en suit une réunion d'harmonisation sur les chevauchements et sortir une planification consolidée harmonisée.

Le staff MEAL de chaque partenaire réalise le suivi mensuel de la mise en œuvre et un suivi trimestriel conjoint est réalisé par l'ensemble des staffs MEAL du consortium et des recommandations reprises dans une matrice partagée avec tous les partenaires.

3.3.2.3. Système de rapportage

Les rapports mensuels étaient élaborés et concernent l'état d'avancement des activités du projet. Ensuite, des rapports semestriels et annuels étaient élaborés pour l'ensemble du projet.

3.3.2.4. Outils de suivi et évaluation utilisés

⁽¹⁶⁾ www.oecd.org/editions, Edition OCDE, 2020

⁽¹⁷⁾ www.oecd.org/dac/evaluation, OCDE, 2019

Les outils de suivi et évaluation utilisés sont les suivants :

- Le canevas de planification ;
- Le canevas de reportage sur l'état d'avancement d'activités ;
- Le plan d'activités ;
- Le cadre logique du projet ;
- Le tableau de suivi des indicateurs ;
- Le canevas de collecte des données et rapportage des structures communautaires (6 mois) ;
- Le canevas de collecte des données et rapportage des cadres de concertation territoriaux ;
- Le canevas de collecte des données et rapportage des circonscriptions foncières ;
- Le canevas de rapportage ;
- Le canevas de collecte des données semestrielles ;
- Le guide des indicateurs pour la stabilisation ;
- Acte d'engagement après médiation.
- La matrice des recommandations ;
- Autres fiches de collecte de données sur les participants aux activités du projet UJAMAA.

Ces outils ont permis de collecter les données sur le projet.

3.3.2.5. Analyse du cadre logique

Le cadre logique est une matrice qui permet d'identifier et formuler logiquement les éléments clés d'un projet suite à l'identification des problèmes et des besoins. Il permet de faciliter la conception, la présentation et la conduite d'un projet de développement ⁽¹⁸⁾.

La cadre logique du projet UJAMAA est très détaillé, il présente les objectifs, les indicateurs, les activités et les moyens de vérification de façon précise et compréhensive. Néanmoins, certains indicateurs sont globalisants de façon qu'ils ne peuvent pas permettre de récolter les données tel que présenté :

- C'est le cas des indicateurs qui mélangent les conflits fonciers et les conflits liés à la transhumance (*I.OS.1.a. % de femmes et d'hommes déclarant que l'incidence et l'ampleur des conflits fonciers et des conflits liés à la transhumance sont réduites (ventilé par sexe et sous-zone prioritaire)*) ;
- Les indicateurs qui mélangent la participation des autorités provinciales, nationales et locales (*I.OS.1.c. Degré de participation des communautés hommes et femmes, autorités locales, provinciales et nationales au processus de dialogue autour des conflits fonciers et de transhumance*).

3.3.2.6. Difficultés rencontrées dans l'exercice des activités de suivi et évaluation

Les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- Non-respect de délai de remise des rapports (retard) ;
- Au niveau des structures communautaires, certains cas des conflits n'étaient pas documentés ;
- Certains sites du projet sont difficilement accessibles suite à l'état des infrastructures routières (Kilicha, Lulimba, ...).
- D'autres sites sont quasiment inaccessibles suite à la persistance de l'insécurité (Bibokoboko).
- Manque de promptitude de mise en application de certaines recommandations issues des missions de suivi conjoint des activités.

⁽¹⁸⁾ <https://fr.linkedin.com>

3.3.2.7. Recommandations sur le système de suivi et évaluation pour renforcer son dynamisme en cas d'opportunités de financement

- Eclater ces indicateurs pour permettre de bien collecter les données (les rendre SMART) ;
- Adapter les activités par rapport aux sites à couvrir pour éviter que le projet ne soit pas trop ambitieux;
- Etablir un chronogramme d'activités négocié avec tous les partenaires au projet ou membres du consortium;
- Veillez au respect du délai de remise des rapports (redynamiser le système de rapportage) ;
- Formaliser le système de gestion pour spécifier la gestion du programme et celle de suivi et évaluation. La gestion du programme serait chargée uniquement des questions de réalisation courante d'activités (et celle de suivi et évaluation du projet pourrait s'occuper de la mise en place du système de suivi et évaluation du projet (conception d'outils et assurer le suivi et évaluation). Ces deux domaines ont l'obligation de participer à la conception (design) du projet.
- Le projet avait minimisé la rubrique de suivi et évaluation au regard de la taille de l'intervention en termes géographiques et thématiques (volets ou objectifs spécifiques). Le projet devrait prévoir assez des moyens pour couvrir les charges de suivi et évaluation.

3.3.3. DESCRIPTION ANALYTIQUE DES PRODUITS « UJAMAA 2023 »

3.3.3.1. PARTENARIAT RADIO : conception des émissions et couverture médiatique

Une mission d'évaluation media a été effectuée pour identification des radios pouvant servir de sensibilisation et informations sur le projet UJAMAA. Dans ce cadre de la sensibilisation des communautés et de la mise œuvre du projet, deux partenariats ont été signés entre le Projet UJAMAA et deux radios qui sont opérationnelles dans les sites d'intervention du projet. Ces radios sont la Radio Flash FM et la radio Communautaire Muungano de Fizi. Elles sont respectivement situées à Kamanyola dans la zone 1 du projet et à Fizi - Centre dans la zone 2 du projet. L'aire de diffusion est :

- Pour la Radio Flash FM : Toute la plaine de la Ruzizi jusqu'à Sange, Kaziba, Nyangezi et vers les pays voisins soit Burundi (à Rugombo et Cibitoke) et Rwanda (à Bugarama).
- Pour la Radio Communautaire Muungano de Fizi : Mikenge, Minemwe, Lulenge jusque Misisi, Montagnes de Lweba et Makobola.

Ces radios diffusent respectivement les émissions sur les fréquences de 92.2 Mhz et 97,8 Mhz.

Les émissions produites sont soumises à l'appréciation de ZOA pour approbation avant la diffusion. Pour la zone 1, les données sont prélevées au sein de la communauté à Katogota, Luvungi et Kamanyola ; pour la zone 2, les données sont prélevées pour la production des émissions. Ces radios produisent deux émissions par mois. La Radio Muungano de Fizi prélève même les données et les sons auprès des autorités locales. Par exemple l'Administrateur du Territoire, le Chef de Secteur et la Société Civile mais il y a celles qui refusent de participer. C'est le cas du Chef de groupement de Kamanyola qui apprécie ces émissions mais refusent d'y participer. Les émissions sont sous forme de magazine et des émissions en différées. Les magazines offrent les informations sur les conflits et les modes de résolution. Quelques fois, elles offrent des informations sur l'arrêté portant réglementation (lois) des conflits entre agriculteurs et éleveurs mais les journalistes n'ont pas assez d'informations y relatives. Néanmoins, nous avons trouvé que ces radios n'ont pas assez d'informations sur cet arrêté provincial qui règlemente les conflits entre éleveurs et agriculteurs. Les émissions en différé (inter actives) sous forme de son de cloche permettent aux auditeurs de s'exprimer en inter réaction. Il s'agit notamment des autorités publiques, la Société Civile, les agriculteurs et les éleveurs dans une même

émission. Certaines émissions sont sous forme de spot lorsqu'elles apparaissent sous forme de communiqué ou des messages indicatifs de ce qui est fait ou réalisé par le projet. Ces radios couvrent aussi les activités du projet, surtout lorsqu'il y a intervention des autorités publiques.

Ces deux radios ont d'autres émissions se rapportant à l'agriculture et l'élevage mais elles portent sur l'aspect de l'importance de l'agriculture, l'élevage, de la saison culturale, et de la justice populaire en cas de conflit entre éleveurs et agriculteurs. Selon les déclarations des journalistes, les émissions de ZOA abordent aussi ces aspects mais sur l'angle des conflits. Ces radios ont découvert que cet aspect de conflit a une dimension très large et mérite une attention particulière compte tenu de ses manifestations dans le milieu.

Ces émissions sont diffusées deux fois par semaine à des heures du soir pour atteindre les cibles agriculteurs et éleveurs. Pour la Radio Muungano de Fizi, les plages de diffusion sont le mercredi et vendredi de 18h00 à 19h00 tandis que pour la Radio Flash FM de Kamanyola c'est le vendredi de 7h -7h30 et samedi à partir de 20h00.

Ces radios reçoivent des feed back des auditeurs par SMS, appels ou messages sur papier à travers les clubs des auditeurs, surtout pour la Radio Muungano de Fizi. Quelquefois, ces radios envoient ces feed back au bureau de ZOA à Uvira.

Pour l'appui, ces radios ont reçu un appui des fonds pour la préparation des émissions et les formations pour renforcer leurs capacités. Ces formations se reportent sur la gestion des conflits fonciers et les conflits liés à la transhumance.

Ce partenariat permet :

- Permet aux agriculteurs et éleveurs de comprendre l'importance leur rôle dans la sécurisation de leur profession pour la promotion de la paix entre les deux en faveur de la communauté ;
- Cohabitation pacifique entre agriculteurs et éleveurs ;
- Compréhension de référence auprès des comités de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- Les radios partenaires intériorisent déjà la thématique de conflits fonciers et les conflits liés à la transhumance qu'elles n'avaient pas auparavant.

Il serait louable que ces radios puissent identifier les besoins, en termes de prévention des conflits pour assurer que les émissions se rapprocheront des communautés dans les sites cibles du projet. Cette identification se ferait à travers une recherche participative à base communautaire. Dans cette identification, la loi sur la réglementation des conflits entre éleveurs et agriculteurs ne serait pas négligée étant donné qu'elle éveillerait les responsabilités de chacune des parties en conflit et indiquerait les dispositions à appliquer.

3.3.3.2. COULOIRS DE TRANSHUMANCE : pâturage et passage sécurisé des bétails

3.3.3.2.1. Couloirs identifiés et sécurisés

Plusieurs couloirs ont été identifiés et sécurisés : Il s'agit de :

- Dans le groupement de Kakamba : 9 couloirs ont été identifiés par le projet sous la conduite de la communauté de Bwepera, suite à l'insécurité, 7 couloirs et pistes de transhumance ont été cartographiés. Parmi les 7 couloirs de transhumance cartographiés, 2 ont été ouverts, aménagés et sécurisés par les plantules d'arbres. Runingu : 7 couloirs ont été identifiés et cartographiés dont 2 ont été aménagés et sécurisés ; A Malinde : 9 couloirs ont été identifiés et cartographiés mais 1 seul couloir a été aménagé et sécurisé.



Fig. 2 : Couloir aménagé de Runingu



Fig. 3 : Entrée du couloir aménagé de Malinde. Fig. 4 : Ici marche à la recherche des arbres plantés.



Fig.5 : Couloir de transhumance, en plein foret à Malinde.

3.3.3.2.2. Arbres plantés



Fig. 6 : Pépinière aménagée par ADED à Malinde

Les partenaires chargés de planter ces arbres sont IJED (Initiative des Jacobins pour le Développement) et ADED (Appui au Développement de l'Enfant en Détresse). Pour la sécurisation des pâturages, les arbres ont été plantés tout au long des couloirs de passage des bétails mais pour le couloir NYAKABARAZA les arbres ont été plantés à environ 1 km de la route principale. Des pépinières ont été aménagées à Runingu (Zone 1) et à Malinde (Zone 2). Le type d'arbres choisis est le flamboyant pour les raisons suivantes :

- Il vit très longtemps ;
- N'a pas trop d'ombrage contrairement aux autres types d'arbres d'agroforesterie qui ont trop d'ombrages que les agriculteurs ne pourraient pas tolérer ;
- Permet d'y insérer d'autres arbres, le caliandra, pour maintenir le bétail dans le chemin. Le caliandra n'a pas été planté par manque des semences.



Fig. 7 : Le flamboyant découvert à Malinde



Fig. 8 : Arbres découverts à Bwegera au bord du couloir de Nyakabaraza



Fig. 9 : Flamboyant en pleine évolution

Les arbres sont plantés à un intervalle de 8 mètres d'un arbre à un autre pour la zone 1 du projet. Pour la zone 2, il est de plus de 10 mètres mais cet intervalle n'est pas homogène partout. Elle varie entre 8 et 12 mètres.

Les arbres sont confondus aux herbes c'est dire que les herbes ont une hauteur élevée (1 m cm) plus que les arbres (20 à 60 cm). Sur le site de passage de bétails à NYAKABARAZA/BWEGERA, là où on ne cultive pas les arbres sont visibles. Il serait utile de protéger ces arbres par des engrais sélectifs pour les protéger contre des herbes. Certains évoluent bien et il y a quelques-uns qui sont séchés et d'autres détruits par les agriculteurs (zone 1) qui nécessitent un regarnissage (remplacement). Parmi ces arbres, il y a ceux qui ont une hauteur de 45 cm et d'autres de moins de 25 cm suite au stress et la différence de sol. Dans la Zone 1, les sachets étaient enlevés et mis de côté de l'arbre planté contrairement pour la Zone 2 où ils ont été plantés avec des sachets. Il faudrait alors se rassurer si ceux qui les ont plantés ont pris soin de trouer les sachets. Il serait louable d'effectuer une visite conjointe avec les partenaires qui avaient la charge de planter ces arbres pour prise de décision de protection et de regarnissage.

Notons ici que les Entités Territoriales Décentralisées sont chargées de l'entretien et si nécessaire de la création des pistes pastorales, de leur réhabilitation, réactualisation, redéfinition et fermeture en cas de besoin. Elles procèdent à leur délimitation et assurent leur balisage et entretien permanent. L'utilisation des pistes pastorales est un droit et obligation pour les éleveurs. Toute occupation, entrave ou empiètement sont interdits. Les pistes pastorales sont identifiées par les services locaux compétents (Art. 67).⁽¹⁹⁾

3.3.3.2.3. Séances de sensibilisation

Des séances de sensibilisation ont été organisées en faveur des agriculteurs et éleveurs avec leurs comités mixtes et les autorités locales de la communauté (Chefs de groupement, chefs de quartiers) par IJED. Les thèmes de ces sensibilisations sont :

- Les conflits entre éleveurs et agriculteurs ;
- L'importance des arbres dans la communauté.

⁽¹⁹⁾ Arrêté provincial no 19/008/GP/SK du 14/02/2019, ibidem

Les séances de sensibilisation devraient être documentées chez les partenaires pour référence. Les conflits concernent la spoliation des couloirs des passages des bétails par les agriculteurs et les éleveurs ne les reconnaissent plus.

Les sources des conflits sont multiples :

Pour les agriculteurs :

- Les agriculteurs, surtout dans la Zone 1 ne respectent pas la saison culturale et ont l'habitude de laisser les semences dans les champs après récolte ;
- Les agriculteurs qui cultivent au bord des couloirs de passage des bétails ne protègent pas leurs champs ;
- Il y a des agriculteurs qui bloquent les couloirs de transhumance.

Pour les bergers :

- Le nombre de bergers est sous- estimé pour contenir les effectifs de vaches en leur charge ;
- Les bergers sont entêtés par leurs patrons, qui le protègent en cas de menaces et ont une menace indirecte sur les agriculteurs. Ce qui aggrave les conflits dans la Zone 1 est que les éleveurs et les agriculteurs sont des mêmes ethnies contrairement dans Zone 2 où les Banyamulenge sont majoritairement des éleveurs et les autres ethnies sont majoritairement des cultivateurs. Ceci fait que les conflits ne sont pas pris dans leur dimension de la transhumance mais ont tendance d'être interethnique tribalisés.
- Les bergers ont moins de soucis de protéger les champs (Pour les bergers, toute herbe est un aliment pour le bétail) ;
- Les éleveurs sont naturellement méfiants vis-à-vis de cas de conflit puisqu'ils minimisent la valeur des plantes dans le champ par rapport à la valeur de la vache ;
- Les bergers sont actuellement payés en lait, ils ont alors l'obligation de nourrir les bêtes d'avantage pour qu'elles produisent plus. La recommandation serait de les payer en vache comme auparavant afin de réduire le conflit.
- Les bergers sont en général des jeunes et même des mineurs. Ils prennent assez d'alcool et fument trop ; ce qui ne leur permettent pas de bien contrôler le troupeau convenablement ;
- Manque de pâturage pour le fourrage ;
- Il y a des bergers qui ne respectent pas le couloir de passage des bétails reconnu (installation obligée de couloir de transhumance suite à la recherche, au hasard, de pâturage ;
- Parmi les bergers, il y a des handicapés dont les réactions sont trop vives hostiles.

Lorsque les conflits liés à la transhumance n'ont pas trouvé de solution, les conséquences sont néfastes, notamment :

- Coups et blessures ;
- Décès,
- Conflits tribales et ethniques ;
- Destruction de champs ;
- Découragement des producteurs agricoles ;
- Baisse de la production agricole et des produits d'élevage;
- Divagation des bétails ;
- Destruction des bêtes ;
- Développement de l'esprit de mésestente et de haine dans communauté ;

- Augmentation du nombre de plaintes locales et menace de la paix sociale.

Notons ici que ces conséquences sont en répétition si des dispositions ne sont prises pour les prévenir. Souvent, c'est au cours des mois de juillet à septembre qu'on observe un regain de ce phénomène de transhumance.



Fig.10 : *Un veau en plein destruction d'un champ de maïs*

Un veau en plein destruction d'un champ de maïs nouvellement plantés. A l'arrivée du propriétaire du champ, il l'a menacé avec des grosses pierres jusqu'à le casser la patte. Il a cherché un quelconque instrument à utiliser pour bien le menacer mais en vain.

3.3.3.2.4. Pâturages et passage sécurisé des bétails

Les pâturages et les passages des bétails ont été déterminés depuis l'époque coloniale pour la Zone 1, tandis que pour la zone 2, le législateur ne l'avait pas fait dans le territoire de Fizi selon l'Administrateur de Territoire de Fizi. Néanmoins, les éleveurs ont eux- même déterminés les passages des bétails mais moins respectés d'une année à l'autre.

Actuellement, les agriculteurs montrent que ces passages n'existaient pas. Les éleveurs utilisent les champs vides pour servir de pâturage et craignent de se diriger vers la rivière Ruzizi (Zone 1) par peur que leurs vaches ne soient pas volées.

Les passages tracés ont une largeur de 10 m pour la Zone 1 et 9 m pour la zone 2 mais ces mesures ne sont pas uniformes partout. Il y a ceux qui ont obstrué les passages à certains endroits. Ces passages ont été négociés avec les agriculteurs mais certains d'entre eux ne le respectent pas du tout. A NYAKABARASA, il y a des agriculteurs qui ont totalement obstrués ce passage et ont de ce fait détruit les arbres plantés. La recommandation serait d'impliquer sévèrement l'autorité locale et la police dans un partenariat pour la protection de ces passages puisque c'est un bien public faisant parti du patrimoine de l'Etat qui doit être protégés en premier lieu par lui.

L'identification de ces passages est effective dans la Zone 1 mais commence à se dégrader, contrairement dans la Zone 2 où il n'y a pas d'indication. Ces indications ou panneaux publicitaires ont un effet psychologique en faveur du respect de ces passages et montrent le caractère sérieux de cette infrastructure et son intérêt dans la communauté.

L'intérêt ou le changement observable par suite de traçage de ces passages peut se résumer en ces termes :

- Il y a déjà un espace de dialogue entre éleveurs et agriculteurs sur leurs activités ;
- Les éleveurs et les agriculteurs réfèrent leurs différends auprès de ces comités ;
- Les agriculteurs ont concédé 30 mètres en faveur de traçage de ces passages en dépit des résistances : compréhension tacite malgré eux même s'il y a encore des cas de récidivistes.



Fig. 11 : Les bétails sont à la recherche de pâturage

Les bétails sont à la recherche de pâturage. Il n'y a plus des espaces aménagés pour servir de pâturage. Alors les bétails ont tendance à détruire les champs à leur passage. Ceci crée des difficultés de respecter les passages sécurisés (couloir) par manque de destination bien connue ou pâturage aménagé.

Selon le prescrit de l'Arrêté Provincial portant réglementation de la pratique d'élevage des animaux domestiques en province du Sud- Kvu, le déplacement du bétail se fait sur des pistes pastorales. Les Entités Territoriales Décentralisées assurent la gestion des postes pastorales avec le concours des organisations des éleveurs et en concertation avec les autres acteurs concernés notamment les agriculteurs voisins aux pistes pastorales (Art. 67).

3.3.3.3. AMELIORATION DES COMPETENCES DES CIRCONSCRIPTIONS FONCIERES ET ACCES AUX SERVICES DE QUALITE

Il s'agit des circonscriptions foncières du territoire d'Uvira située à Sange avec deux brigades foncières (Kagando et Luvungi) et la circonscription foncière de Fizi située à Baraka avec 4 brigades foncières. Les brigades foncières ont pour rôle de sensibiliser la population sur la loi foncière et les conditions d'octroi des titres fonciers.



Fig. 12 : Dotation du bureau de la circonscription foncière de Fizi à Baraka



Fig. 13 : Dotation du bureau de la circonscription foncière d'Uvira à Sange construit par ZOA dans son projet Maji Ya Amani.

3.3.3.3.1. Formation en techniques managériales de gestion foncière

Les agents de l'administration foncière du territoire d'Uvira et de Fizi ont reçu des formations sur les techniques managériales de gestion foncière dont 2 sessions sur les techniques foncières et 3 sessions sur la gestion des conflits fonciers. Les thèmes de ces formations sont les suivantes :

- Gestion des machines et utilisation des équipements (base des données) ;
- Comment gérer les conflits fonciers ;
- Mise à niveau sur le plan technique de modernisation et fonctionnement (apprentissage et utilisation des appareils : logiciel survey 123) ;
- Utilisation du Smartphone pour prélever les données avec précision ;
- Fonctionnement des services de gestion de terre ;
- Comment prélever et traiter les données.

Les agents de ces deux circonscriptions ont bénéficié des formations techniques sur :

- Notion sur la cartographie appliquée aux travaux de cadastre
- Formation sur la QGis et Arc Gis
- Traitement des données collecté sur terrain et production des planchettes
- Plate-forme en ligne
- Etablissement des croquis, calcul des éléments géographique et élaboration des PV de mesurage
- Archivage électronique ?

Pour ces formations, il faudrait que les formateurs offrent des modules aux participants pour leur permettre de s'y référer en cas de besoin puisqu'il y a un participant qui n'a pas été capable de restituer la formations à ses collègues. Dans le rapport des formations, le formateur devrait rapporter sur le niveau d'augmentation des connaissances par l'outil « pré et post test » en vue de se rassurer que la formation a été bénéfique pour les participants. Ces circonscriptions sont très récemment implantées et donc le besoins en renforcement des capacités est très important. La circonscription foncière de Fizi était une brigade foncière de la circonscription foncière d'Uvira avant 2018. La brigade foncière est

composée d'un Chef Sous- Brigade chargée de l'administration, d'un Chef Technique (cadastre) et un technicien pour le mesurage et bornage.

Les participants à ces formations sont les agents des différents bureaux: le Conservateur des titres immobiliers, le Chef de Division du cadastre, les chefs de bureau fiscal, technique, fonciers (domaine) et contentieux. Les agents rencontrés ont affirmé que ces formations leur ont permis :

- Le levé topographique avec téléphone est très efficace par la réduction des erreurs et la rapidité de travail ;
- La détermination des mesures se fait avec précision ;
- L'acquisition d'un bureau pour la circonscription de Fizi (8 bureaux) et celle d'Uvira à Sange à travers le projet « Maji ya amani » offrent des cadres de travail adéquats.

3.3.3.3.2. Equipement des circonscriptions foncières

Les deux circonscriptions foncières ont acquis des équipements nouveaux auprès du « Projet UJAMA ». Il s'agit de :

- 1 Ordinateur Desk top ;
 - 2 ordinateurs lap top ;
 - 2 téléphones smath phone ;
 - 1 disque dur ;
 - Une imprimante noir - blanc ;
 - Un groupe électrogène Kupon ; (uniquement pour la circonscription foncière de Fizi)
 - Un logiciel de cartographie ;
 - Deux motos pour le déplacement.
- Le projet a appuyé également les circonscriptions foncières avec les frais de fonctionnement basé sur la performance équivalent à 600\$/trimestre comme contenu dans le protocole de collaboration signé.



Fig. 14 : Dotation d'un grand groupe électrogène à la circonscription foncière de Fizi.

3.3.3.3.3. Brigades foncières

Les brigades foncières mobiles sont fonctionnelles. Elles ont reçu du projet « UJAMA » des motos et l'appui pour accompagnement dans l'utilisation de ces motos pour la mobilité. La circonscription foncière de Fizi a 4 brigades opérationnelles dont celles de Mboko, Fizi, Misisi et de Kazimiya. Par contre, la circonscription foncière d'Uvira a 2 brigades dont Luvungi et Kagando.

Le rôle des brigades foncières est la sensibilisation sur la loi foncière et de rapprocher les services fonciers à la communauté. Avant, les habitants se referaient au bureau d'Uvira pour les titres fonciers. Du bureau d'Uvira, l'arrêté ministériel créa celui de Fizi situé actuellement à Baraka depuis 2018. Cette mobilité est à la base d'augmentation des demandes des titres fonciers depuis 2018 à nos jours mais une grande partie de cette demande provient des congolais de la diaspora pour sécuriser les parcelles ou champs de leurs familles, avant, ils n'avaient pas cette culture. Les habitants de la ville de Baraka sont sensibilisés mais ceux de terres gérées par le territoire le sont de moins en moins.

3.3.3.3.4. Octroi des titres fonciers

Dans le cadre de titrisation, 48 certificats coutumiers ont été octroyés aux habitants. Ces titres concernent plus ou moins 800 certificats à Runingu, 46 à Malinde et 67 certificats de Bwegera sont encours du processus. Au total 1.464 champs sécurisés par le projet UJAMAA.

Le non aboutissement du processus à Bwegera est dû faute du RFC (Registre Foncier Communautaire) non en place et qui nécessiterait d'être prise en charge dans les autres projets futures ou par le projet s'il y a un refinancement.



Fig. 15 : Borne ou piquet délimitant la parcelle du CCI Dynamique Locale de Paix de Lusenda

3.3.3.3.5. Résolution des conflits fonciers

Les conflits fonciers sont de plusieurs formes. Le dualisme du pouvoir coutumier et de l'administration foncière persiste toujours. L'Administration foncière veut conserver le monopole à délivrer les titres fonciers malgré les considérations de la loi sur la décentralisation qui accorde le pouvoir de gestion des ressources aux Chefs coutumiers.

L'administration foncière s'arroge le droit sur les terres des communautés locales malgré l'interdiction par les lois et qui donnent la gestion de ces terres de communauté locale aux chefs terriens (Art 387 de la Loi Foncière et Art 19 de la Loi Portant principes fondamentaux relatif à l'agriculture).

En outre, les Chefs coutumiers veulent demeurer responsables à attribuer les terres aux demandeurs dans les entités devenues villes, communes ou cités faisant ignorance qu'elles ne sont plus sous leur gestion. Certains d'entre-eux antidatent les actes de session pour leur validation. Cela crée des conflits entre autorités gestionnaires officiellement reconnues sur ces entités et les concessionnaires anciens ou nouveaux. Ces conflits risquent de conduire les autorités à accorder une même parcelle ou champ à plusieurs personnes à la fois.

Dans la plus part de cas, il y a ignorance sur la référence pour les cas des conflits fonciers. Nombreux se dirigent à la police pour la résolution des conflits et d'autres au tribunal directement. Ils ne savent pas que le tribunal réquisitionne toujours les services des titres fonciers, comme expert en matière de gestion de terre, pour départager les protagonistes aux conflits. Les titres fonciers via son service de « contentieux » et le tribunal coutumier sont donc la référence en matière de terre. Il y a une très forte sensibilité de la demande (demande élastique) des titres fonciers mais les moyens font défaut.

Les prix des titres sont estimés à :

- Contrat de location : 350 \$ USD ;
- Certificat d'enregistrement : 800 \$ USD.

Ces montants sont élevés et ne sont donc pas à la bourse des habitants des sites cibles du projet.

3.3.3.4. CADRE DE CONCERTATION INTERCOMMUNAUTAIRE (CCI)

3.3.3.4.1. Identification des partenaires « cadres de concertation »

Dans le cadre de renforcer la cohésion sociale dans ses sites d'intervention, le projet UJAMAA a réalisé une étude sur l'identification des structures communautaires existantes qui œuvrent dans la résolution des conflits et dans la consolidation de la paix.

Spécifiquement, il s'agit de :

- Identifier, en décrivant la vie de chacune des structures locales les plus pertinentes dans la gestion des conflits fonciers et de la transhumance, la restauration de la paix, dans la zone du projet ;
- Mettre en place une cartographie des structures communautaires de gestion des conflits fonciers et de la transhumance et de la restauration de la paix ;
- Analyser chacune des structures sur la durabilité de ces structures après le projet ;
- Proposer une identification des structures qui pourraient collaborer avec le projet UJAMAA pendant la mise en œuvre. ⁽²⁰⁾

Le projet a renforcé ces structures intercommunautaires choisies dans divers sites d'intervention du projet. Il s'agit des structures suivantes :

- CCI Kamanyola ;
- COOLB Bwegera (Coopérative Laitière de Bwegera) hérité de Alert International ;
- DLP LUSENDA (Dynamique Locale de Paix de Lusenda) ;
- CCI Baraka ;
- La Floraison de Katanga.

3.3.3.4.2. Rôle et renforcement des structures « cadres de concertation »

Ces structures « Cadre de Concertation Intercommunautaire » ont pour rôle de résolution des conflits au niveau local. Elles avaient reçu du projet plusieurs appuis dont :

- Le cadre de travail (bureaux ou bâtiments) avec titre de propriété;
- Les équipements de bureau (chaises, tables, étagères) ;
- Les moyens de transport pour la mobilité (une moto par structure) ;
- Un montant pour le fonctionnement du bureau (300\$ par trimestre par structure) ;

⁽²⁰⁾ ZOA, KUA et PSVS, Rapport final de l'étude sur l'identification des structures communautaires du projet Udongo na Ufugaji kwa Ajili ya Amani, Bukavu, 2021.

- Un montant de 1000\$/structure pour le démarrage de l'AGR dans le cadre de la pérennisation.



Fig 16 : Dotation d'un bureau au CCI Baraka. Les vieux sages œuvrant au CCI Baraka.



Fig. 17 : CCI Baraka



Fig. 18 : CCI Baraka



Fig. 19 : Dotation d'un bureau et d'une moto à la « Dynamique Locale de Paix » de Lusenda.



Fig. 20 : Visite à la « Dynamique Locale de Paix » de Lusenda.

En plus de ces investissements, des formations ont été organisées en leur faveur. Les thèmes de ces formations étaient :

- Résolution des conflits fonciers et ceux liés à la transhumance (comment procéder pour résoudre les conflits) ;
- Comment faire pour assurer un accompagnement des parties en conflits ;
- Echange d'expériences entre ces structures.
- La collecte des données et le rapportage.

Lors de la visite d'évaluation du projet, les biens reçus sont disponibles au bureau et sont en bon état.

3.3.3.4.3. Reference pour la résolution des conflits

Les habitants s'y réfèrent pour résoudre leur conflits (conflits de famille, conflits dans la communauté, ..). Avant, ils s'adressaient à la Police, au tribunal coutumier (groupement et Secteur) mais actuellement ils s'adressent au CCI qui s'efforcent de trouver de solution rapidement et sans

condition comme le fait la Police (amendes, frais de plainte, ...). Elles sont devenues des cadres de référencement des conflits locaux. Les Chefs de groupements, les Chefs de Secteur, les Chef d'avenus ont déclaré qu'ils reçoivent actuellement de moins en moins de plaintes à cause de fonctionnement de ces structures (CCI). Le référencement aux autres structures autre que le CCI dépendait de la préférence du plaignant et selon qu'il peut obtenir une réponse favorable auprès d'elles. Le choix de CCI est qu'il est neutre. Sa neutralité s'explique d'ores déjà, au départ, par le choix de ses animateurs qui constituent un comité multisectoriel. Sa composition tient compte de toutes les ethnies. En plus, ce comité inclut un représentant de l'autorité locale, le vétérinaire, un agronome, une représentant des agriculteurs et des éleveurs.

3.3.3.4.3. *Les conflits les plus récurrents auprès des cadres de concertation*

Pour ces structures, les conflits les plus récurrents dans les sites d'intervention sont les suivants :

- Conflits des limites de champs ;
- Conflits liés à la transhumance (pas de pâturage, pas d'abreuvoirs identifiés, les kraals, pas de passage pour les bétails, ivresses des bergers...);
- Conflits de destruction des champs par les animaux domestiques (porcs, chèvres);
- Conflits dans les ménages ;
- Conflits intercommunautaires (bagarre, sorcellerie, calomnie, menace de mort, non-respect des conventions, ...).

Ce cadre vise à renforcer la cohésion sociale et la résilience inter et inter- communautaire avec un accent particulier sur les jeunes à risque.

3.3.3.4.4. *Difficultés rencontrées*

L'organisation des CCI a rencontré plusieurs difficultés, notamment :

- Les autorités locales n'intériorisent pas assez l'importance de ces structures pour la résolution des conflits et la cohésion sociale ;
- Les structures ont des limites d'action pour accompagner les références ou parties en conflit;
- Les structures n'ont pas assez de capacités de detraumatisation des parties en conflits ;
- Les activités des structures sont presque ponctuelles.

3.3.3.4.5. *Recommandations*

Les recommandations suivantes permettront d'assurer la pérennisation des structures « cadre de concertation » et leur suivi de fonctionnalité dans le cadre projet potentiel ou futur en cas de refinancement. Il s'agit de :

- Se rassurer si ces structures ont des planifications d'activités. Ces planifications vont montrer l'intention de fonctionnalité de leur structure ;
- Effectuer une évaluation institutionnelle avec des recommandations pour amélioration de la structure et sa fonctionnalité ;
- Pourvoir de ces organisations des documents légaux complets pour celles qui en manquent quelques-uns ;
- Impliquer d'avantage les autorités publiques et les autorités coutumières dans les activités de cadre de concertation ;
- Renforcer d'avantage la sensibilisation des CCI sur la rentabilité des AGR afin d'assurer le fonctionnement ;
- Veuillez à l'implication des éleveurs et des agriculteurs dans tous les comités pour bien maîtriser les conflits liés à la transhumance, surtout, et les conflits inter communautaires ;

- Etant donné que les conflits fonciers sont récurrents dans les sites d'intervention du projet, ça serait très utile d'assurer une formation des membres des CCI sur la gestion foncière afin de leur permettre d'effectuer des bons arbitrages lors de traitement des dossiers y relatifs ;
- Vérifier constamment si tous les membres des comités sont actifs et que toutes les communautés sont représentées pour avoir des structure fonctionnelle, durables et inclusives.
- Pensez à organiser, si le projet est refinancé, une campagne de promotion de mobilisation de paix pour éveiller les sensibilités locales, provinciales, nationales et internationales pour prise de conscience et faire revivre l'état psycho social des communautés en faveur de la cohésion sociale dans les sites d'intervention du projet ⁽²¹⁾.

3.3.3.5. ACTIVITES GENERATRICES DE REVENU ET AVEC

Une étude de marché a été réalisée dans le cadre de choix d'Activités Génératrices de Revenu. Elle permet d'identifier les opportunités économiques rentables et leurs conditions de succès à Fizi et dans la Plaine de la Ruzizi y inclus le Groupement de Kamanyola à travers une démarche à la fois qualitative et quantitative. Cette étude a permis de créer des *opportunités économiques rentables capitalisées par les JAR (Jeunes à Risque) et les femmes vulnérables* » pour orienter le processus d'autonomisation financière durable des femmes vulnérables, des JAR et des structures communautaires du projet UJAMAA ⁽²²⁾. Une AGR est une activité qui consiste à fournir des biens ou des services en vue de les proposer à la vente. ⁽²³⁾

Chaque AGR a un comité composé de 9 personnes pour assurer son fonctionnement à travers leurs AVEC (Association Villageoise d'Epargnes et de Crédits). Il s'agit de : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Secrétaire Adjoint, un Trésorier, deux Conseillers et deux gardes-clés. Pour chaque AGR il y a des hommes, des femmes, des jeunes femmes et des jeunes hommes dans les comités respectifs. Dans certaines AVEC il y a aussi des non autochtones dans les comités.

3.3.3.5.1. Activités sélectionnées

Les activités sélectionnées dans ce cadre sont celles relatives à l'agropastorale et le petit commerce. Il s'agit notamment de :

- Elevage des chèvres ;
- Poulailier ;
- Boulangerie ;
- Saponification ou fabrication des savons ;
- Atelier de couture ;
- Porcherie ;
- Vente des produits champêtres (farine maïs, farine manioc, haricot, riz, ananas et orange).

⁽²¹⁾ Wikipédia, Avril 2023. Le concept campagne a pour synonyme : expédition, offensive, opération

⁽²²⁾ MMenge, Rapport de l'étude sur les opportunités économiques rentables à Fizi et dans la Plaine de la Ruzizi, Bukavu, Février 2021.

⁽²³⁾ <https://in.UNESCO.org/files>



Fig : 21 : Atelier de couture de Lusenda.



Fig. 22 : Machine à coudre de l'Atelier de couture de Lusemda



Fig. 23 : Les savons de la Savonnerie de Lusenda

3.3.3.5.2. *Formations reçues*

Les membres des AGR ont reçu différentes formations pour être compétitifs sur le marché. Il s'agit des formations suivantes :

- Formation pour la production des pains (boulangerie) ;
- Formation sur la fabrication des savons ;
- Formation sur l'élevage moderne soit en stabulation ;
- Formation en coupe- couture ;
- Formation sur le fonctionnement des AVEC.

3.3.3.5.3. *Appui aux AGR*

Les AGR ont reçu des kits pour leur fonctionnement dont les détails sont sur l'inventaire du projet UJAMAA. Sommairement, elles reçu ce qui suit :

- Atelier coupe- couture : 3 machines à coudre par AGR, petits matériels de couture et quelques habits de démarrage de travail ;
- Boulangerie : matériels de four, ingrédients de fabrication de pain et un hangar ;
- Poulailier : Matériels de construction de la basse-cour, dix poules et un petit stock d'aliments ;
- Elevage : 9 caprins pour rotation entre les membres ;
- Agriculture : intrants agricoles (2 houes par personne).

3.3.3.5.4. Difficultés rencontrées par les AGR :

- Le Kit de fonctionnement des AGR et AVEC n'était pas au complet pour la plupart de structures ;
- Les intrants agricoles étaient incomplets pour toutes les AGR ;
- Le taux de rotation à une longue durée pour atteindre plus des bénéficiaires ;
- L'expertise pour certaines Activités Génératrices de Revenu n'était pas bien maîtrisée pour conquérir le marché avec comme conséquence la diminution de niveau de cotisation. Exemple : fabrication des savons, poulailier et la boulangerie.

3.3.3.5.5. Recommandations pour accroître la production locale en cas de refinancement ou pour le projet futur

- Sur demande des bénéficiaires, augmenter les kits pour le bon fonctionnement pour les uns et la rotation pour d'autres ;
- Assurer le suivi des activités par les partenaires UJAMAA afin d'assurer le bon déroulement du travail ;
- Mettre en place un système de formalisation systématique de ces « AVEC » avec un accent particulier d'inclusion de plusieurs membres divers intercommunautaires afin d'éviter qu'elles ne soient pas un club d'amis simple car dans l'avenir elles risqueraient d'influencer positivement ou négativement le climat de paix dans leurs communautés respectives.

3.3.3.6. PIP (Plan Intégré du Paysan)

Le Plan Intégré du Paysan est une approche innovante d'autopromotion qui a été développée par ALTERRA. Cette approche met en scène les membres des ménages et/ou de la communauté à développer une vision et tous contribuent pour que cette vision devienne une réalité ⁽²⁴⁾.

Les sensibilisations de PIP au niveau communautaire se font par le renforcement des capacités des agriculteurs, des éleveurs et la communauté sur :

- Le passage de l'agriculture et l'élevage traditionnel à l'agriculture et l'élevage moderne afin de produire d'avantage pour le marché ;
- Améliorer leur mode de résolution des conflits ;
- Comprendre que les activités d'agriculture sont complémentaires aux activités de l'élevage.

3.3.3.6.1. Thèmes de sensibilisations

Les membres de PIP ont été sensibilisés sur les thèmes suivants :

- La matrice MOFF (Forces, Faiblesses, Menaces et Opportunités) pour l'agriculture et l'élevage ;
- Calcul des dépenses pour chaque production agricole et pastorale ;
- L'agrobusiness avec les calculs de rentabilité des toutes les activités ;
- L'élevage en stabulation ;

⁽²⁴⁾ Plan Intégré Paysan, comundos.org

- Arbre à problème et à solution ;
- Le professionnalisme agricole et pastoral ;
- Nouvelles techniques agricoles et variétés culturales ;
- La gestion, la médiation et la résolution des conflits fonciers et des conflits liés à la transhumance ;
- Montage d'AGR et AVEC.

3.3.3.6.2. *Paysans innovateurs qui développent le PIP (comment était la situation avant et quelle est la situation actuelle).*

Avant la mise en pratique de PIP, la population était animée et dominée par un esprit de violence, tuer les animaux, bagarres par suite de destruction des cultures dans le champ. Les agriculteurs et les éleveurs étaient considérés comme des grands ennemis. Les références pour régler les conflits étaient le recours à la police et aux instances judiciaires. Actuellement avec le projet, le PIP a aidé la communauté à régler elle-même ses problèmes sous la médiation de PIP et l'on observe actuellement les petits bétails en stabulation. Par la mise en pratique des enseignements de PIP, les membres ont augmenté leur production et les conflits sont en réduction entre les agriculteurs et les éleveurs.

3.3.3.6.3. *Intégration des PIP dans le plan du paysan en appui aux activités agricoles, d'élevage et du petit commerce*

Le PIP actuellement appui l'agriculture, l'élevage et le petit commerce. Pour les agriculteurs, ils ont reçu les matériels de travail (les houes) et le renforcement des capacités des agriculteurs sur les nouvelles technologies agricoles (sélection et utilisation des nouvelles variétés de semences) et sur l'agrobusiness. Pour l'élevage, le PIP a facilité aux membres d'avoir 9 chèvres et le renforcement des capacités sur l'élevage en stabulation (pour la protection des cultures par la clôture). Et pour le petit commerce, le PIP permet de produire non seulement pour l'auto subsistance mais aussi pour le marché (objectifs commerciaux).

3.3.3.6.4. *Description des journées portes ouvertes*

A l'issue de la mise en pratique de PIP, les journées portes ouvertes des sensibilisations se sont effectuées des portes à portes et à travers les comités des agriculteurs, éleveurs et les leaders communautaires dans les familles des bénéficiaires et de non bénéficiaires pratiquant l'élevage et l'agriculture pour les sensibiliser sur le plan intégré du paysan.

Les participants ont été invités pour participer aux réunions, sur invitations écrites et par des messages téléphoniques. Les participants étaient des hommes et des femmes dont l'âge varie entre 18 et 35ans et 36 ans et plus comme le prévoyait le projet.

Les points traités étaient relatifs à l'accroissement de la production agropastorale, la médiation ou résolution des conflits vécus entre les agriculteurs et éleveurs dans le milieu.

Les résultats d'application des enseignements de PIP étaient :

- La réduction des conflits dans le milieu ;
- Le changement des mentalités pour certains agriculteurs et éleveurs ;
- L'amélioration des conditions de vie par l'augmentation de la production des éleveurs et agriculteurs ;
- Augmentation de la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs (surtout dans la plaine de la Ruzizi ou zone 1 du projet);
- Création des AVEC.

3.3.3.6.5. Difficultés rencontrées

Le PIP fait face à de nos nombreux défis dont :

- Absence d'un cadre ou bureau de PIP pour les rencontres ;
- Le non-respect de convention entre les agriculteurs et les éleveurs (surtout dans la zone 2 du projet)⁽²⁵⁾ ;
- Manque des machines de labour et des champs pilotes d'expertise ;
- Actuellement, il y a aussi une flambée des vaches venant de Burundi, du Rwanda et de Nyangezi qui ravagent les cultures et poussent souvent les agriculteurs à une récolte précoce (avant la période de transhumance).

NB : Les recommandations sont relatives aux difficultés énoncées ci- haut.



Fig. 24 : Focus group sur AGR, AVEC et PIP à Katanga

3.3.3.7. SOCIOTHERAPIE A BASE COMMUNAUTAIRE

La sociothérapie est un processus visant à l'intégration d'un individu à un groupe, ou à une amélioration des relations dans le groupe. C'est toutes les formes de réadaptation ou d'amélioration ou de restauration des communications interpersonnelles. Elle permet de réduire des troubles affectifs et comportementaux ⁽²⁶⁾.

Le projet UJAMAA a organisé des services de sociothérapie dans ses sites d'intervention au profit des communautés. Il a organisé des formations et a accordé des matériels au profit des bénéficiaires.

3.3.3.7.1. Formation sur l'approche de sociothérapie à base communautaire pour l'accompagnement des groupes des jeunes

Les facilitateurs locaux ont été formés sur les différents thèmes notamment :

- L'approche de sociothérapie ;
- Les rôles de facilitateurs locaux ;
- L'ethnique, la cohésion inter ethnique et l'inclusion sociale ;
- La gestion des conflits
- La coupe et couture ;

⁽²⁵⁾ Dans cette zone 2 du projet, les communautés de Banyamulenge n'y sont pas présents actuellement à cause des conflits qu'il y a eu il y a deux ans. Comme la période de transhumance n'est pas encore arrivée, on peut présumer qu'il n'y a pas des conflits liés à la transhumance. Néanmoins, si rien n'est fait pour rétablir la cohésion sociale entre les Babembe du bas fond et les Banyamulenge des hauts plateaux, à la prochaine période de transhumance, il y a un grand risque de conflit armé potentiel qui est susceptible d'éclater par le fait que les éleveurs des hauts plateaux peuvent forcer d'accéder aux milieux de transhumance.

⁽²⁶⁾ Le Robert, Paris, 2017

- La gestion des matériels, maintenance des machines ;
- Le montage et fonctionnement de l'AVEC et AGR ;
- La médiation et résolution des conflits.

Chaque site a deux facilitateurs dont un homme et une femme. Les facilitateurs sont des habitants de chaque site choisi par l'autorité locale. Ces facilitateurs exercent les professions d'artisanat, d'agriculture, d'élevage, etc. Chaque site du projet à ses propres membres ou participants.

Plus tard, le groupement avait choisi des leaders communautaires pour, avant tout, identifier les jeunes à risques, les agriculteurs, les éleveurs, la société civile, les confessions religieuses et d'autres personnes responsables et ont été formés sur l'approche de sociothérapie dans les communautés respectives.

3.3.3.7.2. *Situation avant et situation après la formation*

Avant le projet, la population des différents sites avait du mal à résoudre les conflits survenus dans leur milieu. Pour résoudre ces conflits, elle faisait souvent recours à la police. Il n'y avait pas aussi le processus de rapprochement des cas compliqués ou difficiles de jeunes à risque. Actuellement, le projet UJAMAA, après avoir suivi les formations sur la sociothérapie, les conflits fonciers et ceux liés à la transhumance sont gérés par la communauté avec l'aide des membres de la sociothérapie. Les violences directes sont réduites même s'il y a quelques cas isolés de résistance.

Dans ce cadre, le projet UJAMAA a renforcé la communauté sur le montage des AGR, des AVEC, la coupe et couture et la médiation pour faciliter la cohésion sociale. Ce rapprochement à travers ces structures de production essaie d'atténuer l'isolement des jeunes à risque et les femmes vulnérables. Cet isolement les conduirait à interioriser leur situation au risque de révolte avec des retombées d'hostilités sous forme de vengeance contre la communauté. C'est serait alors une situation d'auto victimisation. Cette acceptation dans la communauté est une preuve d'intégration de ces deux catégories précitées ci- dessus. Leur intégration communautaire serait un remède sous forme d'auto construction de son être.

Par exemple, à Katanga, un jeune homme avait l'habitude de monter des messages de haine et de provocation à lancer sur les réseaux sociaux. Ces messages étaient souvent source des conflits dans ce milieu et provoquaient des malentendus entre les communautés vivant à Baraka et dans les hauts plateaux de Fizi et de Mwenga (Bashi, Babembe, Banyamulenge, Banyindu, Bafuleru, Barega, ...). Il avait été menacé plusieurs fois. Ce jeune homme a suivi deux cycles de sociothérapie et actuellement il ne le fait plus.

En outre, certains jeunes qui étaient très hostiles s'intègrent socialement et donnent même des conseils aux autres jeunes par rapport aux situations vécues (les conséquences sur leur vie) lorsqu'ils étaient dans les groupes armés. Ces conseils sont très éloquents par le fait qu'ils proviennent d'un témoin ou de celui qui a réellement vécu l'évènement. Non seulement il se de- traumatise mais aussi, il décourage les autres jeunes à intégrer ces groupes hostiles.

3.3.3.7.3. *Etat des matériels*

Les membres de la sociothérapie ont reçu des matériels pour faire fonctionner leur structure. Il s'agit notamment de trois machines et les matériels d'atelier y compris le loyer de 6 mois. De ces matériels, une machine est tombée en panne et devenue non fonctionnelle (cas de Lusenda). Ce dernier temps, les structures s'approvisionnent elles-mêmes en matériels de première nécessité pour le fonctionnement de l'atelier.

3.3.3.7.4. *Difficultés rencontrées*

Les membres de la sociothérapie se sont heurtés souvent aux difficultés suivantes:

- Pour Lusenda, il y a des pannes à répétition d'une machine ;
- Manque d'appui matériel et de renforcement des capacités ;
- Difficulté d'utiliser 3 machines pour 60 personnes (kits insuffisants).

3.3.3.7.5. *Recommandations pour renforcer la pérennité des activités du projet*

- Renforcer les capacités sur l'utilisation des machines et la gestion afin de rendre autonome ces structures ;
- Renforcer les capacités sur les modèles de couture ;
- Augmenter le nombre de machines pour accroître les services ;
- Former aussi d'autres membres en vue d'accroître les capacités dans les sites d'intervention du projet.

3.3.3.8. STRUCTURES FEMININES

Il s'agit des organisations des femmes pour le développement. Ces structures féminines ont été accompagnées par le projet UJAMAA dans les domaines suivants :

- Médiation, gestion et résolution des conflits ;
- Procédé pour un plaidoyer responsable ;
- Leadership féminin, résolution des conflits, paix, la gouvernance et AGR.

La sélection des structures féminines a été faite par PSVS (Programme de Secours aux Vulnérables et Sinistrés). Il y a des structures qui existaient et d'autres ont été créées par le projet pour couvrir toute la zone d'intervention. La sélection s'est basée sur un outil d'évaluation institutionnelle basée sur certains critères comme par exemple : la capacité organisationnelle, la fonctionnalité (tenue de la comptabilité, patrimoine, ...) système de suivi et évaluation (reportage), coordination de partenariat, communication pour le changement de comportement et assistance économique (réinsertion socio-économiques).

Grâce au projet UJAMAA, les femmes ont été formées sur la structuration, le renforcement des capacités des femmes sur la comptabilité, le fonctionnement organisationnel, le leadership, la gestion des conflits au sein des ménages, implication des femmes dans la gouvernance locale et société civile, changement de mentalités discriminatoires.

Parmi les structures féminines, il y a celles qui ont des activités de sociothérapie, les AGR et la résolution des conflits. Cette stratégie permet aux femmes d'accéder aux stratégies ou aux services de construction de la paix dans leurs milieux respectifs.

3.3.3.8.1. *Leadership transformatif*

Les points sur le leadership féminin étaient relatifs à :

- La masculinité positive ;
- La femme et la gouvernance locale ;
- Genre et développement ;
- L'émancipation et l'autonomisation de la femme ;
- La gestion, médiation familiale et résolution des conflits, émancipation de la femme, l'autonomisation des femmes par le montage d'AGR et AVEC.

Les participants étaient les femmes adultes et les jeunes femmes de différentes ethnies dont les Bafuliro, Bambembe, Bavira, Bashi, Barega, ainsi que les Barundi. L'âge des participants varie entre 18 à 35 ans et 36 ans et plus comme le prévoyait le projet. La majeure partie de femmes a comme

profession le petit commerce, l'agriculture et d'autres sont des fonctionnaires (enseignante, infirmière, etc.).

3.3.3.8.2. *Thématique leadership féminin dans la gestion foncière, la résolution des conflits et la résolution 1325 du Conseil de Nations Unies*

60 femmes adultes et jeunes femmes avaient participé à la formation sur la thématique leadership féminin, sur les questions foncières et sur la résolution des conflits et résolution 1325 du Conseil de Nations Unies. A travers ces structures, les femmes assurent le monitoring des droits des femmes sur l'héritage foncier dans lequel elles sont souvent exclues. Ce monitoring est accompagné par des mécanismes d'alerte sur les cas de violation des droits fonciers des femmes, en particulier les filles.

3.3.3.8.3. *Intégration des femmes dans la gouvernance locale*

Grâce au projet UJAMAA, les femmes adultes et jeunes femmes sont parvenues à assumer différentes responsabilités ou différents postes au sein de la communauté entre autres Cheffe de village, cheffe d'avenue, présidente, vice-présidente, secrétaire, secrétaire adjointe, trésorière et conseillère au sein des différentes structures locales (Voir liste en annexe). Le plaidoyer est fait par la communauté par voie de réclamation directe.

A travers ce projet, une dynamique de structuration communautaire des femmes est au centre des débats dans les communautés. Les femmes participent aux débats communautaires, elles s'expriment lorsque la parole leur est accordée mais elles la demandent rarement. Néanmoins, leurs points de vue sont pris en compte.

En plus, l'approche PIP renforce d'avantage cette prise de conscience du leadership féminin avec l'intégration des maris ou tous les membres du ménage dans les activités communautaires. Elle développe aussi l'employabilité des femmes, des jeunes à risque et des personnes vivants avec handicap dans la cadre d'intérêt économique et social afin de faire renaitre la confiance inter et intracommunautaire pour le climat de parfaite collaboration et complémentarité.

Du point de vue du plaidoyer, les femmes se manifestent lorsqu'il y a un contentieux que sévit dans leur communauté. C'est le cas où les femmes de Bwegera ont fait le plaidoyer pour enregistrement des enfants à l'Etat civil et au problème de sécurité qui perdure dans leur avenue.

3.3.3.8.3. *Appui aux structures féminines*

Les structures féminines ont reçu chacune 3 machines à coudre, le loyer de 3 mois dans l'atelier ainsi que les petits matériels de la coupe et couture. Ces structures ont eu l'avantage d'élévation de niveau de ses dirigeantes.

3.3.3.8.4. *Difficultés*

- Absence d'un bureau ou cadre de travail pour les structures féminines ;
- Difficulté de renouveler la garantie locative ;
- Les femmes s'intéressent plus aux activités relatives à la distribution (donation). La majorité se fait vite emportée par les hommes politiques pour recevoir des donations et s'intéressent moins aux activités liées au plaidoyer et à la construction de paix. Ceci crée une discrimination entre elles ;
- Risque d'abandon de ces structures qui sont encore très jeunes.

3.3.3.8.5. *Recommandations pour renforcer les stratégies d'intégration des femmes dans le projet futur et pour assurer la pérennité du projet.*

- Sensibiliser d'avantage les membres a un leadership responsable pour la prise en charge de plaider sans limite ;
- Mettre un accent particulier sur la participation des femmes aux activités des structures féminines afin de les fidéliser à la prise de conscience ;
- Renforcer le PIP pour qu'il devienne un centre d'intérêt dynamique et d'appropriation du rôle de la femme dans la communauté ;
- Elaborer une stratégie de sortie pour rendre ces structures autonomes sur le plan organisationnel et de gestion d'activités.

3.3.4. EFFICACITE : MESURE DES INDICATEURS

Le tableau d'indicateurs est présenté au début de ce rapport. Ici, nous présentons les commentaires ou l'analyse des données d'indicateurs du projet. Ces données sont complétées par les statistiques prélevées dans les différents rapports qui présentent les données chiffrées ou les réalisations des produits conformément au cadre logique du projet. Ces données sont présentées en annexe 1 de ce rapport.

Les résultats du sondage de l'évaluation finale et la comparaison avec les résultats de l'étude de base sont les suivants :

3.3.4.1. Objectif spécifique 1 :

Les populations dans l'Est de la RDC et l'Etat congolais, appuyés par leurs partenaires, transforment les conflits fonciers et conflits liés à la transhumance dans les zones prioritaires de stabilisation.

- Les conflits fonciers et les conflits liés à la transhumance sont en baisse dans toutes les deux zones d'intervention du projet mais elle est très significative dans la zone I (Territoire d'Uvira et groupement de Kamanyola) que dans la zone 2 (Territoire de Fizi). La baisse des conflits liés à la transhumance dans la zone 2 est spectaculaire. Elle est expliquée par la non fréquentation des bétails des Banyamulenge dans le bas fond de la zone 2. Il y a plutôt la persistance des conflits de divagation des petits bétails dans les quartiers de deux zones ; Néanmoins, il y a lieu que les conflits liés à la transhumance puissent augmenter pendant le période de saison sèche si la situation de cohésion sociale ne s'améliore pas entre les Banyamulenge et les Babembe; Il y a risque de confrontation à cette période lorsque les bétails des hauts plateaux seront à la recherche par force des fourrages ;
- Ce sont les autorités locales qui apportent d'avantage un soutien à la résolution des conflits fonciers (94,3 %) et les conflits liés à la transhumance (90,3 %). Ce soutien a connu une évolution importante au cours du projet dont de 61,1% à 94,3% soit une augmentation de 33,29 % pour les conflits fonciers et de 60,3 % à 90,3 % soit une augmentation de 29,7 % pour les conflits liés à la transhumance. Les soutiens des autorités provinciales (6,4 %) et nationales (1,5 %) sont presque inexistantes. D'ailleurs, les soutiens des autorités provinciales (6,11 % - 6,4 %) et nationales (1,89 % à 1,5 %) ont connu une baisse par rapport aux résultats de la base line (avant-projet).
- La communauté, les autorités locales, provinciales et nationales participent au processus de dialogue autour des conflits fonciers (94 %) et les conflits liés à la transhumance (90,8 %). Cette participation au processus de dialogue à ces deux conflits a connu une progression au cours du projet dont 61.2 % à 94 % soit 32,8 % pour les conflits fonciers et de 63,3 % à 90,8 % soit 27,5 % pour les conflits liés à la transhumance. Néanmoins, la communauté et les autorités locales participent les plus au processus au dialogue autour des conflits fonciers et les conflits

liés à la transhumance. La participation des autorités provinciales et nationales est en régression si on compare les résultats de l'étude de base aux résultats de l'évaluation finale.

3.3.4.2. Objectif spécifique 2 :

La performance et la qualité de services de l'administration foncière sont améliorées, permettant la fourniture de services transparents, équitables et accessibles à tous les citoyens (femmes, jeunes femmes, hommes, jeunes hommes, enfants, groupes marginalisés et groupes à risque).

- Les hommes et les femmes ont un bon accès aux services fonciers (59,5 %). Cet accès aux services fonciers a augmenté de 34,5 % par rapport à l'étude de base (de 25 % à 59,5 %). Les services fonciers sont disponibles grâce à l'installation et appui de ces deux circonscriptions et les brigades foncières dans les différents sites du projet, notamment :
 - ✓ Pour la circonscription foncière de Fizi : Mboko, Fizi, Misisi et Kazimiya ;
 - ✓ Pour la circonscription foncière d'Uvira : Luvungi et Kagando.
- Les femmes, les hommes, les garçons et les filles disent qu'ils ont confiance envers les acteurs en charge de la gestion foncière, mais cette confiance est de (59 %). Cette confiance a augmenté de 39 % (Soit de 20 % de l'étude de base à 50 % de l'évaluation finale du projet) ; Cette augmentation est perceptible chez les femmes adultes (1,6 %) et les jeunes femmes (9,3 %) ; elles étaient dans l'ignorance par rapport à la gestion foncière.

3.3.4.3. Objectif spécifique 3 :

La cohésion sociale et la résilience inter et intra-communautaire, avec un accent sur les jeunes à risques, sont améliorées.

- On observe une régression d'incidents, agressions verbales et ou physiques (91,9 %). Cette régression est très significative par rapport à l'étude de base soit avant-projet dont les résultats étaient de 50,8 %. Cette régression est exprimée par 41,1 % soit 91,9 % - 50,8 %. Elle est effective surtout dans zone 1 du projet. Cette régression concerne d'avantage les autres ethnies mais la situation s'était aggravée il y a presque 2 ans contre la communauté Banyamulenge dans la zone 2 du projet.

3.3.4.4. Objectif spécifique 4 :

Les femmes influencent, et participent à toutes les étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix, et sont reconnues comme actrices de changement social

- Les femmes et les hommes participent aux débats communautaires (87,6%). Cette participation a augmenté par rapport à l'étude de base (63,1 %) mais pour les hommes, les résultats de l'étude de base montrent que leur participation a diminué par rapport à l'évaluation finale ;
- Les femmes prennent de plus en plus courage de s'exprimer lors des débats communautaires (75,5 % pour l'évaluation finale). Ces résultats montrent qu'il y a une évolution par rapport aux résultats de l'étude de base (36 % pour l'étude avant-projet).

3.4. CRITERE D'EFFICIENCE DU PROJET UJAMAA

A travers ce critère, il s'agit d'évaluer l'efficacité opérationnelle c'est-à-dire comment est le taux d'utilisation des ressources employées ou sont-elles utilisées de manière optimale ? Il s'agit autrement dit d'apprécier le rapport coût- efficacité des moyens utilisés. L'analyse portera sur l'utilisation des lignes budgétaires surtout celles relatives aux différents produits du projet.

3.4.1. *Personnel administratif, financier et technique*

Une personne est affectée au service de finances et administration du projet UJAMAA. Ce service a un appui des services de finance, administratif, logistique et de sécurité de ZOA. Le Chargé de l'Administration et finance du projet UJAMAA est directement supervisé par le Directeur des opérations et le Chargé des finances (CAF) qui sont aussi supervisés par le Directeur Pays qui rapporte au Bailleur.

Néanmoins, en cas d'audit, le Chargé de l'Administration et finances du projet participe pour fournir des explications sur l'utilisation des fonds alloués au projet.

Le personnel directement affecté au projet UJAMAA de manière permanente est le suivant selon la répartition par partenaire :

- **Personnel ZOA :**
 - 1 Team Leader ;
 - 1 Chargé d'Administration et Finances ;
 - 1 Charge des affaires foncières ;
 - 1 Chargé de la transhumance ;
 - 1 Chargé de Suivi et Evaluation ;
 - 1 Chauffeur ;
 - 1 Ménagère ;
- **Personnel du partenaire KUA :**
 - 1 Coordinateur
 - 1 Chargé de projet ;
 - 1 Chargé de Suivi et Evaluation ;
 - 1 Assistant d'entrepreneuriat ;
 - 1 Amateur de terrain ;
 - 1 Chargé de l'Administration et Finance ;
 - 1 Caissier1 Logisticien ;
 - 1 Ménagère
- **Personnel du partenaire SVS**
 - 1 Coordinateur ;
 - 1 Chef de Projet ;
 - 1 Superviseur ;
 - 1 Charge de suivi et Evaluation ;
 - 1 Comptable ;
 - 1 Caissier ;
 - 1 Ménagère.

En plus de ce personnel permanent, il y a aussi le personnel d'appui tel que démontré ci-dessus. Il s'agit de :

- Directeur Pays de ZOA (15%) ;
- Directeur des Operations (35%) ;
- Program Manager (15%) ;
- Program Advisor (10%) ;
- Assistant Administratif Logistique (50%) ;
- Chauffeur (50%).

3.4.2. Opérations de libération ou décaissement des fonds

➤ ***Demande des fonds ou financement d'activités :***

Tous les fonds alloués au projet ont été libérés pour les activités du projet dans le délai selon les demandes des fonds des partenaires au bailleur pour chaque trimestre. Ces demandes sont soumises au Directeur des Opérations qui à son tour se réfère au Directeur Pays. Pour chaque tranche, il est recommandé de justifier le montant reçu pour formuler la nouvelle demande.

➤ ***Sorties des fonds ou dépenses***

En général, les sorties des fonds sont relatives aux missions sur terrain. Les sorties sont relatives aux lignes budgétaires. Pour toutes les sorties, il est exigée la procédure suivante :

- Un plan d'activités mensuel des partenaires et du staff ;
- Par mois, un planning d'activités consolidées est établi ;
- Une réquisition d'achat des biens ou des services qui est l'expression des besoins par activité ;
- Demande des fonds qui doit être agréer par le Chef de projet ou Team Leader ;
- Un TDR de la mission qui explique l'objet de la mission et contenu ;
- Un ordre de mission qui doit être établit par l'Administration du projet et signée par le Chef de Projet ou Team Leader ;
- Une demande de voyage adresse au service Administratif et logistique.

Après avoir accompli toute cette procédure, le service de finances établit le bon de caisse ou de banque pour le paiement (décaissement des fonds pour la mission).

➤ ***Justification des dépenses***

Une fiche de déclaration des partenaires est établie après le cheik des justificatifs pour constater l'utilisation du montant reçu. Après vérification des pièces justificatives, ces dernières sont scannées et attachées dans le système de finance pour faciliter l'aces et vérification à différents niveaux de ZOA. La vérification des pièces justificatives porte sur les règles et procédures administratives et financières et la forme et fond de ces pièces selon les lignes budgétaires.

3.4.3. Système de rapportage financier

Les rapports financiers sont dus au cinquième jour du mois prochain. Chaque partenaire soumet son rapport financier au bureau du Chargé de finances ZOA qui les soumet à son tour au Directeur des Opérations. Les rapports financier et narratif sont établis à chaque fin d'année. Chacun des partenaires établit le rapport sur ce qui concerne ses activités.

3.4.4. Système de contrôle financier

ZOA a un système d'audit interne et externe. Le projet UJAMA de ZOA a connu différentes missions de contrôle financiers dont :

- 2 spots Cheick du bailleur dont 2021 et 2022 ;
- 2 audits du bailleur dont 2021 et 2022 ;
- 2 audits internes de ZOA dont 2021 et 2022 par l'équipe du siège pour le contrôle des réalisations du programme et finance des partenaires pour différents produits ZOA 2023.

Il se révèle que pour tous ces audits, aucune pièce n'a été rejetée, ce qui montre qu'il y a un bon suivi financier du projet. Néanmoins, les recommandations doivent toujours faire l'objet de rappel lors des réunions avec les partenaires en vue de continuer à faire raffermir les règles et procédures administratives et financières pour les finances de ces derniers.

3.4.5. Situation des prévisions et des réalisations

Le rapport financier présente les situations des prévisions et des réalisations du projet UJAMA comme suit :

Tableau n°2 : Situation financière projet UJAMAA

PRODUITS	POSTE D'EMPLOIS	%	MONTANTS
	Objectif spécifique 1 : Les populations dans l'Est de la RDC et l'Etat congolais, appuyés par leurs partenaires, transforment les conflits fonciers et conflits liés à la transhumance dans les zones prioritaires de stabilisation.		
Produit 1.1	Les acteurs politico-administratifs, la société civile à différents niveaux sont mobilisés de façon à ce que les populations développent une perception positive du projet UJAMAA, permettant une redevabilité et forte implication	106,8	45.500
Produit 1.2	Les acteurs locaux réunis au sein des structures communautaires intervenant dans les zones sont efficaces dans la médiation des conflits de transhumance et la défense de leur droit	97,9	186.000
Produit 1.3	Les plans locaux de consolidation de la paix sur les fonciers et la transhumance dans la Zone Prioritaire 1 élaborés suite au processus de dialogue démocratique, et mis en œuvre par les communautés et les autorités (locales, provinciales et territoriales)	134,7	72.800
	Sous-total Objective Spécifique 1	108,1	304.350
	Objectif spécifique 2: La performance et la qualité de services de l'administration foncière sont améliorées, permettant la fourniture de services transparents, équitables et accessibles à tous les citoyens (femmes, jeunes femmes, hommes, jeunes hommes, enfants, groupes marginalisés et groupes à risque)		
Produit 2.1	Les agents de l'administration foncière au sein des circonscriptions foncières ont acquis les compétences (managériales et techniques) adéquates pour améliorer la qualité des services à la communauté.	120,5	64.600
Produit 2.2	Les bureaux des circonscriptions foncières (dans le territoire d'Uvira et Fizi) sont construits et équipés.	102,9	137.350
Produit 2.3	Les populations (hommes, femmes, jeunes, agriculteurs et éleveurs) des zones prioritaires ont un accès sûr, sécurisé et durable aux terres (Titrisation collective)	106,7	168.824
	Sous-total Objective Spécifique 2	107,7	366.744
	Objectif spécifique 3 : La cohésion sociale et la résilience inter et intra-communautaire, avec un accent sur les jeunes à risques, sont améliorées		
Produit 3.1	Les membres des communautés (hommes, femmes et Jeunes à Risques) ont gagné la confiance en eux-mêmes et aux membres d'autres communautés grâce à l'approche de la sociothérapie à base communautaire (CBST).	62	130.744
Produit 3.2	La capacité de production des petits paysans JAR (jeunes hommes et jeunes femmes) dans le secteur agricole, de l'élevage et du petit commerce est améliorée par l'intégration de l'approche PIP « Plan Intégré du Paysan ».	76,9	170.800
Produit 3.3	L'autonomisation financière durable des femmes vulnérables, des Jeunes à Risques (JAR) et des structures communautaires mise en place est promue au travers la mise en place des Associations Villageoise d'Epargne et de Crédit (AVEC) et Activités Génératrices des Revenus (AGR).	110,7	146.700
	Sous-total Objective Spécifique 3	83,6	448.240
	Objectif spécifique 4 : Les femmes influencent participant à toutes les		

	étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix et sont reconnues comme actrices de changement social.		
Produit 4.1	Les femmes, les organisations des femmes, les hommes et les autorités locales développent une sensibilité accrue sur les normes sociales et les rôles de genre positifs.	55,8	50.200
Produit 4.2	Participation systématique et active des femmes dans les structures de prise de décision et de gestion au niveau de la stabilisation et de consolidation de la paix	107,5	98.300
Produit 4.3	L'intégration de genre dans le projet UJAMAA est effective et visible au niveau des communautés et des autorités étatiques.	84,7	79.483,60
	Sous-total Objective Spécifique 4	88,2	227.983
	Sous-total Frais Coordination	64,2	291.073
	SOUS-TOTAL COUTS DIRECTS DE SOUTIEN (ne peuvent représentés plus de 35% du budget total	91,1	884.893

L'analyse sur le budget du projet UJAMAA est la suivante :

- ✓ Le budget est bien détaillé et couvre les différents objectifs spécifiques du projet. Il permet une bonne lecture et est un bon guide pour une discipline financière (gestion orthodoxe : qui respecte les lignes ou rubriques budgétaires en rapport avec les services)
- ✓ Ce budget traduit aussi l'implication des autorités locales, provinciales et nationales dans le projet. Cet engagement prouve leur engagement à la résolution des conflits locaux.
- ✓ La répartition budgétaire est presque équitable entre les différentes grandes rubriques (objectifs spécifiques, frais de coordination et coût direct de soutien) et est compréhensible en rapport avec la nature des besoins ou dépenses à effectuer. Néanmoins, les objectifs 2 et 3 ont plus de montant ainsi que les coûts directs de soutien par rapport aux autres rubriques.
 - ✓ Pour l'objectif 2, cela s'explique par les coûts des ouvrages (constructions des bureaux et les équipements des bureaux et techniques des circonscriptions foncières) qui sont nécessaires pour la viabilité du projet du point de vue les visibles et la construction de l'intelligentsia ⁽²⁷⁾ des ressources humaines qui seront désormais disponibles et durables dans les sites du projet pour construction de paix.
 - ✓ Pour l'objectif 3, cela s'expliquerait par le financement des AGR et le renforcement de la cohésion sociale (PIP) et la sociothérapie. La remarque la plus importante est de prévenir la destruction afin de bien garder ces biens luxueux pour ces territoires.
 - ✓ Le budget pour l'objectif spécifique 3 valorise plus la femme et est un atout pour l'intégration socioéconomique des femmes et des jeunes à risque qui sont pris en compte dans ce projet. Cet appui à l'intégration des femmes, en termes de financement, est prolongé dans l'objectif spécifique 4. Le projet devra tenir compte de ces efforts dans ses stratégies de sortie afin que dans l'avenir que ces structures féminines aient plus besoin de suivi que des nouveaux financements importants. Si c'est une première expérience avec ZOA, sur la question de l'intégration de la femme et les AGR, le projet pourra mobiliser plus des fonds pour atteindre d'autres coins de ce territoire afin

⁽²⁷⁾ L'intelligentsia est une classe sociale engagée dans un travail de création et de diffusion de la culture, accompagnée par les artistes et les enseignants. (Intelligentsia – Wikipedia, Avril 2023).

d'éviter « l'effet de contagion »⁽²⁸⁾ qui pourrait compromettre les avancées de construction de paix par les villages voisins.

- ✓ Sur le plan de renforcement ou amélioration des acquis, l'objectif 1 (conflits fonciers et conflits liés à la transhumance) nécessite encore beaucoup de travaux au regard de ce qui a été fait et la nécessité de le finaliser d'urgence sans interruption. D'abord, les arbres ont été plantés à des longues distances qui ne permettraient pas d'empêcher les bétails de paître dans les champs ; ensuite, certains arbres ont été déracinés et jetés par les agriculteurs et d'autres séchés (n'ont pu s'adapter) ; enfin, il y a nécessité de renforcer la sensibilisation sur la sécurité des couloirs de transhumance et l'implication des autorités de ETD. Les contrats des prestations avec les agronomes devront prévoir les dispositions suivantes au regard des techniques scientifiquement reconnues en la matière. Il s'agit de :
 - ✓ Deux semaines avant la plantation, creusez un trou deux fois plus gros que la motte ;
 - ✓ Ajoutez un peu de compost à la terre extraite (même les feuilles ou herbes séchées) ;
 - ✓ Placez le sujet au centre, de sorte à ce que le collet arrive au niveau du sol ;
 - ✓ Pour les arbres, installez éventuellement un tuteur pour les repérer sans difficultés.
De préférence, enlevez tout le sachet plastique et le mettre à côté de l'arbre planté. La technique de le trouer n'est pas rassurante pour tout le personnel utilisé. Il y a ceux qui risquent de les planter avec les sachets sans les trouer.
- ✓ Il y a des dépassements budgétaires sur plusieurs lignes. Cela peut être dû soit les lignes concernées sont budgétivores ou les montants de ressources ont été sous-estimés par rapport aux emplois; néanmoins, le projet est trop ambitieux, heureusement qu'il est parvenu à couvrir les objectifs spécifiques. Il serait nécessaire d'organiser un renforcement des capacités des partenaires pour qu'ils soient capables de capitaliser ces acquis en faveur des bénéficiaires et attirer des bénéficiaires potentiels. Ce projet serait considéré comme un projet pilote, qui pourrait d'intensifier dans les sites de base (du projet) et atteindre d'autres sites ou villages voisins ;
- ✓ Les coûts indirects de soutien sont importants. Les partenaires devraient en bénéficier d'avantage pour la bonne gestion des investissements acquis par cette rubrique. Dans le cas où le projet serait refinancé, UJAMAA en profiterait pour ne plus reprendre la même rubrique avec ce même niveau de montant. Cette rubrique serait considérée comme « coût fixe » non variable contrairement aux coûts variables qui sont au prorata de la quantité de services que le projet devra fournir. Un appui supplémentaire permettrait de renforcer les acquis pour intégrer les nouveaux membres ou bénéficiaires potentiels.

3.4.6. *Coordination des activités de finances avec les partenaires*

Pour une bonne coordination des activités de finances du projet, il y a :

- Renforcement des capacités des partenaires sur les règles et procédures administratives et financières ;
- Réunion de coordination par trimestre avec les services de finance des partenaires. Ces réunions concernent les échanges sur le respect des règles et procédures administratives et financières de ZOA qui a le lead du projet et l'échange sur les recommandations des auditeurs ;

⁽²⁸⁾ Les effets de contagion sont couramment mesurés par un coefficient de corrélation. On parle souvent de contagion lorsque le coefficient de corrélation entre deux marchés est significativement plus élevé durant la période de crise qu'en temps normal. (<https://ww.tcd.ie/agefi>).

- Rappeler le respect du délai de soumission des rapports financiers au plus tard tous les 05 jours du mois prochain.

3.4.7. Acquisition des matériels de travail

Le projet a acquis des matériels de travail dont :

- Equipements de bureau dont les tables et des chaises ;
- Un rétroprojecteur ;
- Un générateur ;
- Des ordinateurs pour le staff ;
- Un chevalet pour les formations.

Tous ces matériels sont identifiés au nom du projet UJAMAA par des étiquettes appropriées et répertoriés par partenaire dans les rapports d'inventaires du 05 janvier 2021.

3.4.8. Difficultés rencontrées au service de finance

Le projet UJAMAA a rencontré les difficultés suivantes relatives aux finances :

- Les frais de fonctionnement des structures communautaires et du cadre de concertation n'ont pas été pris en compte dans la répartition budgétaire ;
- Les prévisions budgétaires étaient quelque peu sous estimées puisque plusieurs lignes budgétaires ont des montants des réalisations de dépenses supérieurs aux prévisions ;
- Pour les partenaires, certains rapports été soumis en retard. C'est le cas surtout du partenaire KUA. Ce retard est dû au fait que les pièces justificatives parvenaient au bureau d'Uvira en retard.
- Les frais des missions de collecte des données n'étaient pas suffisants (sous-estimés) pour répondre aux besoins.

3.4.9. Recommandations

En rapport aux difficultés rencontrées, les recommandations suivantes sont formulées pour renforcer les stratégies futures de gestion financière du projet en cas de refinancement ou d'une éventuelle intervention :

- Par manque des frais de fonctionnement des structures communautaires féminines qui sont des acquis du projet, il y a risque de les perdre ou les rendre moins efficaces. Alors se serait louable d'assurer leur suivi avec les communautés pour assurer qu'elles deviennent des responsables diffusément préparés pour leur pérennités ;
- Finaliser certains acquis du projet par un refinancement du projet afin de les rendre plus pérennes. Il s'agit notamment de :
 - ✓ C'est le cas de suivi de la sécurisation des couloirs de transhumance en remplaçant les plantules d'arbres séchés ou détruits ;
 - ✓ L'aménagement des abreuvoirs qui n'ont pas été pris en compte dans le projet ;
 - ✓ Le renforcement des sensibilisations pour la sécurisation (libération définitive et respect des limites) des couloirs même s'il y a eu le traçage consensuel avec les communautés.
 - ✓ Le renforcement des RFC « Registre Fonciers Communautaires » dans les sites du projet UJAMAA
- Assurer la souplesse de rapportage des partenaires afin d'éviter les retard de soumission des rapports ;

- Renforcer le système de reportages sur les Activités Génératrices de Revenu (AGR) et les AVEC pour assurer leur pérennité.
- Ce serait très utile que pour chaque réunion avec les partenaires, qu'un compte rendu soit rédigé afin de se rappeler des engagements pris. Au cours de chaque réunion, que les partenaires projettent une planification pour la période que va suivre ;
- Les procédures administratives et financières sont très variées et spécifiques propre à chaque organisation bien que la philosophie de l'ensemble est unique. Il serait louable de prévoir à l'avenir une formation initiale des partenaires au début du projet pour se familiariser avec les outils et les procédures administratives et financières à utiliser avec un accent particulier sur le système de rapportage qui permettrait d'éviter les retards, les oublis ou négligences potentiels. Cette formation impliquerait tous ceux qui ont des obligations administratives et financières au regard des rapports financiers et narratifs;
- Veuillez au bon usage des équipements et matériels des partenaires pour l'intérêt de leurs organisations et non pour des fins personnelles. Il s'agit notamment de :
 - ✓ Bâtiment ;
 - ✓ Motos ;
 - ✓ Groupe électrogène ;
 - ✓ Ordinateurs.

3.5. IMPACT DU PROJET

Ce critère d'impact se réfère à l'out come ou l'effet induit du projet UJAMAA sur les communautés des zones d'intervention du projet dont la zone 1 et la zone 2. Il cherche à expliquer dans ce rapport si l'intervention du projet a contribué à l'atteinte d'objectifs de politique de développement stratégique ou objectifs généraux du projet ? Quel est l'impact ou l'effet de l'intervention par rapport à la situation générale du groupe cible concerné ?

Sans pour autant négliger d'esquisser les out put(ou réalisations) du projet dont « les produits UJAMAA 2023 ⁽²⁹⁾» décrit dans le critère d'efficacité, nous renseignons que ces produits ont conduit aux changements perceptibles qui sont décrits ci-dessous.

Le projet UJAMAA a eu un impact visible suivant :

3.5.1. Le cadre de concertation mise en place est fonctionnel et a permis l'organisation de l'atelier de sensibilisation et le lancement de la cartographie participative :

Ce cadre est inclusif et promeuve la paix, la stabilité et le développement des Entités Territoriales Décentralisées. Il est un outil d'implication des sensibilités locales, provinciales et nationales. Il implique la communauté des zones ciblées par le projet, les autorités locales (Chef des Chefferies, de groupement, de village, d'avenues), les autorités provinciales, les représentants du Gouvernement national, la Société Civile, les services techniques publics (pêche, élevage, agriculture, plan, affaires foncières, ...) et les partenaires d'exécution du projet de stabilisation (membres du consortium). En bref, cette approche (modèle) est inclusive et participative ; elle prouve que la paix est

(29) Produits UJAMAA 2023 : Il s'agit des émissions radios, des couloirs de transhumance (identification, sécurisation par les arbres, identification des pâturages, renforcement des circonscriptions et brigades foncières (construction bureaux, formations, équipements en matériels de travail, subsides, ...), Cadre de Concertation, Cadre de concertation intercommunautaire, AVEC et AGR, Plan Intégré de Paysan, ...

possible dans les entités de résurgence des conflits violents. Il permet les échanges et les communications entre ces différents intervenants. Ce cadre coordonne les actions des différents partenaires à ce projet de stabilisation et met en responsabilité de construction de la paix par les acteurs publics et privés. Ce rapprochement, « cadre de concertation », est une initiative d'éveil de conscience et de leadership collectif pour la promotion du développement intégré.

3.5.2. *Changement positif du comportement de menace des vaches en cas de destruction des champs :*

Au niveau de Fizi (Zone 2), les habitudes de couper les vaches lorsqu'elles détruisent les champs étaient pratiquées fréquemment dans ce milieu et devenaient un mode de se venger des agriculteurs contre les éleveurs. Après les sensibilisations et la mise en place des Comités mixtes de règlement des conflits, les vaches attrapées étaient plutôt mise en « garde à vue » auprès de la police ou chez un des responsables locaux. Pour les récupérer, les propriétaires doivent payer les « amendes transactionnelles ». Cette pratique apaisait les agriculteurs. Plus tard, il y a eu des influences forcées ou pas exerçaient sur les autorités locales par les amis ou frères des propriétaires des vaches en garde à vue pour libération ⁽³⁰⁾. Les agriculteurs voulaient revenir sur les anciennes pratiques de couper ou menacer les vaches avec des machettes mais avec les sensibilisations, les agressions ont diminué et les éleveurs intériorisent petit à petit cette obligation de payer les amendes transactionnelles en cas des différends. Ce conflit a toujours tendance à être tribalisée par le fait que les commutés Banyamulenges sont en majorité des éleveurs et les autres ethnies sont en majorités des agriculteurs. Actuellement, pour le cas de transhumance, les parties ont le premier réflexe de se référer aux Comités locaux mixtes pour le règlement des conflits. Les parties en conflit s'y réfèrent sans hésitation parce que ces comités sont mixtes.

3.5.3. *Les couloirs de transhumance :*

- Ces couloirs ont été identifiés de nouveau pour la Zone 1 par le retraçage étant donné qu'ils existaient depuis l'époque belge ou au temps de la colonisation. Ces couloirs ont été récupérés par négociation avec les agriculteurs qui les avaient déjà obstrués. Leur mesures qui ont été retenues sont réduites et ne sont pas uniformes mais elles sont convenues avec les propriétaires des champs contigus;
- Ces couloirs sont tracés et créés par le projet en collaboration avec les autorités locales, provinciales et nationales pour la Zone 2 puisqu'ils n'existaient pas. Certains Chefs locaux ont été taxés de complices pour ravir des terres aux autochtones fin de les attribuer aux Banyamulenge. Des menaces ont surgis envers les Chefs locaux.

Actuellement, les communautés ont compris l'avantage de ce couloir de transhumance.

Ils seront désormais considérés comme des biens publics (infrastructures) que les autorités locales ou des ETD doivent protéger pour garantir l'intérêt commun. C'est un bien dont la jouissance est non exclusive et de non rivalité. Ceci veut dire que tout le monde est bénéficiaire et est consommateur d'une part, et d'autre part, la consommation de ce bien par une personne ne peut diminuer la consommation de l'autre.

3.5.4. *Titrisation :*

L'étape de regroupement des parcelles contiguës pour octroi des titres de copropriété (titrisation) dans le cadre de cartographie participative est un grand défi en faveur de forte

⁽³⁰⁾ Immixtion des autorités politiques et militaires au niveau provincial ou national pour libération des bétails transhumants. Comme cette influence est tribalisée, ce conflit prend aussi cette tournure).

sensibilisation communautaire et aussi une très forte responsabilisation garantie d'une paix durable. Il y a une mise en confiance entre les parties faisant l'objet de titrisation. Comme les membres de la communauté se reconnaissent entre- eux depuis longtemps et ont un intérêt commun, les médiateurs proviendront de cette même communauté. L'appel à un tiers serait relatif au cas de l'aggravation des conflits.

3.5.5. *Intégration du volet « conflit » dans les émissions radios des partenaires :*

Renforcement de l'intégration du volet « transformation des conflits » dans les affaires foncières et les émissions radios. Ce projet a permis aux agents de deux circonscriptions foncières partenaires (dont celle de Fizi située à Baraka et d'Uvira située à Sange) et les radios partenaires de deux sites d'intervention du projet (Radio Muungano de Fizi et la Radio Flash FM de Kamanyola) d'intégrer dans leurs activités l'aspect de transformation des conflits dans leurs professions. L'intériorisation de cet aspect dans leurs professions respectives leur permettra d'être des leaders de promotion de paix dans la vie communautaire des autochtones.

3.5.6. *Les 5 structures communautaires sont devenues comme voies de règlement des conflits :*

Les membres de la communauté s'y réfèrent en cas de différend. Actuellement, les références vers la Police sont progressivement réduites bien qu'il y a encore quelques cas de résistance. Les sensibilisations devront se poursuivre pour consolider cette régression, l'appropriation et/ou la confiance envers ces structures. Il s'agit notamment de:

- Coopérative Laitière de Bwegera (COOLB) à Bwegera ;
- CCI (Cadre de Concertation Intercommunautaire) de Kamanyola ;
- Dynamique Locale de Paix à Lusenda ;
- CCI (Cadre de Concertation Intercommunautaire) Baraka à Baraka ;
- La FLORAISON de Katanga.

Ces structures ont bénéficié des bâtiments pour cadre de travail, des motos comme moyens de transport pour la mobilité, des subsides pour stabiliser leur fonctionnement mais aussi une AGR devant faire fonctionner et maintenir ces structures en vie. Elles sont reconnues par la communauté comme organes locaux de gestion des conflits.

3.5.7. *Reconnaissance de droit de propriété et reflet psychologique de rétention du comportement de convoitise des champs et parcelles d'autrui :*

La sécurisation des concessions ou des champs par le certificat coutumier est d'application et reconnu comme titre de propriété. La détention de ce titre accorde le droit de propriété de terre en République Démocratique du Congo. Sur le plan psycho social, cette sécurisation des concessions ou champs est susceptibles de réduire les convoitises des patrimoines d'autrui. Cet acquis est une mesure d'incitation de la communauté pour la recherche des titres de propriété foncière.

3.5.8. *Renforcement de l'administration foncière :*

L'administration foncière fonctionnait dans des locaux inappropriés dans les deux zones d'intervention du projet et faisait usage des techniques rudimentaires dans les activités de mesurage et bornage des concessions. Les deux circonscriptions foncières ont été dotées des bâtiments propres comme cadre de travail (administration foncière de Sange par le projet Maji ya Amani et celle de Fizi à Baraka par le projet UJAMAA), des matériels et techniques modernes de travail. Cette administration est nouvellement installée dans les 2 zones du projet (à Sange pour le territoire d'Uvira et à Baraka pour le territoire de Fizi). Il n'y existait que des brigades foncières mobiles dépourvues des cadres de

travail (bureau). En outre, il y a amélioration et facilitation dans la levée des mesures des terrains et champs par la réduction d'erreurs par usage de GPRS.

3.5.9. Accès et rapprochement des services fonciers à la communauté :

Actuellement, il y a des brigades foncières qui sont fonctionnelles dans ces deux circonscriptions foncières. Elles ont été dotées des motos pour leur permettre la mobilité. Cette mobilité renforce la confiance entre les agents et la communauté.

3.5.10. Numérisation des données foncières :

Avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication, ZOA a apporté une innovation dans le domaine foncier car grâce à la nouvelle technologie de l'information et de la communication créé une possibilité d'avoir une carte numérique de la parcelle et qui donne des informations fiables à travers le code QR pour conserver les titres biens longtemps possible.

3.5.11. Les groupes sociothérapies existent et sont fonctionnels dans les sites du projet.

Ils amorcent le mécanisme de renforcer la confiance entre les membres de la communauté et résoudre les conflits survenus dans le milieu. Malgré les différends, les communautés ont un cadre d'échange pour la cohésion sociale. L'existence des mécanismes locaux permet de réduire le risque d'enrôlement des jeunes dans les groupes armés par la sociothérapie à base communautaire. Cas des sites de Kakamba et de Bwegera dont les jeunes étaient emportés dans des conflits entretenus par le pouvoir du Chef de groupement qui était exercé par deux Chefs.

3.5.12. Les AGR (Activités Génératrices de revenus) sont des opportunités d'accès aux ressources pour les jeunes et les femmes.

Ces AGR sont un défi vis-à-vis de la considération de la femme dans les communautés et de l'abandon de la jeunesse (vulnérabilité). Elles regroupent toutes les communautés sans distinction bien qu'elles sont encore à la phase de bien se structurer. Elles sont aussi considérées comme des structures de gestion des conflits locaux par le fait que les membres ayant un intérêt économique commun ne peuvent référer leur différend à d'autres instances de gestion des conflits. Elles sont aussi considérées comme un modèle de référence de mobilisation économique communautaire par la mise en place des AVEC.

3.5.13. Mécanisme d'alerte sur la violation des droits fonciers des femmes.

Elles sont prises en compte aussi lors de l'héritage. Ici les structures féminines mises en place par le projet font ces alertes et développent les mécanismes pour protéger et promouvoir les droits des femmes.

3.5.14. Renforcement de la mise en place de l'approche PIP qui permet aux communautés de restaurer la cohésion sociale entre les communautés, l'employabilité des jeunes et implication des femmes dans les instances de prise de décision.

Dans les organes locaux, provinciaux et nationaux de prise de décision, les communautés insistent toujours sur le quota de la femme dans les organes de prise de décision au niveau local. Il y a la promotion de l'autonomisation des ménages pour l'auto prise en charge. L'approche plan PIP vise à renforcer les capacités des agriculteurs et éleveurs sur l'agropastoralisme moderne, l'agrobusiness, sur le calcul de la rentabilité de l'agriculture et élevage, la médiation et résolution des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs ainsi l'analyse de matrice comme MOFF et arbre à problème et à solution dans la mise en place des activités agropastorales.

3.5.15. Participation des femmes dans les réunions communautaires locales de développement.

La représentativité des femmes dans les instances de prise de décision et leur intégration dans les structures de développement se renforce d'avantage et est au centre de débat social. Lors des désignations ou des élections des responsables locaux, les membres de la communauté insistent sur l'intégration des femmes dans les instances de prise des décisions. Certaines femmes sont élues ou désignées comme Cheffe de groupement, Cheffe de quartier, Cheffe de village, et sont reconnues dans la communauté comme responsables lors de l'exercice de leurs fonctions. Exemple : Cheffe de Cité de Kiliba, Cheffe de marché de Runingu, Cheffe de groupement de Malinde, Cheffe adjointe du groupement Kafulo, Cheffe de groupement de Malinde, ...

3.5.16. Renforcement de la dynamique de restructuration des organisations communautaires des femmes :

Les femmes se trouvent auto - exclues dans les activités communautaires. A travers l'objectif 3 du projet, les femmes ressentent les besoins de participer aux activités des structures que les regroupent et trouve que leurs voies sont écoutées dans les débats communautaires bien que cette participation évolue à pas de tortue. Il y a donc la revitalisation du rôle de la femme dans la promotion de la paix et du développement. Cet appel est devenu une préoccupation majeure dans les communautés d'intervention du projet. Les structures féminines (Asbl, ILD et autres types d'organisations féminines) sont opérationnelles, se renforcent progressivement et l'implication des femmes se fait sentir d'avantage à travers les structures féminines. Cette interpellation ne subit plus des critiques de découragement. Les femmes s'organisent (initiative locale), font des plaidoyers pour la prise en compte des femmes ou la promotion du genre ou du leadership féminin et contribuent à la promotion de paix au côté de leur mari. Exemple à Bwegera, les femmes et les hommes se réunissent chaque dimanche pour échanger sur la vie communautaire de leur milieu et les opinions de toutes les couches de la population sont prises en compte.

3.6. DURABILITE DU PROJET UJAMAA & STRATEGIE DE SORTIE

La mesure de la durabilité sous-entend le processus qui permettrait d'analyser le flux réel de bénéfices nets ou à estimer la probabilité que les bénéfices nets du projet perdurent à moyen et long terme ⁽³¹⁾. C'est la concentration sur la continuité des bénéfices et non sur le financement extérieur, et la mise en relief de la nature multidimensionnelle de la viabilité/durabilité. La durabilité comprend entre autre les analyses de la résilience, des risques et des arbitrages potentiels après projet ⁽³²⁾.

Pour le projet UJAMAA, il s'agit de répondre aux questions suivantes :

- Le projet UJAMAA dispose-t-il d'une stratégie de sortie bien conçue et de pérennisation des acquis ? Les résultats et changements observés et induits par le projet sont-ils susceptibles de perdurer après la clôture ?
- Les résultats induits par le projet sont-ils socialement, culturellement et économiquement viables ? L'approche de titrisation collective est-elle acceptée et viable du point de vue socioculturel ?
- Quel a été le degré d'acceptation et d'appropriation du projet par les communautés des entités d'Uvira, Fizi et Mwenga et le Gouvernement provincial de Bukavu ?
- Dans quelle mesure les publics concernés sont-ils capables et disposés à sauvegarder les impacts positifs de l'intervention sans soutien à long terme ?

⁽³¹⁾ The International Development Research Center (IDRC) : www.idrc.ca/en/ev-26266-201-1-DO_TOPIC.html

⁽³²⁾ OCDE, Critères d'évaluation révisés et actualisés, oe.cd/Evaluation, Février 2020

- Dans quelle mesure les organisations maîtres d'ouvrages sont-elles (financièrement, personnellement et du point de vue organisationnel) capables et disposées à sauvegarder les impacts positifs de l'intervention sans soutien à long terme? ⁽³³⁾

La durabilité des acquis du projet UJAMAA peut être présentée à deux niveaux. Il s'agit d'une part des out put ou produits et d'autre part les out come du projet ; les Out come vont dépendent des out put.

3.6.1. Niveau out put

Les out put sont les réalisations du projet UJAMAA qui sont visibles à impact rapide et facilitateurs du processus de paix durable. Ce sont des produits durables mais nécessitant d'être gérés en bon père de famille. Il s'agit notamment de:

- Des bâtiments qui ont été construits au profit des institutions et organisations pour faciliter le travail. Par exemple : Les bureaux de circonscriptions foncières du territoire de Fizi situé à Baraka et celui acquis suite au plaidoyer de UJAMAA pour le territoire d'Uvira situé dans la cité de Sange ;
- Les titres acquis sont des propriétés indéniables par qui que ce soit et reconnu par les lois du pays de la RD Congo relatives à l'acquisition des concessions ou parcelles ;
- La renégociation des limites des couloirs de transhumance dans la zone1 et les négociations pour obtenir le couloir de transhumance de le groupement de Malinde montre la volonté de construction de paix pour la communauté des sites cibles du projet;
- Le renforcement des comités de résolution des conflits par l'appui en construction des espace de travail avec des titres de propriété est un leitmotiv de construction de paix dans les sites cibles du projet notamment les CCI (Lusenda, et Kamanyola, la Floraison de Katanga) et la coopérative laitière de Bwegera ;
- L'installation et le renforcement des structures féminines d'impulsion de leadership féminin pour la participation dans les organes de prise de décision est un démarrage d'inclusion des femmes dans la construction de la paix ;
- Les AVEC et les AGR autonomes sont des initiatives autonomes de mobilisation des femmes et des jeunes dans le circuit économique et de prise en charge communautaire et familiale ;
- Les centres de formations à base communautaire ou de sociothérapie en coupe et couture, boulangerie et saponification ;
- Appui de plan intégré du paysan par les chèvres et intrants agricoles constitue une activité de routine dans le milieu paysan;
- L'implication des jeunes dans les structures de production (Coopérative Laitière de Bwegera) est un acquis de rapprochement des jeunes pour leur encadrement. Il en est de même pour les Comité Intercommunautaire de gestion des conflits, le Plan Intégré de Paysan et les Activités Génératrices de Revenu.

Tous ces produits sont devenus une institution humaine acquise pour les sites d'intervention du projet. Ils ont été réalisés par les autochtones avec des moyens et ressources locaux. Les AGR et les AVEC sont des Organisations à Base Communautaire qui ont été redynamisées et modernisées par le projet UJAMAA. Ce sont des modèles in situ à base culturelle et spécifique aux sites d'intervention.

⁽³³⁾ Guide pour l'évaluation de projets et de programmes, version finale, Juillet 2009

3.6.2. Niveau out comme

Comme dit supra, les out comme sont relatifs aux out put mais inconditionnellement pour chaque site d'intervention. Nous pouvons noter ce qui suit :

- Les titres fonciers acquis sont perpétuels (Titre de concession perpétuelle) ou conditionnels (Contrat de location) et modifient les comportements de convoitise des concessions d'autrui et sont inattaquables ;
- Les titres limitent les manœuvres des Chefs des ETD dans les attributions des terres ;
- L'ordre s'installe peu à peu dans la répartition et attribution des concessions des terres et a comme conséquence, une paisible paix sociale pour les titrés. Il y a une certaine dignité envers ceux qui détiennent les titres de propriété des concessions ou parcelles ;
- L'intériorisation, sous réserve, de référence des conflits au Comité des Eleveurs et Agriculteurs est atout à la résolution acquise des conflits ;
- Bien qu'il y a des récidivistes, les agriculteurs respectent les limites des couloirs de circulation des bétails ;
- Chemin faisant, l'identification des abreuvoirs, les pâturages et les kraals sont une préoccupation majeure ;
- La reconnaissance des conflits liés à la transhumance est au centre de débats dans les sites du projet dans la communauté;
- Plusieurs femmes ont été nommées à des fonctions de prise de décisions et sont reconnues au niveau communautaire et personne ne les inquiète. Le droit d'exercice est reconnu et réclamé ;
- Les jeunes sont mobilisés pour la construction de la paix bien qu'il y a certaines résistances (cas du groupement de Luvungi, Bwegera et Sange) ;
- L'implication des autochtones qui ont des responsabilités publiques dans des conflits locaux, mais sous réserve des intérêts privés, est effective.

3.6.3. Recommandations dans le cadre d'amélioration du projet éventuel ou futur

En examinant les 4 objectifs spécifiques (conflits), on remarque qu'ils sont corrélés et aucune action isolée ne peut être bénéfique pour les bénéficiaires du projet. Pour ce faire, les recommandations sont les suivantes du point de vue de la durabilité des acquis du projet UJAMAA :

- Organiser une séance de formulation des engagements des partenaires communautaires pour la continuité de gestion des acquis du projet ;
- Faire notarié les engagements avec insistance d'application et de référence pour toute demande de financement ou de partenariat ;
- Organiser les responsabilités des animateurs de ces structures avec un règlement de gestion de l'alternance ;
- Implication des Chefs des ETD dans la protection des acquis du projet dans leurs entités respectives en organisant une « formation- cadre de responsabilisation » ou remise des produits en faisant participer les médias locaux;
- Publier d'avantage, sur le media, que les couloirs de circulation sécurisée des batails sont devenus des infrastructures publiques qu'il faut protéger au profit de tous ;
- Conserver ou redynamiser d'avantage le rôle de la femme dans les organes de prise de décisions et ne pas les mettre à défis comme artisan de la construction de paix ; Plusieurs femmes ont déjà été nommées aux postes de prise de décision dans différents sites cibles du projet ;
- Organiser une émission radio sur les deux radios partenaires sous forme de magazine sur les produits du projet à la portée du grand public.

4. PERFORMANCE ET LEÇONS APPRISES

Une performance est une action d'exploit, d'éclat ou de succès. C'est un exploit ou réussite remarquable en un domaine quelconque. L'analyse de la performance se réfère à deux dimensions dont l'efficacité et l'efficience ⁽³⁴⁾.

Pour une bonne compréhension, nous allons analyser la performance du projet UJAMAA à deux niveaux : niveau de processus et niveau de résultats.

4.1. Niveau de processus

La performance est expliquée à travers les mécanismes, procédés ou de management stratégique mis ensemble pour organiser le fonctionnement du projet. Ces mécanismes résultent en ces termes :

- Coordination des activités selon les objectifs spécifiques du projet ;
- Respect des limites d'intervention de chacun des partenaires sans chevauchement ;
- Nette séparation de responsabilité mais avec une coordination unique ;
- Couverture de $\frac{3}{4}$ des sites prévu dans le projet initial malgré les impondérables d'ordre sécuritaire et d'infrastructures routières ;
- S'approvisionner sur un même budget et établir un rapport financier consolidé de tous les partenaires ;
- Rendre services aux mêmes bénéficiaires sous respect des limites d'intervention de chaque partenaire ; Conduire le projet du début à la fin tout en respectant la durée de l'intervention : Chronométrage des activités pour respecter la réalisation des activités par rapport à la durée du projet ;
- Suivi prompte du cadre logique dans la réalisation des activités du projet ;
- Conduire le partenariat sans conflit ;
- Implication des diverses sensibilités dans la coordination du projet : Etat (ministère des affaires foncières, agriculture, pêche et élevage), autorités locales (Chefs des ETD et Chef coutumiers), la Société Civile, la communauté ;
- Implication des organisations partenaires locales dans la réalisation d'activités, notamment IJED (Initiative des Jacobins Eleveurs pour le Développement) et ADED (Appui au Développement de l'Enfant en Détresse) pour la concrétisation des couloirs de transhumance dans les deux zones d'intervention du projet ;
- Couverture des objectifs notamment le respect des objectifs spécifiques du projet ;
- Couverture de tous les produits dans tous les sites du projet pour les mêmes bénéficiaires
- Mise en place du personnel du projet et le rendre opérationnel en faveur du projet.

4.2. Niveau de résultats

Les résultats sont considérés comme des solutions, produits ou aboutissement. Il s'agit autrement dit des effets produits.

Sans pour autant reprendre les produits (out put) et les changements (out come) expliquées supra, nous pouvons sommairement les présenter comme suit :

✓ *Out put*

En termes d'out put, le projet a réalisé des produits suivants conformément aux objectifs spécifiques du projet :

⁽³⁴⁾ Wikipedia, Avril 2023

- Augmenter le niveau de fonctionnement des circonscriptions foncières ainsi que des brigades foncières ;
- Augmenter le niveau de fonctionnement des Cadres de Concertation Intercommunautaires dans les sites du projet ;
- Cartographie participative communautaire ;
- Couloirs de transhumance pour la circulation sécurisée des bétails ;
- Fonctionnement des AGR, AVEC et PIP dans presque tous les sites du projet ;
- Présences des organes de sociothérapie à base communautaires pour l'intégration des jeunes à risque et les femmes vulnérables.

✓ **Out come**

En termes d'Out come, le projet a réalisé ce qui suit :

- La communauté prend conscience que le titre de propriété des parcelles et des champs garantissent la propriété de ces biens ;
- Implantation de la nouvelle approche de titrisation pour sécuriser les concessions et de réduire les coûts d'acquisition des titres ;
- Sensibilisation et responsabilisation des Chefs coutumiers sur leur rôle dans la gestion foncière ;
- Fonctionnalité des brigades foncières à travers la disponibilité des services fonciers ;
- La compréhension de la dimension des conflits liés à la transhumance et ses conséquences dans la communauté ;
- La reconnaissance des limites, même si conventionnelles, des couloirs de transhumance malgré quelques résistances ou abus ;
- L'intériorisation profonde et implication dans les conflits fonciers et les conflits liés à la transhumance par les Chefs des ETD et les autres autorités locales des sites du projet ;
- Les références aux Cadres de Concertation Intercommunautaires pour la résolution des conflits ;
- L'intégration des jeunes à risque et les femmes vulnérables dans les activités économiques sans discrimination (intégrer aussi quelques bénéficiaires indirects en vue dans la cadre de « do no harm » ;
- Renforcement de l'implication de la femme dans les instances locales de prise de décisions ;
- Intériorisation de la communauté sur l'implication de la femme dans les organes d'institutions locales et sa capacité à contribuer au développement local et à la construction de la paix.

4.3. Recommandations pour renforcer les stratégies futures

- Sur le plan de management opérationnel, transformer ou présenter le cadre logique sous forme de chronogramme d'activités avec toute l'équipe du projet, en séminaire, pour conduire une planification régulière et faciliter un suivi et une évaluation prompte d'activités du projet ;
- Etablir les rapports des produits par la description détaillée sous forme de spécimen en vue de permettre dans l'avenir de vérifier le niveau de destruction, de maintien en bon état ou d'amélioration.

5. DIFFICULTES RENCONTREES POUR CETTE SEANCE D'AVAUATION

➤ **Au niveau de récolte des données**

- Le site d'intervention du projet est très étendu ;
- L'infrastructure routière est fastidieuse ne pouvant pas permettre une mobilité aisée ;
- L'état sécuritaire est fragile dans la zone 2 ne permettant pas une planification optimale ;

- Le nombre d'enquêteurs était minime pour permettre d'effectuer un sondage rapide pouvant permettre d'économiser le temps pour la rédaction de rapport ;
- ***Au niveau d'analyse des données***
 - Certains indicateurs dans le cadre logique sont complexes. Il était donc difficile de les analyser sous cette forme. Il a fallu donc les décomposer pour une analyse compréhensive et concordante par rapport aux conflits, l'appui et la participation des autorités locales, provinciales et nationales. Il s'agit notamment de :
 - ✓ Séparer les conflits fonciers et les conflits liés à la transhumance ;
 - ✓ Décomposer par niveau d'autorités locales, provinciales et nationales pour bien apprécier leur participation, appui et/ ou assistance ;
 - Le site « Zone 2 » présente une morphologie de dégradation sécuritaire par rapport à la communauté Banyamulenge. La communauté Banyamulenge, minoritaire, ne peut pas se rendre dans le bas fond de ce territoire et donc la transhumance est controversée avec le risque de compromettre les résultats déjà atteint sur les conflits fonciers et les conflits liés à transhumance. Il y a lieu de croire qu'il n'y a plus ces conflits parce qu'il y a une résolution mais plutôt par ce que cette communauté ne peut plus s'y rendre ;
 - Le nombre de jours prévu pour cette séance d'évaluation était sous-estimé par rapport à la pertinence (l'importance) et aux objectifs du projet, à la quantité des données à collecter et à traiter.

6. DO NO HARM : Analyse des questions transversales

6.1. Titrisation

Les propriétaires des parcelles ou champs sont dans l'obligation de demeurer coopérants pour conserver leurs titres communs sans modification. La modification demandée par un des membres aura le risque de couler plus cher que coulerait un titre individuel. Puisqu'il devra demander deux titres dont le sien et un autre pour la partie restante (c'est le cas de désaffectation d'une partie d'un titre).

La question d'héritage est un avenant auquel les membres devront s'attendre éventuellement, pour lequel ils devront systématiquement trouver de solution. C'est serait le cas d'une parcelle d'héritage en conflit.

6.2. Prise en compte des villages d'intervention

Les villages ciblés par le projet ne représentent qu'une partie ou une communauté réduite de ces trois territoires. Les autres villages manifestent les besoins similaires pour l'intervention du projet. Certainement, il y a des villages qui présentent des situations d'insécurité mais d'autres non.

6.3. Bénéficiaires directs et bénéficiaires indirects

Les bénéficiaires directs sont pris en compte dans les AGR et AVEC et sont reconnus comme membres directs par rapport aux bénéficiaires indirects au projet qui sont la communauté tout entière. Les bénéficiaires indirects est une cible très étendue et les critères de choix semblent être peu précis.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

a. Ouvrages

1. Jacques BERTHOME- Jacques MERCOIRET, Méthode de planification locale pour les organisations paysannes d’Afrique Sahélienne, Harmattan, Paris, 1993
2. Le Robert, Paris, 2017
3. PESQUIDOUX, Chez nous, Paris, 1921
4. Trefon T. 2009. *Réforme au Congo (RDC). Attentes et désillusions*. Paris, Harmattan: Cahiers Africains, p.21

b. Rapports, études et lois

1. Internal Displacement Monitoring Centre/Norwegian Refugee Council (2015), ‘IDPs’ decision-making in the DRC Defining a framework to support resilience in humanitarian responses to multiple displacement
2. Loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l’Etat et les Provinces.
3. Marc BUMBERT, La socio dynamique industrialisant, une approche de l’industrie fondée sur le concept de système industriel mondial, Tome 27, n° 107, Juillet- Septembre 1986.
4. MMenge, Rapport de l’étude sur les opportunités économiques rentables à Fizi et dans la Plaine de la Ruzizi, Bukavu, Février 2021.
5. Pacifique NGOMBWA M., Rapport Base Line projet « Udongo na Ufugaji kwa Ajili ya Amani », Bukavu, Mars 2021.
6. Plan Intégré Paysan, comundos.org
7. Professeur KITOKA MOKE MUTONDO, Plan stratégique des actions humanitaires et de développement du territoire d’Uvira, 2017- 2021, Mars 2017, Presse Lavigerie, Kinshasa.
8. Rapport intérimaire du Cadre d’évaluation de la gouvernance des régimes fonciers en République démocratique du Congo, février 2013
9. ZOA, KUA et PSVS, Rapport final de l’étude sur l’identification des structures communautaires du projet « Udongo na Ufugaji kwa Ajili ya Amani », Bukavu, 2021.

c. SITES INTERNET

1. <https://fr.linkedin.com>

2. <https://in.unesco.org> files
3. www.oecd.org/dac/evaluation, OCDE, 2019
4. www.oecd.org/editions, Edition OCDE, 2020



Annexe 21 : Théorie du changement

OBJECTIF – Résultat global

Contribuer à la réduction de l'incidence et de l'ampleur des conflits fonciers et des conflits liés à la transhumance dans les zones prioritaires 1 et 2 au Sud-Kivu

OBJECTIF Spécifique 1

Les populations dans l'Est de la RDC et l'Etat congolais, appuyés par leurs partenaires, transforment les conflits fonciers et conflits liés à la transhumance dans les zones prioritaires de stabilisation.

Résultat Spécifique 1

L'engagement des parties prenantes est renforcé à tous les niveaux (locale, Provincial et National)

Produit

Produit 1.1 :

Les acteurs politico-administratifs, la société civile à différents niveaux sont mobilisés de façon à ce que les populations développent une perception positive du projet UJAMAA, permettant une redevabilité et forte implication.

Produit 1.2 :

Les acteurs locaux réunis au sein des structures communautaires intervenant dans les zones sont efficaces dans la médiation des conflits de transhumance et la défense de leur droits

Produit 1.3 :

Les plans locaux de consolidation de la paix sur le fonciers et la transhumance dans la Zone Prioritaire 1 et 2 sont élaborés suite au processus de dialogue démocratique, et mis en œuvre par les communautés et les autorités (locales, provinciales et territoriales)

Activités

Activité 1.1.1 : Organiser la Cérémonie de lancement officiel du projet, la rencontre à mi -parcours et de clôture du Projet avec la participation des acteurs politico-administratifs et la société civile ;

Activité 1.1.2 : Etude de base dans les 90° premiers jour du projet et organiser une étude de fin projet;

Activité 1.1.3 : Mettre en place des Cadres de Concertation et de Redevabilité fonctionnels dans chaque entité au niveau territoire et au niveau provincial

Activité 1.1.4: Organiser d'actions de plaidoyer et de mobilisation des autorités provinciales pour la prise de décisions et actions favorables aux activités contribuant aux objectifs du projet UJAMAA

Activité 1.2.1. : Identifier, organiser et redynamiser les structures communautaires de médiation des conflits

Activité 1.2.2 : Construire et équipes cinq petit bureau en dur pour les structures communautaire (Comité mixte) traitants les questions de conflits fonciers et questions de conflits lies a la transhumance. Et dote de moyen de transport (motos)

Activité 1.2.3 : Renforcer les capacités des membres de cadre de dialogue entre éleveurs et agriculteurs, concessionnaires et petits paysans, paysan sans terres (Comité mixte);

Activité 1.2.4 : Faire des conflits scans périodique (y compris la transhumance)

Activité 1.3.1 : Organiser une étude approfondie des certains concessions basé sur la liste des concessions déjà disponible en préparation pour un dialogue démocratique

Activité 1.3.2 : Préparer et organiser de dialogues démocratiques impliquant toutes les parties prenantes aux conflits fonciers et de transhumance dont les femmes et les jeunes

Activité 1.3.4 : Faire le plaidoyers entre grands concessionnaires et les petits exploitants agricoles, les paysans sans terres pour la cession des terres, ou location par des contrats à long terme et a un cout abordable

Activité 1.3.5 : Accompagner les parties prenantes dans la mise en

Risque 1.1



Risque 1.2



Risque 1.3

OBJECTIF Spécifique 2

La performance et la qualité de services de l'administration foncière sont améliorées, permettant la fourniture de services transparents, équitables et accessibles à tous les citoyens (femmes, jeunes femmes, hommes, jeunes hommes, enfants, groupes marginalisés et groupes à risque).

Résultat Spécifique 2

L'accès au service de l'administration foncière est amélioré

Produit

Produit 2.1 :

Les agents de l'administration foncière au sein des circonscription foncières ont acquis les compétences (managériales et techniques) adéquates pour améliorer la qualité des services à la communauté

Produit 2.2 :

Les bureaux des circonscriptions foncières (dans le territoire d'Uvira et Fizi) sont construits et équinés

Produit 2.3 :

Les populations (hommes, femmes, jeunes, agriculteurs et éleveurs) des zones prioritaires ont un accès sûr, sécurisé et durable aux terres (Titrication collective)

Activités

Activité 2.1.1 : Elaborer ensemble avec l'administration foncière le plan d'accompagnement des services de l'administration foncière

Activité 2.1.2 : Organiser des sessions de formations sur les techniques d'archivage digital, l'utilisation des logiciels de cartographie spéciale (QGIS, ARC-Gis, etc.), station totale moderne

Activité 2.1.3 : Intégrer le genre et les droits des femmes à la terre dans les formations

Activité 2.1.3 : Renforcer les capacités de l'administration foncière (service technique des contentieux) en matière de gestion et résolution des conflits foncier et de transhumance ; y compris le cadre légal foncier l'arrêté provincial et l'arrêté de 2019 sur la transhumance dans la province du Sud-Kivu

Activité 2.1.4 : Organiser des visites de suivi et de renforcement de la performance des agents formés

Activité 2.2.1 : Faire un diagnostic (état de lieu) des besoins réels en équipements opérationnels pour améliorer les conditions de travail des circonscription foncières ciblées ;

Activité 2.2.2 : Mener un plaidoyer auprès des autorités locales et politico administratives sur pour la cession des terres où seront construites des bureaux des brigades foncières ;

Activité 2.2.3 : Recruter par un processus d'appel d'offre les entreprises de construction et de fourniture des matériels des bureaux ;

Activité 2.2.4 : Construire et équiper les bureaux circonscription foncières dans la plaine dans Uvira et Fizi.

Activité 2.2.5 : Former les agents sur la gestion et maintenance des bâtiments et équipements de

Activité 2.3.1 : Organisation de séances de sensibilisation et des journées portes ouvertes sur les rôles et attribution de l'administration foncier, brigades foncière mobiles

Activité 2.3.2 Organiser en étroite collaboration avec le service foncier une réunion à l'échelle de la communauté pour présenter la stratégie de sécurisation des terres

Activité 2.3.2: Identifier et former les " mobilisateurs fonciers communautaires "

Activité 2.3.3: Organiser des réunions communautaires pour signer les actes d'engagement ;

Activité 2.3.4: Mener une cartographie participative des terres communautaires, harmonisation des limites et engagement dans la résolution des conflits de litiges fonciers avec l'appui de plateforme CADASTA ;

Activité 2.3.5 : Organiser une documentation et publication des limites convenues (cartographie SIG, QGIS, arpenteur - géomètre, impression de cartes numériques) ;

Activité 2.3.6 : Faciliter le règlement des différends et résolution pacifique des conflits fonciers (à travers les structures de médiation de conflits) avant de passer à la



OBJECTIF Spécifique 3

La cohésion sociale et la résilience inter et intra-communautaire, avec un accent sur les jeunes à risques, sont améliorées.

Résultat Spécifique 3

La cohésion sociale ainsi que les conditions socioéconomiques des bénéficiaires jeunes à risques, femmes, réfugiés et déplacés & communautés hôtes) ont augmentées.

Produit 3

Produit 3.1 :

Les membres des communautés (hommes, femmes et Jeunes à Risques) ont gagné la confiance en eux-mêmes et aux membres d'autres communautés grâce à l'approche de la sociothérapie à base communautaire (CBST)

Produit 3.2 :

La capacité de production des petits paysans, Jeunes à risques (jeunes hommes et jeunes femmes) dans le secteur agricole, de l'élevage et du petit commerce est améliorée par l'intégration de l'approche PIP " Plan Intégré du Paysan "

Produit 3.3 :

L'autonomisation financière durable des femmes vulnérables, des Jeunes à Risques (JAR) et des structures communautaire mise en place est promue au travers la mise en place des association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC) et Activités régénératrice des revenu (AGR)

Activités

Activité 3.1.1 : Introduire l'approche de sociothérapie à base communautaire dans les villages.

Activités 3.1.2 : Sélectionner les facilitateurs

Activité 3.1.3 : Former les facilitateurs sur l'accompagnement des groupes en sociothérapie ;

Activité 3.1.4 : Faciliter la sélection des membres (hommes, femmes et jeunes) des groupes de sociothérapie dans les villages cibles ;

Activités 3.1.5 : Faciliter les sessions des groupes de sociothérapie guidées par les facilitateurs

Activité 3.2.1 : Sélectionner des villages pilotes PIP, sensibilisation au niveau communautaire et organiser des assemblées et villageois et y sélectionner 25 Paysans Innovateurs (PI) dans chacune de villages

Activité 3.2.2 : Sélectionner 25 Paysans Innovateurs (PI) dans chacune des villages pilotes et les accompagner à élaborer plan intégré du paysan / village avec l'appui des boîtes à images

Activité 3.2.3 : Former et Accompagner des PI dans l'implémentation de leur plan du paysans en appui aux activités du le secteur agricole, de l'élevage et du petit commerce.

Activité 3.2.4 : Organiser la 1ère compétition PIP pour l'extension de l'élaboration du PIP et remise de certificats et certification des paysans formateurs

Activité 3.2.5 : Vulgariser le PIP par la mise en œuvre du PIP par les paysans de la

Activité 3.3.1 : Mener une étude de marché de l'emploi pour les JAR sur les filières des AGR porteurs dans la Zone Prioritaire.

Activité 3.3.2 : Sélectionner ensemble avec les bénéficiaires les AGR et les AVEC

Activité 3.3.3 : Former les femmes vulnérables, les JAR et les membres de structures communautaires en AVEC et formation des métiers a courte durée

Activité 3.3.4 : Appuyer matériellement le démarrage des AVEC et des AGR ;

Activité 3.3.5 : Faciliter une connectivité entre les AVEC mises en place et les IMF et Banques



Risques

Risque 3.1.

Faible appropriation de l'approche ;Restriction des mesures sécuritaires suite au Covid 19,Manipulation politicienne et/ou identitaire, Faible appropriation de l'approche CBST; Restriction des mesures sécuritaires suite au Covid 19,Manipulation politicienne et/ou identitaire

Risque 3.2.

Esprit de l'attentisme de part des JAR et femmes vulnérables appuyés ; Restriction des mesures sécuritaires suite au Covid 19,Faible appropriation de l'approche PIP

Risque 3.3.

Détournement des fonds/caisse ;Restriction des mesures sécuritaires suite au Covid 19,Une allocation (par les bénéficiaires) des fonds des AVEC dans des activités moins génératrices des revenus au niveau local



OBJECTIF Spécifique 4

Les femmes influencent, et participent à toutes les étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix, et sont reconnues comme actrices de changement social

Résultat Spécifique 4

Les femmes influencent et gèrent le processus de la paix et de la stabilisation dans leurs milieux.

Produit

Produit 4.1 :

Les femmes, les organisations des femmes, les hommes et les autorités locales développent une sensibilité accrue sur les normes sociales et les rôles de

Produit 4.2 :

Participation systématique et active des femmes dans les structures de prise de décision et de gestion au niveau de la stabilisation et de consolidation de la paix

Produit 4.3 :

L'intégration de genre dans le projet UJAMAA est effective et visible au niveau des communautés et des autorités étatiques

Activités

Activité 4.2.1 : Identifier des structures féminines communautaires dans la zone prioritaire

Activités 4.2.2 : Renforcer et accompagner les structures féminines communautaires dans le leadership féminin, la gestion foncière et la résolution des conflits

Activités 4.2.3 : Sélectionner les points focaux genre dans les villages ; former et accompagner les points focaux en monitoring des situation des femmes ;

Activité 4.2.4 : Organiser des sessions de formation des responsables/autorités (p.ex. chefs traditionnels, agents de la police et agents des autorités locales, administration foncière) sur l'intégration genre dans l'accès à la terre et la résolution des conflits ;

Activité 4.3.1 : Former le staff des membres du consortium sur les questions liées au genre et sur la programmation sensible au genre ;

Activités 4.3.2 : Suivre les effets du projet sur les femmes, filles, hommes et garçon, et sur leur relations.

Activité 4.3.3 : Organiser des tribunes d'expression populaire sur la participation de la femme au processus de stabilisation et de consolidation de la paix, surtout autour des questions fonciers

Activité 4.3.4 : Mener un processus de plaidoyer pour la participation de la femme aux processus de la paix et

Risques

Risque 4.1

Coutumes et mœurs rétrograde qui excluent les femmes dans la prise des décisions, Restriction des mesures sécuritaires suite au Covid 19

Risque 4.2

Coutumes et mœurs rétrograde qui excluent les femmes dans la prise des décisions. Restriction des mesures sécuritaires suite au Covid 19 femmes

Risque 4.3

Faible engagement politique, Restriction des mesures sécuritaires suite au Covid 19